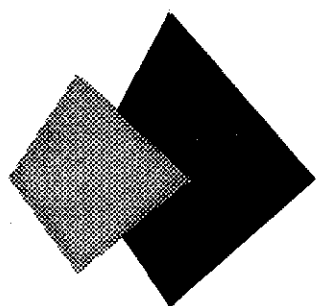


République Islamique de Mauritanie



Rapport National sur le Développement Humain Durable 1996

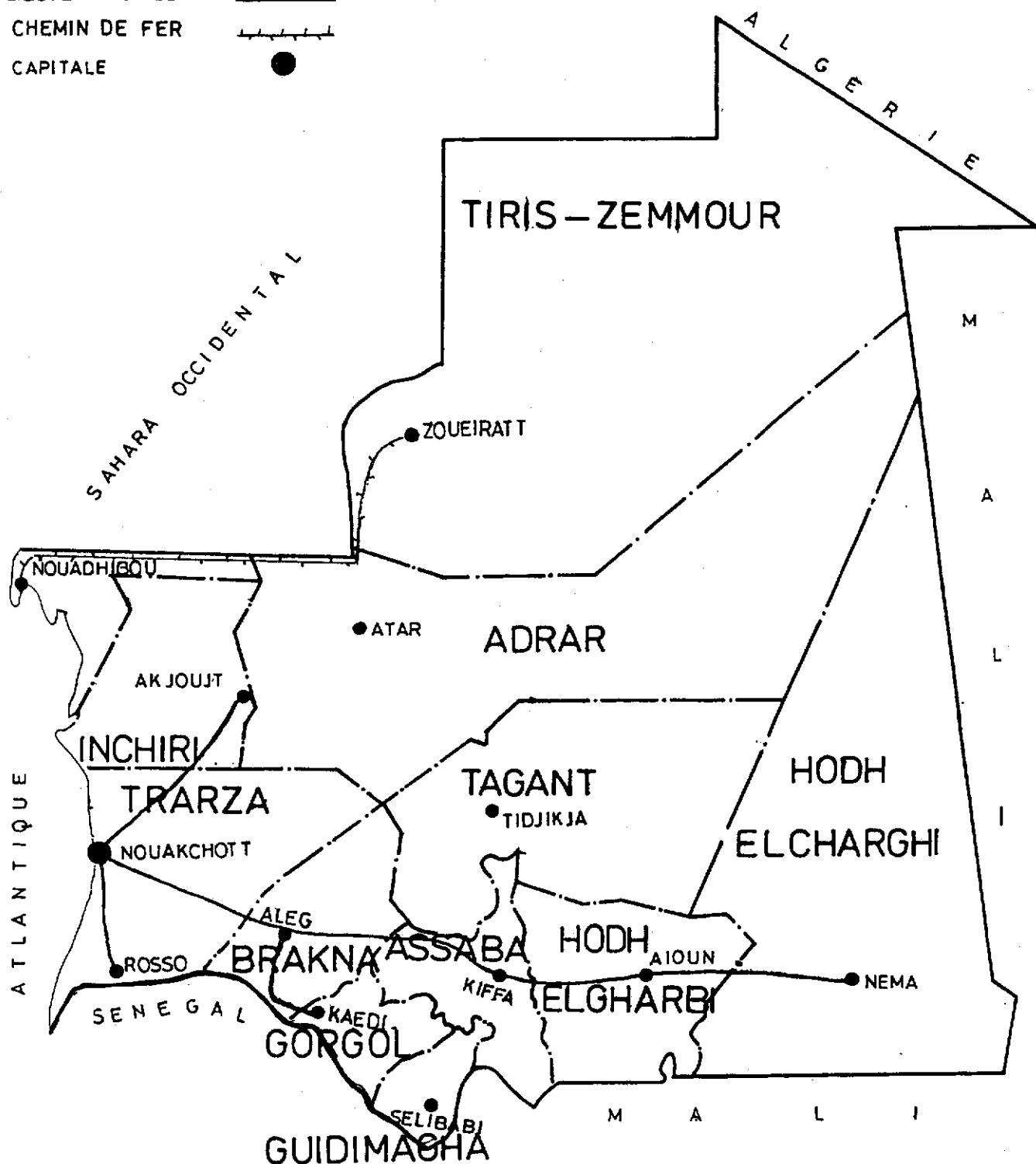
Ministère du Plan
République Islamique
de Mauritanie

Programme des Nations Unies
pour le Développement
(PNUD) en Mauritanie

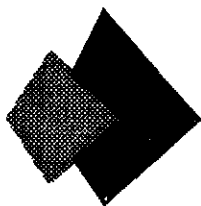
LEGENDE

LIMITE DU PAYS	—
LIMITE REGIONALE	- - -
CHEF LIEU DE WILAYA	●
ROUTE BITUMEE	—
CHEMIN DE FER	—+—+—+—+—
CAPITALE	●

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE



ECHELLE: 1 6500.000



Avant-propos

Le présent Rapport National sur le Développement Humain Durable est la concrétisation de l'adhésion du gouvernement mauritanien à l'approche "Développement Humain Durable" telle que développée depuis 1990 par le PNUD notamment dans ses rapports annuels sur ce thème.

Il doit désormais devenir l'instrument privilégié pour suivre et évaluer les progrès accomplis en matière d'amélioration des conditions de vie des populations.

La réflexion qui a abouti à ce rapport a été engagée en 1991 par un colloque tenu en juillet à Nouakchott, suite à la publication du rapport sur le Développement Humain de la même année.

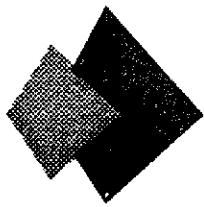
Et ce n'est pas un hasard si le début de ce processus a coïncidé avec l'adoption d'une nouvelle constitution garantissant les libertés individuelles et collectives et consacrant le multipartisme

et la liberté de la presse. C'est dire combien le contexte a été favorable.

Le présent rapport, résultat de l'initiative de Développement Humain Durable entreprise par le gouvernement depuis juillet 1995 est le premier d'une série de rapports à périodicité annuelle. Il fixe la méthodologie, présente les spécificités de l'initiative et fait un état des lieux sur la situation du développement humain dans notre pays en utilisant les dernières données officielles disponibles. En outre, il traite un thème particulier lié aux conditions de vie des populations. Tel devrait être d'ailleurs le plan des rapports futurs.

Enfin, ce rapport a bénéficié du soutien financier et technique du bureau local du PNUD. Qu'il en soit remercié. J'adresse également nos remerciements au DADSG, à l'UNESCO et au BIT pour l'appui précieux qu'ils ont apporté à sa rédaction.

Maître Ahmed Killy Ould Cheikh Sidiya
Ministre du Plan



Préface

Le concept de Développement Humain Durable (DHD) est relativement nouveau. Son élaboration a été enrichie par les réflexions menées lors de la publication annuelle des rapports mondiaux sur le Développement Humain depuis l'année 1990.

La préparation récente par les pays des rapports nationaux du développement humain constitue à la fois une dimension nouvelle pour opérationnaliser ce nouveau concept et un cadre de référence et de dialogue au niveau de chaque pays.

Le présent rapport, premier du genre pour la Mauritanie, a été élaboré par le Ministère du Plan avec l'appui du PNUD et des Agences du Système des Nations Unies (DADSG, UNESCO, BIT). Ce rapport, après avoir rappelé les traits essentiels du pays et la spécificité de la démarche entreprise, dresse un état des lieux des principales dimensions du DHD et met en évidence la pertinence de l'approche DHD en Mauritanie.

Le rapport fait ressortir les résultats importants réalisés depuis une décennie en matière de développement humain. Il met également en exergue les principaux défis que le pays doit encore relever notamment dans la lutte contre la pauvreté, la dégradation de l'environnement, la promotion de la femme, l'habitat, la réduction des disparités entre milieu urbain et rural.

En outre, la création d'un réseau national DHD élargi à la société civile, d'un observatoire du DHD, ainsi que la formulation d'une stratégie nationale de développement humain durable constituent, en plus de ce rapport, les autres volets de l'initiative de Développement Humain Durable concrétisée par le Gouvernement dès 1995.

Le Programme des Nations Unies pour le Développement reste disposé à accompagner le Gouvernement dans la mise en oeuvre de cette initiative dans le cadre son Vème Programme de Coopération (1997-2001) pour la Mauritanie.

Patrice Coeur-Bizot
Représentant Résident du Programme
des Nations Unies pour le
Développement

Table des matières

Résumé	1
Introduction	4
Chapitre 1 : Contexte mauritanien	
1. La multiplicité des contraintes physiques	5
2. Les mutations de la population	6
3. Les changements institutionnels	7
4. Les déséquilibres économiques	7
5. Les contraintes extérieures	12
Chapitre 2 : La démarche du Développement Humain Durable en Mauritanie	
1. Les principaux instruments et concepts	14
2. L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie	19
Chapitre 3 : Développement Humain Durable et indicateurs composites	
1. Développement humain durable et indicateurs d'insuffisances	23
2. Développement humain durable et genre	26
Chapitre 4 : Développement Humain Durable en Mauritanie : progrès et contraintes	
1. Pauvreté et inégalités	29
2. Changements structurels et informalisation du marché du travail	32
3. Sécurité alimentaire et sanitaire et accès à l'éducation	35
4. Intégration sociale et genre	42
5. Environnement	43
6. Gouvernance	46

Chapitre 5 : Habitat et indicateurs sociaux

1. Evolution de l'habitat	50
2. Habitat et précarité	51
3. Habitat, genre et santé	54

Conclusion	56
------------	----

Références bibliographiques	57
-----------------------------	----

Annexe : Notes techniques	61
---------------------------	----

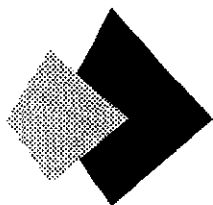
Liste des encadrés

Encadré 1.1. Une forme de déséquilibre économique : le dualisme formel/informel	9
Encadré 1.2. La pêche artisanale	11
Encadré 2.1. L'Administrateur du PNUD définit le DHD	15
Encadré 2.2. Conférences et Sommets mondiaux	15
Encadré 2.3. Recommandations de l'atelier national de formation et de réflexion sur le DHD	22
Encadré 3.1. Note technique : hypothèses prises pour l'estimation de l'indicateur de développement humain mauritanien de 1995	28
Encadré 4.1. D'autres formes de chômage et de sous-emploi	34
Encadré 4.2. L'apprentissage dans le secteur informel en Mauritanie	41
Encadré 5.1. L'explosion urbaine : une capitale macrocéphale	55

Liste des tableaux

Tableau 1.1. Evolution du PIB en Mauritanie au cours de la période 1980-1995	8
Tableau 3.1. L'indicateur de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique subsaharienne et pays arabes - 1993	23

Tableau 3.2.	Evolution de l'IDH 1990 - 1995	24
Tableau 3.3.	Evolution de l'indicateur de pénurie de capacités mauritanien 1983 - 1995 et disparités entre milieu rural et urbain	25
Tableau 3.4.	Indicateur sexospécifique de développement humain mauritanien comparé aux région Afrique subsaharienne et pays arabes 1993	26
Tableau 3.5.	Indicateur de participation des femmes en Mauritanie comparé aux régions Afrique subsaharienne et pays arabes	27
Tableau 4.1.	Eléments du profil de pauvreté en Mauritanie 1989 - 90 incidence, profondeur et inégalité de la pauvreté dans les ménages selon les zones géographiques et les groupes socio-économiques	30
Tableau 4.2.	Répartition des formes de travail selon le milieu au cours des 12 derniers mois, 1992	33
Tableau 4.3.	Sélection de quelques indicateurs de sécurité alimentaire 1980 - 94	36
Tableau 4.4.	Le secteur de la santé : quelques indicateurs 1985 - 95	38
Tableau 4.5.	Le secteur de l'éducation : quelques indicateurs 1985 - 95	40
Tableau 4.6.	Distribution des apprentis du secteur informel urbain - Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi - selon le secteur d'activités, 1992	41
Tableau 5.1.	Répartition des ménages selon le lieu de résidence et le type de logement	51
Tableau 5.2.	Quelques caractéristiques de l'habitat en 1995	52
Tableau 5.3.	Habitat, eau, assainissement et type de ménage selon le milieu et le genre en 1995	53
Tableau 5.4.	Habitat et indicateurs de santé des enfants selon le milieu en 1995	54

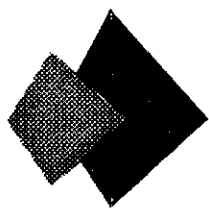


Mauritanie :

Résumé des principaux indicateurs

INDICATEURS	VALEURS	ANNÉES
Population totale (millions)	2,3	1995
Superficie (km ²)	1 030 000	1995
Densité (habitants/km ²)	2,2	1995
PIB/habitant (dollars)	480	1995
Indicateur de développement humain	0,403	1995
Rang	149/174	1993
Indicateur de pénurie de capacité	51,2	1995
Indicateur sexospécifique de développement humain	0,338	1993
Indicateur de participation des femmes	0,163	1993
Classement PIB par habitant moins classement selon l'IDH	-16	1993
DÉVELOPPEMENT HUMAIN :		
Espérance de vie à la naissance (années)	51,8	1995
homme	50,9	
femme	52,8	
Accès aux services de santé (%)	63	1995
Accès à l'eau potable (%)	63,7	1995
Accès à des installations sanitaires adéquates (%)	31,6	1995
Taux brut de scolarisation fondamental (%)	87,1	1995
garçons	85,8	
filles	88,5	
Taux brut de scolarisation secondaire (%)	15	1991-1993
garçons	19,0	
filles	10	
Enseignement sup. inscrits (20-24 ans /%)	3,7	1991-1993
Taux d'alphabétisation 15 ans et plus (%)	50,8	1995
Produit national brut (dollars/habitant)	500	1995
Croissance du PIB (%)	1,2	1980-1995
	4,7	1990-1995
PIB réel ajusté par habitant -PPA- (dollars)	1665	1995

INDICATEURS	VALEURS	ANNÉES
PAUVRETÉ :		
Pauvreté -seuil 370 dollars- (%)	56,6	1990
Extrême pauvreté (seuil 275 dollars / %)	44,7	1990
EMPLOI :		
Taux de chômage déclaré (%)	23,1	1995
Taux brut d'activité (15 - 64 ans / %)	24,9	1995
ESPÉRANCE DE VIE ET SANTÉ :		
Espérance de vie à la naissance (années)	51,8	1995
Taux brut de natalité (‰)	44,5	1993
Taux brut de mortalité (‰)	16	1993
Mortalité infantile (pour 1000 naissances vivantes)	114	1995
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	300	1995
Indice de fécondité (enfants/femme)	6,3	1993
Nombre d'habitants par médecin	9518	1993
Nombre d'habitants par sage-femme	10391	1995
Nombre d'habitants par infirmier	5860	1995
DEMOGRAPHIE :		
Population totale (en millions)	2,3	1995
Population urbaine (%)	51,3	1995
Population rurale (%)	48,7	1995
Taux d'accroissement annuel (%)		
population totale	2,9	1995
population urbaine	5,5	1995
population rurale	0,5	1995
HABITAT :		
Type d'habitat (%)		
maisons en dur	27,4	1995
pierre/banco	40,7	1995
baraque	16,2	1995
tente	8,2	1995
autres	7,4	1995



Résumé

◆ Les dotations en ressources primaires, le rétablissement des grands équilibres macro-économiques et les récents changements institutionnels constituent des atouts importants pour promouvoir le développement économique et social de la Mauritanie. Le processus de développement demeure cependant handicapé par de nombreuses contraintes : des conditions géographiques et climatiques défavorables, des infrastructures insuffisamment développées (transport et communications), un marché potentiel interne limité, un faible niveau du capital humain, un système bancaire restreint, un cadre institutionnel fragile, le dualisme des structures productives et des difficultés de fonctionnement du secteur privé où dominent les activités commerciales.

La conjoncture internationale a également constitué une contrainte supplémentaire pour l'économie mauritanienne, en particulier avec l'élévation du prix des céréales et du pétrole, les récessions dans les pays industrialisés, l'augmentation des taux d'intérêt réels, et la baisse de la demande extérieure du minerai de fer.

La sédentarisation extrêmement rapide de la population et son accroissement dans les zones urbaines et péri-urbaines ont accéléré les mutations de la société mauritanienne. Nomade à plus de 70 % il y a seulement 25 ans, la population mauritanienne est désormais sédentaire à plus de 88 % et urbaine à près de 50 %. L'équilibre du système social apparaît fragilisé, particulière-

ment dans les villes avec l'incidence croissante du chômage et de la pauvreté.

◆ Le contexte mauritanien, en raison de l'importance des questions relatives à l'environnement, à la condition de la femme, à la démocratisation et à la valorisation du capital humain, semble particulièrement approprié à la mise en oeuvre d'une politique de développement durable (DHD). En 1995, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement, le gouvernement mauritanien a engagé une initiative dans ce domaine. La création d'un réseau national associant les représentants de la société civile et de l'administration, la mise en place d'un observatoire du DHD et la formulation d'une stratégie et d'un plan d'action national constituent les principaux éléments de cette initiative.

◆ L'analyse des indicateurs composites du DHD publiés dans le Rapport Mondial 1996 sur le développement humain et les estimations du présent rapport mènent à des résultats assez convergents. L'Indicateur de Développement Humain (IDH) et l'Indicateur Sexospécifique de Développement humain (ISDH) situent la Mauritanie parmi les pays défavorisés. Le pays a cependant réalisé une progression significative en matière de DHD entre 1990 et 1995 selon l'IDH. Cette progression est en grande partie imputable à la variable éducative où la Mauri-

L'IDH situe la Mauritanie parmi les pays défavorisés. Cependant, entre 1990 et 1995 des progrès significatifs ont été enregistrés en matière de Développement Humain Durable

*Le lien entre
croissance
économique,
pauvreté et
environnement
semble
particulièrement
étroit en
Mauritanie*

tanie a réalisé des progrès spectaculaires. Les indicateurs composites de développement humain révèlent en effet que les déficits essentiels de la Mauritanie résident en premier lieu dans l'axe éducation / femmes et en second lieu dans l'axe santé / milieu rural. Le moindre accès à l'éducation limite considérablement les opportunités des femmes en matière d'emplois qualifiés, de contrôle des ressources économiques ainsi que leur pouvoir décisionnel tant économique que politique.

L'amélioration des principaux indicateurs sociaux (taux d'alphabétisation, taux de scolarisation, taux de couverture sanitaire) est due en grande partie à la volonté politique de soutien à long terme des secteurs sociaux, malgré les contraintes budgétaires.

◆ L'incidence particulièrement aiguë de la pauvreté et la gravité de cette pauvreté dans certaines régions rurales - notamment vallée du fleuve et Est - ainsi que dans la périphérie de la capitale nécessitent la mise en oeuvre de politiques ciblées. Les indépendants agricoles constituent de loin la catégorie de la population la plus vulnérable du pays : trois ménages sur quatre ayant à leur tête un indépendant agricole sont en dessous du seuil de pauvreté. En milieu urbain, l'hétérogénéité des situations au sein des différentes catégories habituellement identifiées (travailleurs indépendants, salariés, chômeurs, inactifs) ne permet pas de dresser un profil fin de la pauvreté. Il est cependant évident que la pauvreté affecte plus gravement les zones péri-urbaines non loties, marquées par l'arrivée de migrants ruraux et une forte croissance démographique.

La réduction des opportunités d'emplois dans le secteur moderne et les ajustements des structures productives accroissent le processus d'informalisation du marché du travail urbain ainsi que la précarité de l'emploi.

◆ Une fraction importante de la population demeure privée d'accès aux services sociaux de base, notamment éducatifs et sanitaires. Même si les taux d'alphabétisation ont progressé très nettement, les écarts entre hommes et femmes et entre milieux rural et urbain persistent. L'augmentation spectaculaire du taux brut de scolarisation ces cinq dernières années reflète, certes, un accès accru à l'éducation, mais également des entrées tardives dans le système et une faible efficacité interne (notamment des taux de redoublement élevés). Les chances des filles de terminer le cycle du fondamental et d'accéder aux niveaux supérieurs d'enseignement restent réduites. Des avancées ont aussi été enregistrées en matière de santé, notamment en matière de vaccination, de mortalité maternelle et de couverture sanitaire. Cependant, les indicateurs de malnutrition infantile demeurent élevés, signes d'une sécurité alimentaire précaire et d'une forte vulnérabilité de certaines catégories de la population. Le milieu rural est en outre toujours insuffisamment desservi, tant en infrastructures sanitaires de base qu'en personnel qualifié. Il semble également que l'urbanisation rapide et le développement de l'habitat spontané se soient récemment traduits par une détérioration de l'environnement péri-urbain de manière générale. Au cours des dernières années, l'accès à l'eau potable et aux installations sanitaires ont connu néanmoins une nette progression.

◆ Le lien entre croissance économique, pauvreté et environnement semble particulièrement étroit en Mauritanie. Les pressions qui s'exercent sur l'environnement sont en partie liées au faible niveau de vie, même si des facteurs circonstanciels - physiques et institutionnels - jouent un rôle de premier plan. Dans ce contexte, la désertification constitue une menace sérieuse qui handicape le processus de développement.

Certaines pratiques agricoles, la consommation de bois en tant que source d'énergie domestique et le mode de gestion des parcours des troupeaux expliquent, en grande partie, l'exploitation excessive des ressources. L'intensification de l'agriculture irriguée et le développement des grands centres urbains accroissent, entre autres, la pollution.

◆ Un développement humain durable ne peut être envisagé sans renforcer les potentialités d'intégration des femmes dans le processus de développement. En raison de leur rôle au sein de la cellule familiale, les femmes sont en effet le pivot de toute stratégie de lutte contre la pauvreté. Cependant, plusieurs facteurs sont encore susceptibles de ralentir la promotion de la femme. En milieu urbain, la crise économique accroît les tensions sur le marché du travail et exacerbe la concurrence pour accéder aux emplois disponibles. Le poids de certaines coutumes demeure tel que dans maintes situations l'inégalité des chances entre les hommes et les femmes a tendance à se perpétuer. L'accès des femmes aux postes de responsabilité tant économiques que politiques demeure réduit. Malgré la prééminence tenace du préjugé masculin et les réminiscences des coutumes, la position de la femme dans la société mauritanienne évolue sensiblement, notamment sous l'effet de la volonté politique, de la sédentarisation et de l'urbanisation. En effet, de plus en plus de femmes accèdent à la responsabilité à tous les niveaux ce qui leur confère un statut leur permettant de participer à la gestion des ressources et en particulier celles du ménage. Cette évolution du statut et de la position de la femme dans la société mauritanienne est à la fois inéluctable et indispensable à l'éradication de la pauvreté.

◆ Le pluralisme politique qui prévaut depuis 1991 s'est accompagné de pro-

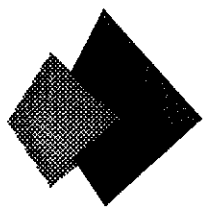
grès considérables dans le domaine de l'exercice des libertés publiques fondamentales. Le respect d'une éthique de service public et du sens de l'intérêt collectif devraient progresser, et l'administration disposer de moyens accrus pour exercer ses missions et améliorer ses capacités. Le système judiciaire constitue un des enjeux majeurs ; la promotion de son indépendance et de sa crédibilité sera à même de mieux garantir les droits des personnes et d'appuyer le développement des activités économiques. La participation des communautés aux décisions qui les concernent doit être approfondie grâce à un renforcement du rôle de la société civile dans le développement. Les progrès considérables enregistrés en matière de liberté de la presse et de diffusion de l'information doivent être consolidés.

◆ Les développements du présent rapport sur le thème habitat et indicateurs sociaux révèlent une grande précarité au niveau de l'habitat en Mauritanie. En 1995, les trois quarts des ménages vivent dans des habitations constituées par des maisons en banco, baraques et tentes. L'habitat précaire s'accompagne d'une qualité physique de vie rudimentaire en termes d'énergie utilisée, d'accès à l'eau potable et des infrastructures sanitaires.

Il existe une corrélation étroite entre la précarité de l'habitat et la situation sanitaire. Dans les villes comme dans les campagnes, l'habitat précaire est associé à des indicateurs sanitaires médiocres, notamment en termes d'immunisation et d'insuffisance pondérale des enfants.

En milieu urbain, les ménages ayant à leur tête une femme sont très largement défavorisés par rapport aux autres en matière d'habitat et d'environnement sanitaire. La prévalence de la structure monoparentale de ces ménages apparaît comme un facteur de vulnérabilité supplémentaire.

Le poids de certaines coutumes contribue à perpétuer l'inégalité des chances entre hommes et femmes, et limite l'intégration de ces dernières dans le processus de développement

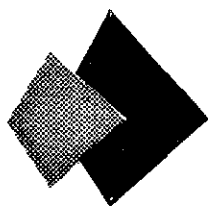


Introduction

*Le développement
humain durable
incite à créer une
société qui offre les
meilleures
opportunités de
développement
individuel et
collectif*

Le concept de développement humain durable (DHD) est relativement récent. Son élaboration a été alimentée essentiellement par les réflexions menées dans les éditions annuelles du Rapport Mondial sur le développement humain publié par le PNUD depuis 1990. L'approche en termes de développement humain durable est née de la nécessité d'envisager de nouvelles options du développement orientées vers l'épanouissement global et durable des hommes et des femmes. Les stratégies de promotion de l'emploi, de lutte contre la pauvreté ou de satisfaction des besoins essentiels préconisées dans les années '70 avaient attiré l'attention sur la nécessité de promouvoir le développement social. Cependant, dans les années '80, la crise économique mondiale et les orientations du développement centrées sur la rigueur financière dans le cadre d'un nouveau partage des rôles de l'Etat et du marché, ont fait passer au second plan la dimension sociale du développement. Par ailleurs, même si l'attention accordée à la pauvreté est croissante depuis la fin des années '80, les modèles de développement actuels ne prennent pas encore suffisamment en considération les contraintes environnementales et institutionnelles qui handicapent le processus de répartition juste et équitable des richesses. L'objectif du développement humain durable, exprimé lors des différents sommets et conférences organisés sous l'égide des Nations Unies, est de promouvoir la création d'un cadre de vie offrant les meilleures opportunités

de développement individuel et collectif au sein d'une société. Il vise le bien-être global et durable des individus notamment grâce à la croissance économique accompagnée d'une distribution équitable des revenus, de la lutte contre la pauvreté, de la satisfaction des besoins essentiels, de la régénération de l'environnement, du développement des libertés fondamentales publiques et individuelles. Consciente de l'importance de la démarche du DHD, la Mauritanie, qui a participé activement aux différents sommets mondiaux, a orienté sa politique de développement vers l'amélioration des conditions de vie des populations. A cet égard, et conformément aux orientations générales du gouvernement, le Ministère du Plan a engagé une "initiative de DHD" avec l'appui du PNUD. Cette nouvelle initiative comprend, outre la publication d'un rapport national, plusieurs volets notamment la formulation d'une stratégie nationale et d'un plan d'action de DHD, la création d'un Observatoire du DHD et la mise en place d'un réseau national de DHD associant responsables publics et représentants de la société civile. Le présent rapport national s'inscrit dans ce contexte. Il se propose, après avoir rappelé les traits essentiels de la Mauritanie et la spécificité de la démarche entreprise, de dresser un état des lieux des principales dimensions du DHD. Ce rapport qui met en évidence la pertinence de l'approche du DHD, contribuera à sensibiliser les partenaires du développement de la Mauritanie à l'initiative entreprise.



Contexte Mauritanien

Avec une superficie de 1 030 000 km², la République Islamique de Mauritanie est limitée à l'ouest par l'Océan Atlantique, au nord par le Sahara Occidental et l'Algérie, à l'est par le Mali et au sud par le Mali et le Sénégal. Au plan administratif, le pays est divisé en 13 wilayas, subdivisées à leur tour en 53 moughataas. Chaque wilaya est placée sous l'autorité d'un wali - gouverneur - tandis que les moughataas - départements - sont dirigées par des hakems - préfets.

1. La multiplicité des contraintes physiques

Comme d'autres pays du Sahel, le milieu bioclimatique de la Mauritanie a subi au cours des dernières décennies une détérioration prononcée, due à la sécheresse et à la désertification qui ont bouleversé les modes de gestion et d'occupation de l'espace. Quelques éléments relatifs au climat, au relief, à la végétation, aux sols et aux ressources en eau permettent de caractériser le cadre physique du pays.

Désertique au nord et sahélien au sud, le climat de la Mauritanie se caractérise par une régression continue des précipitations quand on va du sud au nord. Ces dernières connaissent de grandes variations inter-annuelles se traduisant par d'importants écarts qui peuvent dépasser 80 % de déficit par rapport à la normale. Le climat est généralement chaud et sec avec des hivers doux et des hivernages très

courts. Les températures dépassent souvent 40 degrés dans la plupart des stations en saison sèche. La précarité de la situation pluviométrique est aggravée par la récurrence des phases sèches, phénomène grave dont la périodicité n'est pas maîtrisée. Les conditions climatiques coercitives et aléatoires sont de nature à prédisposer le pays à l'instabilité et à la dégradation des ressources naturelles.

Au plan morphologique, le territoire mauritanien est dominé par des étendues désertiques, des plaines et des massifs montagneux, comme ceux de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et de l'Affolé dont les altitudes varient de 400 à 800 mètres. La principale étendue désertique est la Majabat El Koubra au nord, désert pratiquement impénétrable caractérisé par l'existence de dunes vives et de buttes-témoins. La plaine alluviale du Sénégal au sud est une zone fertile où diverses cultures sont pratiquées. Le pays dispose de 30 forêts classées couvrant au total 48 000 hectares. La situation de ces massifs boisés est très préoccupante en dépit des efforts entrepris. Ces massifs boisés sont menacés de disparition par l'extension des cultures et les abattages abusifs pour la production du bois et du charbon de bois dont la consommation croît avec l'urbanisation. Les ressources pédologiques se dégradent aussi de manière croissante, compte tenu de l'interférence de plusieurs facteurs, notamment le déficit hydrique et la disparition progressive du couvert herbacé, arbustif et arboré.

Les conditions climatiques coercitives et aléatoires prédisposent le pays à la dégradation des ressources naturelles

*La dégradation
des conditions
climatiques a
entraîné la
sédentarisation
rapide des
nomades et
accéléré le
phénomène
d'urbanisation*

Les ressources en eau sont très limitées tant au niveau des eaux de surface que des eaux souterraines. Le réseau hydrographique du pays est endoréïque dans son ensemble, hormis le fleuve Sénégal et ses affluents. Le fleuve Sénégal se caractérise par des débits variables qui pouvaient devenir nuls pendant une partie de l'année au cours de la saison sèche. Pour mieux valoriser cette ressource, la Mauritanie a contribué à la réalisation, dans le cadre de l'Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal (OMVS), de deux ouvrages : les barrages de Diama et de Manantali. Le principal affluent du Sénégal, le Gorgol est doté d'un barrage d'une capacité de stockage de 500 millions de m³ d'eau. Par ailleurs, les eaux souterraines sont constituées de plusieurs aquifères d'inégales importances. Les ressources de ces nappes sont exposées à la surexploitation, à l'avancée du désert et à l'implantation désordonnée des points d'eau, phénomènes qui s'ajoutent aux effets de la concentration humaine et animale.

2. Les mutations de la population

La population mauritanienne est estimée en 1995 à environ 2 300 000 habitants. Elle est passée de 1 097 800 habitants en 1965 à 1 338 830 en 1977 (soit un taux d'accroissement annuel de 1,7 %) et à 1 864 236 en 1988 (correspondant à une croissance annuelle de 2,9 % sur la période 1977-88).

Une telle évolution démographique est liée à la persistance d'un taux de natalité élevé - 44,5 ‰ en 1993 - alors que le taux de mortalité enregistre une forte baisse - 27,2 ‰ en 1965 et 16 ‰ en 1993 - due à l'amélioration des conditions de vie et à la couverture sanitaire du pays. Le corollaire de cette situation est la jeunesse de la population dont 50 % ont moins de 18 ans. La densité moyenne d'environ 2 habitants au km², cache de très importantes dis-

parités quant à l'occupation réelle de l'espace, essentiellement déterminée par les conditions naturelles. En effet, une bonne partie de la population mauritanienne se concentre sur une mince portion de la superficie totale du pays correspondant à une étroite bande méridionale. Les densités diminuent du sud au nord du territoire au fur et à mesure de la dégradation de la pluviométrie (plus de 40 habitants/km² dans la vallée du Sénégal - Trarza, Gorgol, Brakna - contre moins d'un habitant/km² au nord - Tiris Zemmour).

Dispersée jadis sur un vaste territoire, la population mauritanienne subit depuis la sécheresse de 1968 d'importantes mutations qui ont profondément transformé sa structure traditionnelle et sa répartition dans l'espace. En effet, la dégradation des conditions climatiques a entraîné la sédentarisation rapide des nomades et accéléré le phénomène d'urbanisation. La proportion des ruraux nomades dans la population totale était de 72 % en 1970 ; elle est passée à 32,9 % en 1977 et à 11,4 % en 1988. Le taux d'urbanisation de 3 % en 1960-62, s'élevait à 40 % en 1988 contre plus de 50 % en 1996. Le nombre d'agglomérations de plus de 5000 habitants est passé au cours de la même période de 4 à 22. Le taux d'accroissement annuel de la population urbaine a été de 9,2 puis 8,2 et 5,5 %, respectivement au cours des périodes 1965-77, 1977-88 et 1990-95. La population rurale s'est accrue à un rythme de 0,3 % pour la première période et 0,5 % pour la deuxième et la troisième période. Si cette tendance se poursuit, le nombre de citadins doublera tous les 13 ans.

L'insuffisance d'infrastructures dans les villes d'accueil a engendré l'émergence de quartiers périphériques sous-intégrés, à habitat précaire, notamment à Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi, Kiffa, et Rosso. Dans ces zones, on observe une pénurie d'infrastructures indispensables à la préservation d'un

cadre de vie approprié : système d'approvisionnement en eau, dispositifs sanitaires, réseau d'assainissement. L'implantation anarchique des populations dans ces quartiers contribue à la dégradation de l'environnement et complique la gestion de l'espace urbain. La population de Nouakchott s'est accrue à un rythme spectaculaire : 21,7 % par an au cours de la première période inter-censitaire (1965-77) et 9,8 % au cours de la seconde (1977-88). La capitale qui comptait seulement 5 807 personnes une année après l'indépendance, abriterait aujourd'hui plus de 600 000 habitants (380 812 en 1988).

3. Les changements institutionnels

La Mauritanie indépendante a connu trois régimes successifs :

- le régime du parti unique de 1960 à 1978 où le Parti du Peuple Mauritanien (PPM) a régné sans partage ;
- le régime d'exception militaire de 1978 à 1991, où le pouvoir était assuré par le Comité Militaire de Salut National (CMSN) ;
- le régime démocratique pluraliste instauré par la constitution du 20 juillet 1991, avec un président élu au suffrage universel et un parlement bicaméral. La constitution de 1991 qui instaure une démocratie dans le pays, établit le multipartisme intégral, garantit les libertés publiques et individuelles et assure les droits fondamentaux des citoyens.

La démocratisation progressive du pays aboutit à des transformations profondes, aussi bien au niveau de l'environnement juridique et institutionnel qu'au niveau du cadre économique et social. La multiplication des partis politiques, des syndicats, des journaux et des associations, l'exercice effectif de la liberté d'expression, de réunion, de circulation, de création intellectuelle, artistique et scientifique en sont les principales manifestations.

Après l'adoption de la Constitution, plusieurs événements politiques majeurs ont eu lieu dans le pays :

- l'élection au suffrage universel direct du Président de la République le 24 janvier 1992 ;
- l'élection d'une Assemblée composée de 79 députés - mars 1992 - et d'un Sénat de 56 membres - avril 1992 ;
- la création d'un Conseil constitutionnel, d'un Conseil Supérieur de la Magistrature et d'une Cour des Comptes.

Les années récentes ont été marquées par la poursuite et la consolidation du processus démocratique. On observe également un développement des libertés d'expression. Ainsi, la Mauritanie compte en 1996 plus d'une quinzaine de journaux indépendants et de revues, 21 partis politiques, des dizaines d'organisations non gouvernementales et trois centrales syndicales - Union des Travailleurs de Mauritanie, Confédération Libre des Travailleurs de Mauritanie et Confédération Générale des Travailleurs de Mauritanie. Des élections municipales anticipées ont été organisées en 1994 par le gouvernement. Des élections législatives ont eu lieu en octobre 1996 pour le renouvellement de l'ensemble des sièges des députés de l'Assemblée. Ces élections ont permis aux premières femmes (3 femmes sur 79 députés) de siéger à l'Assemblée Nationale.

4. L'évolution économique

La Mauritanie appartient au groupe des pays à faible revenu. En 1995, le PIB par habitant est estimé à 480 dollars - 60 000 UM à prix constants de 1985. Le secteur rural emploie la majeure partie de la population active - 55 % - alors que l'industrie et le secteur tertiaire occupent respectivement 10 et 34 % de cette dernière. Malgré cela, la contribution productive du secteur rural au PIB demeure peu élevée - aux alentours de 20 % - ce qui est une indication de la

Les années récentes ont été marquées par la poursuite et la consolidation du processus démocratique

La croissance économique a été influencée par un environnement interne difficile et un contexte international défavorable

faible productivité de l'agriculture mauritanienne. Le secteur tertiaire constitue la source majeure de création de richesses, environ la moitié du PIB, le secteur secondaire y contribuant quant à lui pour moins de 30 %.

Le tableau 1.1 résume les performances économiques de la Mauritanie au cours des 15 dernières années et appelle plusieurs commentaires. Le taux de croissance annuel moyen du PIB - aux prix de 1985 - a été de 1,2 % au cours de la période 1980 - 1995. Ce tableau reflète également une irrégularité de ces performances au cours de cette période. En effet, trois phases peuvent être identifiées. Tout d'abord, dans la première moitié des années 1980, la croissance économique négative, combinée à une forte augmentation de la population, a induit une baisse du niveau de vie par habitant de près de 10 % par an. La chute de la production dans le secteur primaire (- 18 %) marque fortement cette période. Ensuite, entre 1985 et 1989, la croissance économique moyenne - 3,1 % annuellement - parvient juste à contrebalancer l'évolution démographique et

permet au revenu par habitant de progresser en moyenne de 0,2 % par an. Enfin au cours de la première moitié des années 1990, la forte croissance économique - 4,7 % par an - est à l'origine d'une progression annuelle du niveau de vie de près de 2 %.

En fait, le processus de croissance économique de la Mauritanie a été considérablement influencé par un environnement interne difficile (sécheresse, désertification) et par les vicissitudes du contexte international.

Fondamentalement, l'économie mauritanienne est marquée par le clivage entre un secteur traditionnel intensif en main-d'oeuvre et un secteur moderne très capitalistique et tributaire des importations, englobant essentiellement les mines, la pêche industrielle et l'agriculture irriguée.

Ce contexte, exacerbé par maints déséquilibres structurels, explique la mise en oeuvre depuis 1985 par les pouvoirs publics d'une stratégie à moyen terme visant à réduire les déséquilibres macro-économiques et à éliminer les contraintes structurelles qui freinent la croissance économique.

Tableau 1.1 : Evolution du PIB en Mauritanie au cours de la période 1980 - 1995

Période	1980 - 84	1985 - 89	1990 - 95
Taux de croissance du PIB - prix 1985			
PIB	- 6,1	3,1	4,7
Secteur primaire ¹	-18,2	4,4	6,3
Secteur secondaire ²	-2,0	4,1	4,4
Secteur tertiaire ³	-1,8	2,1	4,3
Taux de croissance du PIB par habitant - prix 1985			
PIB par tête ⁴	-9,1	0,2	1,9
¹ Agriculture, élevage et pêche artisanale ; ² Industries extractives, manufacturières, bâtiment et travaux publics ³ Solde des autres secteurs ⁴ Calculé selon la différence entre le taux de croissance du PIB et le taux de croissance de la population. Sur la période 1980 - 1989, les taux de croissance démographique considérés ont été de 2,93, 8,15 et 0,54 %, respectivement, aux niveaux du pays, des zones urbaines et du secteur rural. Pour la période 1990 - 1995, ces taux ont été, respectivement, de 2,84, 5,45 et 0,51 %.			
Source : Estimations à partir des informations fournies par le Ministère du Plan			

A cet égard, le Programme de redressement économique et financier de la période 1985-88, a été suivi par un Programme de consolidation et de relance - 1989-91. Ces programmes d'ajustement ont contribué à une libéralisation importante de l'économie mauritanienne, au développement du secteur privé et à une intensification du rôle du marché. Néanmoins, le succès de l'effort d'ajustement - en dépit des chocs exogènes - a conduit le gouvernement à mettre en oeuvre un nouveau programme pluriannuel en novembre 1992, ce dernier se proposant d'atteindre en 1995 un taux de croissance du PIB de 3,5%, de ramener le taux d'inflation à 3,5 % et d'équilibrer les comptes extérieurs. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie visait à renforcer la compétitivité des exportations, à consolider les réformes structurelles en encourageant le secteur privé par le biais d'un cadre législatif et réglementaire incitatif adéquat, à alléger la dette extérieure et à réformer le système bancaire. A la fin de 1995, les progrès accomplis étaient encourageants - croissance économique de 4,9 % en 1993-95 ; stabilisation des prix à la consommation à environ 4 % en 1994 et à 6 % en 1995 ; réduction du déficit des comptes extérieurs - 19,7 % en 1992 à 6,8 % du PIB en 1995 ; renforcement du système bancaire et réforme des entreprises publiques, notamment dans le secteur de la pêche. Au vu de ces résultats encourageants et des perspectives de développement qu'ils ouvrent, le gouvernement a décidé de maintenir les orientations fondamentales de la politique macro-économique. Ainsi, pour la période 1996-98, les objectifs du programme d'ajustement prévoient une croissance économique annuelle de 4,8 %, un taux d'inflation de 3 %, une réduction du déficit extérieur à 4,3 % du PIB en 1998 et un accroissement des réserves de change.

En dépit des efforts de rééquilibrage, la structure de l'économie maurita-

nienne s'articule toujours autour d'une prédominance du secteur tertiaire lui-même dominé largement par les activités commerciales. La tradition commerçante des mauritaniens est d'ailleurs bien connue dans la sous-région. Le secteur commercial mauritanien, caractérisé par le grand nombre d'intervenants, a pu se développer ces

Encadré 1.1 : Une forme de déséquilibre économique : le dualisme formel/informel

L'une des caractéristiques majeures du système économique de la Mauritanie est le dualisme des structures productives qui existe entre secteur formel - essentiellement privé - et secteur informel, tout particulièrement pour le secteur tertiaire. Les activités structurées, menées en grande partie dans les zones urbaines et exploitées dans le cadre réglementaire officiel, ont accès aux institutions fiscales et monétaires et aux services financiers institutionnels. Aujourd'hui, le secteur concurrentiel structuré comprend environ 1 200 entreprises et l'emploi dit "moderne" de ce secteur n'occupe que 13,7 % de la population active urbaine.

Le secteur informel, constitué d'une masse d'activités non structurées opérant en dehors du cadre réglementaire officiel, est devenu une réalité économique et sociale incontournable en Mauritanie, tant par le nombre d'entreprises qui le composent - estimé à plus de 70 000 - que par la population qui en vit directement - près de 60 % de la population active urbaine en 1995 - ou indirectement. Ces entreprises opèrent dans les activités de production, de services, de construction et de transport, le commerce demeurant l'activité prédominante.

Au sein des autres professions, l'importance des tailleurs, des garagistes et des blanchisseurs peut être constatée. Les activités non structurées n'ont guère accès aux incitations fiscales et monétaires et utilisent presque exclusivement de la main-d'oeuvre et des intrants locaux.

La plupart des entreprises du secteur informel sont des propriétés familiales, souvent de dimensions réduites, à forte intensité de main-d'oeuvre, et utilisant une technologie intermédiaire dont les compétences sont acquises en dehors du système scolaire. La main-d'oeuvre féminine est concentrée dans les activités agricoles et dans l'artisanat. L'investissement provient en général de l'épargne familiale et personnelle, le reste étant fourni par le système financier non structuré. Le présent rapport montre le lien étroit qui existe entre développement du secteur informel et pauvreté. Il apparaît, en effet, que la grande majorité des intervenants du secteur informel (ceux qui disposent d'un faible capital à la fois financier et éducatif) ne peut attendre de l'engagement dans une activité "propre compte", qu'une intégration précaire et temporaire sur le marché du travail.

*Un clivage
fondamental existe
entre un secteur
traditionnel intensif
en main-d'oeuvre,
peu productif,
et un secteur
moderne très
capitalistique*

dernières années dans le cadre de la politique de libéralisation de l'économie et de liberté des prix et de la concurrence et plus particulièrement l'abolition des monopoles d'importation sur les denrées de base : riz, sucre, thé. Mises à part les activités commerciales, le secteur tertiaire reste embryonnaire : le tourisme et l'artisanat d'art demeurent encore des activités marginales.

Le système bancaire est constitué de quatre banques commerciales dont trois sont complètement privatisées. La restructuration et la recapitalisation du système bancaire ont été menées à leur terme. Le portefeuille de crédit a été réhabilité de façon significative, cependant le système reste toujours caractérisé par la surliquidité et une concurrence insuffisante.

Le secteur primaire contribue pour un cinquième de la production nationale. L'élevage et l'agriculture sont étroitement tributaires d'une pluviométrie irrégulière. Ils sont marqués par la succession de plusieurs années de déficit pluviométrique. L'élevage, plutôt diversifié (camelins, ovins, caprins et bovins), demeure de type traditionnel et peu intégré au reste de l'économie. Néanmoins, sa productivité a été rehaussée au cours de ces dernières années, compte tenu de l'intensification de l'encadrement et de la couverture vaccinale.

La production agricole dite de subsistance ou destinée à l'autoconsommation est faible. Le maraîchage se développe, notamment autour des centres urbains, des forages, des puits et le long du fleuve Sénégal. Les oasis sont localisées dans des oueds ou sur des nappes souterraines ; les palmeraies couvrent une superficie d'environ 5 000 ha répartis dans les wilayas de l'Adrar, du Tagant, de l'Assaba et des Hodhs. Le nombre de palmiers dattiers est de l'ordre de 800 000 unités, dont la production annuelle dépasse les 17 000 tonnes. L'abaissement du niveau des

nappes et l'ensablement menacent de disparition bon nombre de ces palmeraies, en particulier dans l'Adrar, le Tagant et l'Assaba.

Les principales variétés cultivées de manière extensive et pluviale sont le mil et le sorgho. Dans la vallée du fleuve, les cultures irriguées du riz se développent en se modernisant progressivement. Les superficies cultivées ont enregistré une augmentation sensible, passant de 129 077 ha en 1991/92 à 250 000 ha en 1994 pour les céréales traditionnelles. Cependant, le taux de couverture de la production céréalière - rapport de la production nationale sur la consommation nationale - hors aide alimentaire demeure faible, moins de 50 %. Dans ces conditions, la Mauritanie recourt chaque année à l'importation d'importantes quantités de produits alimentaires, en particulier le riz et le blé. La faiblesse de la productivité agricole s'explique, en grande partie, par des conditions naturelles souvent difficiles, des insuffisances dans le domaine de l'encadrement, des équipements et des techniques de production et de gestion des ressources. Cependant, la création de nouvelles institutions de crédit, la privatisation des exploitations agricoles et la réorganisation du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement - décentralisation des services - sont des mesures largement favorables au développement du secteur rural.

Le gouvernement accorde une grande importance au secteur rural, en vue d'assurer une croissance durable de la production. Le programme d'ajustement sectoriel agricole de 1989 a proposé un ensemble de réformes portant sur la sécurité foncière et la distribution équitable des terres, un meilleur accès au crédit, le désenclavement des zones de production, une politique de prix appropriés, une responsabilisation des communautés et organisations locales, le développement et le transfert de technologies appropriées. Par ailleurs, dans les zones de cultures pluviales où

l'élevage constitue l'activité dominante, il s'agit de promouvoir des actions spécifiques : améliorer la santé et la production animales, développer les exportations des produits de l'élevage, introduire le crédit en milieu pastoral. Enfin, les zones irriguées appellent des mesures particulières : diversification des cultures et amélioration de la compétitivité des produits agricoles, réhabilitation des oasis, intégration de l'élevage aux systèmes de production agricole, etc.

Le secteur de la pêche revêt de longue date une grande importance pour l'économie de la Mauritanie. Le pays dispose d'une côte de plus de 650 km, réputée une des plus poissonneuses du monde. En 1994, la production de la pêche moderne a atteint 296 527 tonnes. La valeur des exportations des

produits de pêche était de 25,7 milliards d'ouguiyas pour la même année. La pêche demeure donc un des moteurs de l'économie mauritanienne et une des principales sources de devises, contribuant pour près de la moitié des recettes d'exportation et 20 % du budget de l'Etat.

Mais ce secteur connaît plusieurs difficultés liées, en grande partie, au type de matériel utilisé, au vieillissement de la flotte, aux insuffisances du cadre législatif, à la surexploitation des ressources et à la limitation des moyens de surveillance et de contrôle. Ainsi, le potentiel halieutique de la Mauritanie est menacé si la surexploitation n'est pas freinée par la mise en place d'une politique de préservation de la ressource. Les réformes entreprises actuellement sont de nature à résoudre les diffi-

Le secteur de la pêche contribue pour près de la moitié aux recettes d'exportation. Celui des mines reste également une des clés de voûte de l'économie mauritanienne

Encadré 1.2. : La pêche artisanale

La pêche artisanale est un sous-secteur qui procure des emplois à environ 4 000 pêcheurs et contribue à la satisfaction de la demande nationale de poisson. Cependant, les moyens qu'elle utilise sont restés longtemps traditionnels. La flottille était constituée de bateaux de pêche artisanale.

"Un bateau de pêche artisanale est défini par le décret 89/00 du 26 juillet 1989 comme étant un bateau qui emploie une technique de pêche autre que le chalut, qui n'est pas équipé d'installations de congélation et dont le moteur, le cas échéant, ne peut maintenir un régime continu de plus de 200 CV."

Parmi les méthodes les plus utilisées par les bateaux de pêche artisanale figurent le filet dormant, la senne, la palangre et le port de poule qui est une technique dernièrement mise au point à Nouadhibou et dont la réputation est due à sa rentabilité.

Au cours des dernières années le secteur de la pêche artisanale a connu de notables mutations grâce à l'importance considérable qui lui a été accordée par le gouvernement. Celle-ci s'est matérialisée à travers la déclaration de politique du secteur de la pêche qui fait du développement de la pêche artisanale une priorité absolue : amélioration et modernisation des bateaux, création des ressources financières pour les petits pêcheurs, la formation et le développement des infrastructures portuaires.

La politique entreprise par les pouvoirs publics a permis d'enregistrer de bonnes performances au niveau de la pêche artisanale, dont la flottille est passée de 1261 unités d'embarcation en 1993 à 1565 en 1994. Cette évolution est en partie liée à la modernisation des unités artisanales avec la construction de pirogues en acier (7 unités en 1992 contre 11 en 1994) et aluminium (105 unités en 1993 et 203 en 1994).

La motorisation et la puissance des embarcations de la pêche artisanale ont aussi connu une augmentation rapide. Les unités utilisant des moteurs d'une puissance de 15 à 25 CV étaient au nombre de 319, soit 60,3 % du parc total en 1986. En 1994, les unités de pêche artisanale équipées de moteurs de 40 CV sont devenues la principale composante du parc dont elles représentaient auparavant 53,5 % du total des embarcations.

*L'importance du
financement
extérieur et les
fluctuations des
prix sur les
marchés des
produits exportés,
jouent un rôle
critique pour
l'économie
mauritanienne*

cultés et rehausser durablement les performances de ce secteur.

Les mines ont constitué depuis le milieu des années 1960 une des clés de voûte du développement économique de la Mauritanie. Le sous-sol mauritanien recèle de larges ressources minières - avec plus de 300 indices miniers et minéraux répertoriés - dont les plus connus sont le fer, le cuivre, le gypse, le sel, le phosphate, les terres rares, l'uranium, l'or et les hydrocarbures. Le minerai de fer demeure la principale ressource minière du pays et possède la particularité d'avoir une teneur des plus élevées au monde (64 à 67 %). Les indices de production sont en croissance très rapide.

En 1994, la production du minerai de fer a atteint 11 459 000 tonnes, contre 8 262 000 en 1992 et celle de l'or est passée au cours de la même période de 625 kg à 1 738 kg.

Le sous-secteur manufacturier a connu un léger développement ces dernières années, grâce aux lignes de crédit obtenues des institutions multilatérales et par le biais de la coopération bilatérale. Mais le tissu industriel est encore très peu diversifié. Si l'on ne tient pas compte de la transformation du poisson, il atteint à peine 5 % du PIB. La quasi-totalité des entreprises industrielles ont des activités de substitution aux importations.

On dénombre environ soixante entreprises manufacturières - dont une dizaine sont fermées et environ la moitié sont en difficulté - qui emploient environ 2 000 personnes. Elles concernent essentiellement les produits alimentaires et boissons, les produits chimiques et plastiques, la construction métallique, le papier, les matériaux de construction, le textile et les cuirs.

Ces unités industrielles sont, pour la plupart, confrontées à de graves difficultés dues aux contraintes qui pèsent sur l'ensemble du secteur : étroitesse du marché intérieur, concurrence de produits importés, énergie chère, absence

d'infrastructures adaptées, manque de devises pour acheter les matières premières et les pièces de rechange et insuffisance de matières premières d'origine locale.

Le sous-secteur du bâtiment et des travaux publics est presque entièrement privé, à l'exception de la société d'économie mixte (Société de construction et de gestion immobilière - SOCOGIM), spécialisée dans la construction d'habitations à loyer modéré.

5. Les contraintes extérieures

L'économie mauritanienne demeure vulnérable à nombre de facteurs externes. Parmi les plus significatifs figurent les prix des produits de base sur les marchés extérieurs (plus particulièrement le minerai de fer), le volume de l'aide extérieure et le poids de la dette. L'économie mauritanienne est fortement dépendante des recettes d'exportation liées à deux secteurs : l'industrie minière et les produits de la pêche. Le minerai de fer mauritanien est exporté à 90 % vers les pays de l'Union Européenne, la France et l'Italie étant les principaux pays importateurs. La forte concentration des débouchés dans un nombre réduit de pays constitue un facteur de vulnérabilité pour l'industrie minière mauritanienne ; le pays est en effet très sensible à la conjoncture économique de ses deux ou trois gros acheteurs. L'évolution du marché mondial du minerai de fer demeure le principal facteur externe de vulnérabilité de l'économie mauritanienne. Le secteur minier a été touché au cours des années 1980 par la crise mondiale de la sidérurgie qui s'est traduite par une baisse de près de 30 % du prix moyen du minerai de fer. Les prix du minerai ont continué de baisser dans la période récente passant de 21 \$ la tonne en 1991 à 17 \$ en 1995. Cette chute des prix combinée à la baisse de la demande a affecté l'industrie minière du pays.

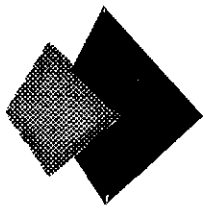
Le secteur de la pêche, l'autre source de recettes d'exportation de la Mauritanie, a été également marqué par une forte fluctuation des cours mondiaux qui ont varié ces dernières années sur une fourchette comprise entre 2 300 et 7 700 dollars la tonne. Cela explique en partie les ajustements de la production (qui oscille entre 400 000 et 600 000 tonnes environ) et les fluctuations des revenus des produits de la pêche. La répartition des exportations de poisson par marché montre que le Japon reste le plus grand importateur de poisson mauritanien, suivi de l'Europe (en particulier l'Italie et l'Espagne, surtout en ce qui concerne le poulpe). L'accord de pêche signé avec l'Union Européenne le 20 Juin 1996 pour une période de cinq ans permettra une sensible augmentation des recettes et redevances de pêche. Etant donné l'importance du financement extérieur dans l'ensemble des ressources disponibles en Mauritanie, les activités des bailleurs de fonds jouent un rôle critique dans la mise en oeuvre des programmes de développement. La dépendance du pays par rapport à l'aide est telle qu'environ 90 % du financement du Programme d'Investissements Publics (PIP) est d'origine extérieure. Au cours de la période 1991-94, la Mauritanie a reçu au titre de l'aide publique au développement (APD) en moyenne 275 millions de dollars EU par an, soit environ 130 dollars EU par habitant. Selon le Rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD 1996), l'APD représentait près d'un quart du PNB en 1993, chiffre à comparer à 10,5 % pour l'ensemble des pays d'Afrique subsaharienne. Cette aide provient, durant la période indiquée, pour 52,2 % de l'aide multilatérale, 46,5 % de l'aide bilatérale et 1,3 % des organisations non gouvernementales (ONGs). Le poids financier de la coopération technique est considérable puisqu'il a représenté en moyenne 23 % de l'assistance extérieure au développement de 1991 à 1994.

La dette extérieure de la Mauritanie est importante et absorbe une part considérable des recettes d'exportation et du budget de l'Etat. A la fin de l'année 1994, l'encours de la dette extérieure à long terme s'élevait à 2,1 milliards de dollars EU soit 239 % du PIB total ou 516 % de la valeur totale des exportations de biens et services. Le service de la dette mauritanienne exprimé en pourcentage des exportations de biens et services, est passé de 30,9 % en 1985 à 20 % en 1993. L'essentiel de la dette mauritanienne est publique ou garantie par l'Etat. La part des créanciers multilatéraux dans la dette extérieure a augmenté au cours de ces dernières années, passant de 34 % en 1991 à 42 % en 1994.

Les principaux bailleurs de fonds multilatéraux sont les groupes de la Banque Mondiale et de la Banque Africaine de Développement avec respectivement 34,2 % et 21,6 % de l'encours total de la dette multilatérale du pays. Les créanciers bilatéraux officiels détiennent 44 % de la dette totale du pays et les créanciers privés 14 %. La Mauritanie a pour stratégie de ne contracter de nouvelles dettes qu'à des conditions concessionnelles et d'obtenir un maximum de mesures d'allègement.

Bien que la Mauritanie figure parmi les pays pauvres lourdement endettés, sa dette extérieure ne bénéficiera pas de l'initiative d'allègement de la dette lancée en octobre 1996 lors de la réunion annuelle de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International.

Le pays a déjà bénéficié de plusieurs rééchelonnements de sa dette auprès du Club de Paris depuis 1985. L'accord de Naples conclu en 1995 avec les pays membres du Club de Paris a réduit de 67 % les arriérés et le montant du service de la dette due pour la période 1995-1997. D'autres rééchelonnements et/ou réaménagements sont envisagés en 1997 qui porteront sur la réduction de l'encours et du service de la dette.



La démarche du DHD en Mauritanie

*Le rétablissement
des grands
équilibres
macroéconomiques
et le redémarrage
de la croissance ne
doivent pas faire
perdre de vue la
persistance de la
pauvreté et la
dégradation de
l'environnement*

1. Les principaux instruments et concepts

Origines du DHD : L'initiative de Développement Humain Durable (DHD) en Mauritanie a été lancée par le gouvernement, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour le Développement en 1995. Cette nouvelle approche a trouvé un écho favorable auprès de l'administration et de la société civile étant donné la nature des problèmes que doit affronter la société mauritanienne dans la phase de développement qu'elle traverse.

Les succès remportés en matière de rétablissement des grands équilibres et de redémarrage de la croissance n'ont pas fait perdre de vue au gouvernement les conditions de vie des populations et en particulier la persistance d'une pauvreté qui touche plus de la moitié de la population et les dangers d'une dégradation continue de l'environnement.

L'initiative de DHD en Mauritanie s'appuie sur des concepts et instruments qui ont été développés progressivement au cours des années 1990 et qui ont été repris au cours des grands forums mondiaux auxquels la Mauritanie a activement participé. Le concept de Développement Humain Durable a émergé progressivement des conceptions humanistes du développement d'une part, et des préoccupations de la communauté internationale relatives à la dégradation de l'environnement d'autre part.

La dimension "Humaine" du développement a été formalisée peu à peu

en liaison avec la prise de conscience, dans de nombreux pays, des effets sociaux négatifs pour de larges couches de la population des politiques d'ajustement structurel. La dimension strictement économique du développement est apparue à nouveau comme insuffisante. La participation des populations à la définition de leur destin, le développement communautaire, l'état de droit, la démocratie pluraliste, la liberté de la presse... furent ainsi reconnus comme des objectifs prioritaires du développement par la communauté internationale.

La parution du premier Rapport Mondial sur le Développement Humain, à l'initiative du PNUD en 1990, marqua la tentative de prendre en compte l'ensemble de ces dimensions dans la définition et le suivi des politiques de développement. Ce Rapport est depuis lors publié sur une base annuelle. Il a contribué à la définition de nouveaux indicateurs synthétiques de développement, en particulier l'Indicateur de Développement Humain (IDH), qui remet en cause le monopole des indicateurs purement économiques construits autour du Produit Intérieur Brut par tête. L'IDH prend en compte trois dimensions : la longévité, les connaissances et le revenu par tête. Une analyse de l'IDH et des autres indicateurs composites publiés dans les rapports mondiaux sur le développement humain est développée dans ce rapport. La comparaison des performances en matière de développement humain de chacun des 174 pays classés permet de

mesurer les écarts existants et les évolutions en cours.

Parallèlement, le Sommet mondial sur l'environnement de 1992, à Rio de Janeiro, a conduit à mettre l'accent sur l'introduction des préoccupations environnementales dans l'approche du développement. Celui-ci doit non seulement s'efforcer d'être humain ; il doit aussi être durable et préserver les chances d'épanouissement des générations futures.

De manière à assurer la jonction entre les dimensions humaine et durable, l'Assemblée Générale des Nations Unies et le Conseil d'Administration du PNUD donneront en 1993, mission à ce dernier de poursuivre des recherches visant à définir un concept unificateur de développement autour de ces deux idées. Une équipe d'experts indépendants a en conséquence été chargée de formaliser les préoccupations de la communauté internationale. Elle remit son rapport en mars 1994. En juin 1994, le PNUD fit du nouveau concept de Développement Humain Durable la clef de voûte des interventions de l'organisation.

Une forte convergence s'est développée au sein de la communauté internationale sur cette analyse. Les grands sommets mondiaux qui se sont succédés depuis 1990 ont permis d'affirmer et d'affiner un certain nombre de principes qui sont inspirés des mêmes conceptions du développement.

Le contenu du concept de Développement Humain Durable : Les êtres humains naissent avec un certain potentiel. Le développement a pour objet de créer un environnement dans lequel chaque individu peut accroître ses capacités et élargir les possibilités qui s'offrent à lui. Le DHD reflète l'émergence, à l'échelle planétaire, du besoin de garantir une qualité de vie équitable pour chacun.

Si la croissance économique est indispensable, elle ne constitue pas

l'objectif ultime du développement. L'approche en termes de DHD conduit en effet à se poser deux questions essentielles :

- comment sont réparties les richesses et à quoi servent-elles ? Il n'existe pas, en effet, de liaison automatique entre la croissance économique et le développement humain ;
- comment sont produites les richesses ? On s'interroge alors sur le caractère reproductible pour les générations futures des modes actuels de production des richesses.

Encadré 2.1 : L'Administrateur du PNUD, James Gustave Speth définit le DHD de la façon suivante :

"Le développement humain durable est un développement qui n'engendre pas seulement la croissance, mais qui distribue de façon équitable ses bénéfices, qui renouvelle l'environnement plutôt qu'il ne le détruit, qui responsabilise les gens plutôt qu'il ne les exclut. Le développement humain durable donne la priorité aux pauvres en élargissant leurs choix et opportunités, en leur permettant de participer aux décisions qui les affectent."

Encadré 2.2 : Conférences et Sommets mondiaux

New York	Sommet Mondial pour les Enfants	1990
Rio de Janeiro	Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement	1992
Vienne	Conférence Mondiale sur les Droits de l'Homme	1993
Caire	Conférence Internationale sur la Population et le Développement	1994
Copenhague	Sommet Mondial pour le Développement Social	1995
Pekin	Quatrième Conférence Mondiale sur les Femmes	1995
Istanbul	Conférence de Nations Unies sur les Etablissements Humains - Habitat II	1996
Rome	Sommet Mondial de l'Alimentation	1996

Les principaux aspects du DHD peuvent être décrits en examinant successivement ce qui ressort du développement humain et du développement durable.

Le Développement Humain (DH) :

Le développement doit permettre à chaque individu d'exploiter au mieux et d'accroître son potentiel dans tous les domaines : économique, social, culturel ou politique. Chaque être humain doit disposer, au départ, de possibilités équitables d'y parvenir. Le choix de la manière d'exercer ces possibilités lui appartient. Le DH implique l'universalité d'un tel droit. Aucune discrimination dans l'exercice de ces droits ne doit être admise. Cela implique en particulier une instruction et des soins de base pour tous.

Cette approche se distingue sensiblement de la maximisation de la croissance globale et de la production de richesses qui constituaient la pensée dominante. Cette pensée était marquée du sceau d'un "économisme" qui réduisait les sciences sociales à une mécanique trop souvent simpliste. Le DHD propose une approche beaucoup plus riche et nuancée, qui considère que l'accumulation des richesses globales n'est pas satisfaisante en soi :

- L'accumulation de richesses n'est pas la condition sine qua non de la liberté de choix. La "richesse" d'une culture est tout à fait indépendante de la richesse globale de la population. La démocratie, l'égalité entre hommes et femmes, n'impliquent pas des niveaux de richesse élevés.
- Le bien être économique n'est pas le seul objectif des hommes : vivre longtemps et en bonne santé, accroître son savoir, participer à la vie de la communauté, bénéficier de la "sécurité humaine"... sont des objectifs largement partagés. La richesse nationale peut, quant à elle, accroître ou non la liberté de choix des individus.

- Finalement, beaucoup plus que la richesse elle-même, c'est l'usage que l'on fait de la richesse qui est décisif.

Dans de nombreux pays, le PIB par tête est élevé alors que le niveau des indicateurs de développement humain est faible. Au contraire, des pays avec des PIB par habitant faibles ont des indicateurs de développement humain élevés. Le rapport mondial annuel sur le Développement humain édité par le PNUD met en évidence ces écarts entre PIB par tête et DH montrant qu'il existe une grande diversité de situations par rapport au Développement Humain dans des pays produisant des richesses par habitant comparables. Les comparaisons internationales montrent par exemple que les écarts de revenu entre pays n'expliquent guère plus de 50 % des écarts d'espérance de vie ou de mortalité infantile. Ces mêmes écarts de revenu par tête expliquent une fraction encore plus faible des différences de taux d'alphabétisation entre pays.

Le partage du surplus engendré par la croissance peut donc jouer un rôle important. Pour reprendre une formule célèbre, quel choix doit opérer un gouvernement entre armement et éducation dans l'élaboration de son budget ? Quelle sera la part réservée aux plus défavorisés dans le budget de l'Etat ? Ce qui apparaît déterminant, ce n'est pas tant le processus de maximisation des richesses, mais les décisions qui sont prises par les individus et la société sur l'affectation de ces richesses.

La croissance économique demeure, bien entendu, nécessaire. Elle constitue un des sous-ensembles des modèles de Développement Humain. La production de biens et services permettra de disposer d'un "champ des possibles" qui doit être suffisamment important pour que chaque individu puisse développer ses potentialités. Le revenu n'est cependant qu'un des éléments recherchés par les individus. Sa répartition doit par

*Si la croissance
économique
demeure
nécessaire, la
démocratie,
l'égalité des
chances entre
hommes et femmes,
la participation
communautaire,
restent
indispensables à
tout développement
humain durable*

ailleurs garantir à chacun l'accès à l'égalité des chances. Le DH met autant l'accent sur la croissance économique que sur les conditions de la production des richesses, de leur répartition et allocation.

En définitive, les hommes ne doivent pas être considérés comme des moyens de production au service de l'accroissement de la richesse nationale, mais comme une fin en soi. Le concept de Développement Humain refuse l'assimilation des individus à du "capital humain". C'est bien la qualité de la vie qui est l'objectif du développement.

Le Développement Durable :

L'universalité du droit à la vie et à l'exploitation au mieux du potentiel de chacun ne doit pas seulement être considérée dans le cadre intragénérationnel. Elle doit s'étendre aux générations futures. Nous devons utiliser nos ressources selon des modalités qui ne compromettent pas les possibilités pour les générations futures de répondre à leurs besoins. La stratégie de DHD consiste à reconstituer l'ensemble du capital matériel, humain et naturel, ou son équivalent, pour que les générations futures disposent des mêmes chances que celles dont nous avons disposées. L'usage des ressources ne doit pas engendrer de "dettes écologiques" liées à une surexploitation de la capacité de charge et de la capacité productive de la planète. Ces dettes priveraient les générations futures de certaines aspirations et options légitimes.

Ce qu'il faut transmettre, c'est la possibilité pour les générations futures de vivre des vies qui en valent la peine. Si l'on épuise des ressources non renouvelables, il convient alors de réinvestir les revenus dégagés de ces ressources afin de constituer un capital de remplacement. L'important est donc de gérer les ressources dont nous disposons afin de sauvegarder un potentiel suffisant pour les générations futures.

Les générations passées se sont montrées économes dans l'exploitation des ressources non renouvelables. Ce n'est pas le cas des générations présentes.

Ce principe ne signifie pas que l'on doive laisser le monde dans l'état où on l'a trouvé. Le souci des générations futures ne doit pas conduire à laisser les pauvres d'aujourd'hui dans leur situation. Ce serait là une violation du principe d'universalité précédemment évoqué. Le sort des générations futures ne saurait constituer un alibi pour maintenir le statu quo actuel.

La croissance économique est vitale pour les sociétés défavorisées. Toutefois, dans leur développement, elles ne doivent pas imiter les modes de production et de consommation des pays riches. La reproduction au Sud du modèle de croissance du Nord supposerait par exemple de multiplier par 10 l'exploitation actuelle des énergies fossiles et par 200 celle des richesses minières. Il convient en conséquence de susciter, au niveau mondial, l'adoption de nouveaux systèmes de production, de nouvelles technologies, visant entre autre à diminuer l'énergie consommée par unité de production.

Le souci du développement durable ne doit pas être laissé au marché. Le futur lointain est en effet très mal appréhendé par le marché. Ainsi, le prix actuel du bois de chauffe en Afrique subsaharienne ne prend-il pas en compte le coût du reboisement. La collectivité, les communautés organisées qui la composent, doivent avoir la charge de préserver les intérêts des générations futures. La plupart des "produits" en matière environnementale ne sont pas échangés sur le marché. En outre les prix ne reflètent pas les raretés relatives à moyen et long termes. Les agrégats qui sont actuellement calculés sur ces bases ont donc une signification limitée, y compris pour un calcul économique rationnel. Les impacts sur l'environnement ne sont pas intégrés dans les comptes de

L'usage des ressources ne doit pas engendrer de "dettes écologiques". Celles-ci priveraient les générations futures de certaines aspirations et options légitimes

flux de la comptabilité nationale. Les comptes de patrimoine n'en sont encore qu'à leur début.

D'une façon générale, l'approche traditionnelle de maximisation des richesses privilégie les informations sur les moyens, pas sur les fins. C'est le mérite du Rapport Mondial sur le Développement Humain de mettre l'accent sur d'autres variables.

Le concept de Développement Durable soulève la question de savoir si les modes de vie actuels sont acceptables et s'ils doivent être transmis aux générations futures. Une réflexion en termes de DHD montre qu'il est clair qu'il ne faut pas préserver le partage actuel de l'héritage commun de l'humanité entre pays riches et pays pauvres. Un nouvel équilibre mondial doit se mettre en place dans ce domaine.

Le rôle essentiel du capital socio-institutionnel :

Les théories économiques ont mis tout d'abord l'accent sur le rôle déterminant que jouerait l'accumulation de capital productif dans la croissance. On s'est ensuite aperçu que le capital humain, et non seulement la quantité de travail disponible, jouait un grand rôle dans la croissance des économies.

L'accroissement du capital humain signifie qu'il faut faire porter les efforts sur l'éducation et la santé pour stimuler la croissance économique. Dans cette perspective, une main-d'œuvre bien formée et en bonne santé constitue un facteur très favorable. Plus récemment, on a réintroduit d'autres facteurs explicatifs des phénomènes de croissance. Ainsi, la dimension institutionnelle met l'accent sur le rôle des institutions dans le développement des sociétés humaines.

Le DHD s'inscrit dans cette perspective. Il accorde en effet une place déterminante à un ensemble de facteurs que l'on pourrait regrouper sous le terme de capital socio-institutionnel. Le

capital socio-institutionnel se réfère à l'ensemble des formes volontaires de régulation sociale qui existent dans une société humaine. Celles-ci sont liées aux façons dont les institutions d'une société entrent en relation, aux normes, institutions, réseaux, organisations, traditions, attitudes sociales qui caractérisent une société humaine.

Dans les sociétés contemporaines, les formes de gouvernement, de démocratie, le statut de la presse, des droits de l'homme, la place et le rôle des corps intermédiaires (syndicats, associations...), le système judiciaire sont des éléments qui caractérisent le capital socio-institutionnel.

Le DHD a repris et codifié un certain nombre de ces caractéristiques sous le vocable de la "bonne gouvernance". La bonne gouvernance ainsi définie qui est au cœur du DHD, comporte sept composantes principales :

- la légitimité et la responsabilité politiques ;
- la liberté d'association et de participation ;
- un système judiciaire juste et fiable ;
- une administration responsable ;
- la liberté d'information et d'expression ;
- une gestion efficace des services publics ;
- la coopération de l'Etat avec les organisations de la société civile.

Tous ces éléments contribuent à la formation du capital socio-institutionnel, et celui-ci est au cœur du processus de développement dans l'optique DHD.

On constate que, toutes choses égales par ailleurs, les sociétés qui ont un haut développement de leur capital socio-institutionnel disposent d'un avantage important. Les sociétés riches en capital socio-institutionnel sont par exemple mieux équipées pour résoudre les conflits sans recours à la violence. Ces sociétés se caractérisent par une confiance mutuelle élevée, des systèmes de coopération et des réseaux sociaux solides.

Les sociétés riches en capital socio-institutionnel sont mieux équipées pour résoudre les conflits sans recours à la violence. Elles se caractérisent par une confiance mutuelle élevée, des systèmes de coopération et des réseaux sociaux solides

On le voit, la bonne gouvernance va bien au-delà des questions directement liées au gouvernement et à l'Etat. L'efficacité de l'Etat, le type de relations qu'il entretient avec la société civile, sont cependant des déterminants-clés dans la mise en oeuvre d'une stratégie de DHD. Les populations doivent en effet être responsabilisées pour leur développement dans un cadre fourni par le gouvernement. On peut résumer en quatre points ce que l'on peut attendre du gouvernement dans le cadre d'une approche DHD :

- le gouvernement doit être efficace, de manière à gérer au mieux les ressources rares ;
- le gouvernement doit être légitime aux yeux des populations ;
- le gouvernement doit contribuer à construire un consensus autour des objectifs de la société ;
- le gouvernement doit tendre à créer et renforcer un tissu social solide pour éviter les risques de désintégration sociale et de chaos.

La nécessité d'une combinaison optimale des facteurs de développement :

Une stratégie orientée vers le DHD devrait conduire à une redéfinition du rôle des différents acteurs du développement. Il convient en effet de trouver de nouveaux équilibres entre :

- l'efficacité des marchés ;
- le rôle des cadres juridiques, institutionnels et réglementaires qui relèvent de l'autorité publique ;
- le rôle de propositions et de contrôle des corps intermédiaires, de la société civile.

Dans la mesure où le DHD implique que les individus soient les acteurs de leur développement, le rôle des communautés de base et de la participation devient dès lors essentiel. Les communautés de base sont porteuses des projets collectifs des groupes humains structurés. Ces projets sont l'émanation, à la fois des valeurs culturelles de ces groupes et de leurs modes d'insertion

tion dans la modernité. Seule la participation peut garantir que les projets des individus et des groupes sociaux ne mépriseront pas les cultures traditionnelles, prendront en compte le sort des générations futures et ne se référeront pas uniquement à la philosophie individualiste et utilitariste dominante.

2. L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie

L'initiative du Développement Humain Durable en Mauritanie s'inscrit à la fois dans le cadre des priorités nationales et du suivi des recommandations des différents sommets et conférences, organisés sous l'égide des Nations unies. Ces sommets ont permis de sensibiliser puis de mobiliser les gouvernements et les opinions publiques autour des principaux défis que le monde doit affronter dans un cadre concerté, avec détermination et méthode.

En Mauritanie les résultats indéniables enregistrés au niveau macro-économique dans le cadre des politiques d'ajustement menées depuis 1985 ont mis à l'ordre du jour les problèmes persistants de pauvreté et de dégradation de l'environnement. Plus généralement, les thèmes centraux du DHD pourraient ainsi devenir les objectifs essentiels de la politique de développement à mettre en place dans le cadre de l'ère "post-ajustement" que pourrait aborder le pays.

Historique : Les travaux sur le DHD en Mauritanie furent tout d'abord centrés sur la composante "humaine" du concept, en liaison avec le Rapport Mondial sur le Développement Humain. Un premier colloque sur la problématique du développement humain, organisé le 28 juillet 1991, a permis de montrer les relations complexes entre la croissance économique et le développement humain. Les recommandations de ce colloque ont

La participation individuelle et le rôle des communautés de base sont essentiels car porteurs de projets collectifs des groupes humains structurés

L'année 1995 a été décisive dans la concrétisation de l'initiative du développement humain durable en Mauritanie

exprimé la nécessité d'organiser un atelier afin d'approfondir la réflexion sur la problématique du développement humain. Une meilleure connaissance des indicateurs socio-économiques apparaissait particulièrement indispensable avant toute définition des actions à entreprendre.

Le deuxième colloque sur le développement humain a eu lieu les 1er, 2 et 3 décembre 1992. Son objectif était l'étude de trois thèmes principaux correspondant aux préoccupations mauritaniennes :

- la définition, la mesure et l'analyse politique du développement humain ;
- le réaménagement des ressources pour améliorer le développement humain ;
- le développement humain et l'environnement international.

Les conclusions des débats ont démontré l'intérêt d'une nouvelle approche de développement, adaptée au contexte national et privilégiant l'épanouissement des hommes.

L'année 1995 a été décisive dans la concrétisation de l'initiative du développement humain durable en Mauritanie. Elle a été marquée par la réalisation de plusieurs études thématiques, couvrant les questions majeures : santé, éducation, formation, emploi, libertés fondamentales, croissance économique et démographique, lutte contre la pauvreté et environnement. Ce travail d'analyse a permis de faire un diagnostic du développement humain durable dans le pays, ce qui a constitué la base de travail de l'atelier de sensibilisation sur le développement humain durable organisé les 25 et 26 juillet 1995. Les objectifs de cet atelier, auxquels participèrent les représentants des différents départements ministériels, du bureau local du Programme des Nations Unies pour le Développement, des agences - conseil du système des Nations Unies - DADSG, UNESCO - de représentants d'ONGs locales et de

la société civile en général, ont été ainsi définis :

- sensibiliser tous les acteurs sociaux au concept du développement humain durable ;
- identifier les éléments de stratégie en matière de DHD ;
- dégager les axes prioritaires pour la mise en place de cette stratégie ;
- contribuer à la mise en place d'un réseau national et d'un système d'informations actualisables pour le suivi des indicateurs du développement humain durable en Mauritanie.

A la suite des travaux de cet atelier, les composantes de l'initiative en matière de développement humain durable ont été identifiées et le calendrier de leur élaboration déterminé.

Les étapes de l'initiative : L'atelier de formation et de réflexion sur le développement humain durable, qui s'est tenu les 4, 5 et 6 juin 1996, a abouti à des propositions de nature à définir la mission, le fonctionnement et le calendrier de mise en oeuvre des éléments de cette initiative de DHD en Mauritanie.

a) Le réseau national du développement humain durable :

Le Réseau National du Développement Humain Durable est un organe de mobilisation, de réflexion, de coordination et de cohérence. La société civile, par l'intermédiaire du mouvement associatif et communautaire, constitue une composante essentielle de toute démarche inspirée du DHD. Les représentants de la société civile sont les relais indispensables des populations, sujets et objets finaux de toute politique de développement de type DHD. A terme, le réseau a pour vocation de contribuer au développement de l'approche participative dans le processus de développement. On sait que la participation de tous les individus aux processus de décision qui les concernent est un des axes centraux de la démarche de DHD.

Le réseau sera donc avant tout le moyen d'établir et de maintenir le contact avec les communautés. Il sera chargé de relayer les initiatives des communautés organisées. Il aura pour mission de valider les produits des autres composantes de l'initiative de DHD, d'animer des débats, d'évaluer, de diffuser et de promouvoir les résultats du développement humain durable en Mauritanie. Le réseau contribuera à l'élaboration des prochains rapports nationaux sur le développement humain durable, ainsi qu'à l'élaboration de la stratégie nationale et au fonctionnement de l'Observatoire.

Les membres du réseau comprennent des représentants de la société civile et des départements ministériels. En outre, le réseau sera progressivement ouvert aux personnes et institutions susceptibles de contribuer à la promotion du développement humain durable, en particulier les organisations communautaires les plus actives. Il s'agira en conséquence d'une structure flexible et évolutive. Le travail des membres du réseau sera, dans un premier temps, organisé autour de trois grands thèmes :

- environnement, habitat, urbanisme ;
- santé, éducation, formation, emploi et lutte contre la pauvreté ;
- gouvernance et participation des populations.

b) Le rapport national sur le développement humain durable :

La publication d'un Rapport National annuel a pour objet de faire une analyse de la situation du point de vue du développement humain durable en Mauritanie en vue d'éclairer, sensibiliser, promouvoir, suivre et orienter les actions en la matière.

Dans la phase de démarrage de l'initiative de DHD, le premier Rapport constituera un instrument de sensibilisation, de mobilisation et de promotion auprès de la société civile. Le rapport type pourra comprendre :

- une présentation du contexte extérieur et intérieur,
- des données relatives aux principales dimensions du développement humain durable et les commentaires et analyses y afférant,
- l'étude d'un thème, choisi en fonction de l'actualité et des données disponibles.

c) L'Observatoire national du développement humain durable :

L'Observatoire national du développement humain durable vise la mise en place d'un système d'informations permanent qui permettra aux partenaires de l'initiative de disposer de données et d'analyses pour l'évaluation et l'orientation des activités liées au développement humain durable. Les fonctions de l'observatoire sont décrites dans les actes de l'atelier de juin 1996 et s'articulent de la manière suivante :

- centraliser, analyser, évaluer et diffuser des informations pertinentes dans le domaine de la politique du développement humain durable, en liaison avec les partenaires de l'initiative ;
- évaluer les systèmes d'informations existants et leur production - statistiques, indicateurs, enquêtes, études. L'objectif consistera, d'une part à identifier les besoins en informations complémentaires en vue d'une meilleure appréhension des questions relatives au développement humain durable ; d'autre part d'identifier et éventuellement de fournir les appuis visant à améliorer les techniques de collecte d'information et la production des données pertinentes relatives au DHD.
- servir de point focal pour l'animation du réseau de DHD ;
- mener à la demande les études et enquêtes spécifiques sur la problématique du développement humain durable ;
- appuyer les partenaires de l'Observatoire sur le plan méthodologique

L'Observatoire national du DHD permettra de disposer de données et d'analyses pour l'évaluation et l'orientation des activités liées au développement humain durable

Les initiatives pour le DHD en Mauritanie devront permettre au pays d'affronter les nouveaux défis après dix ans d'ajustement structurel

et technique dans la conception, la réalisation et l'exploitation d'enquêtes sur le DHD ;

- fournir un avis technique sur les politiques et programmes nationaux dans une perspective de promotion du DHD et de lutte contre la pauvreté ;
- commanditer les études et enquêtes auprès des institutions spécialisées, l'Observatoire ayant pour vocation de "faire faire" plutôt que de faire.

Les activités de l'Observatoire seront définies de façon à éviter tout double emploi avec les systèmes d'informations existants - départements ministériels, Office National de la Statistique, Université, société civile, sources locales ou extérieures. L'Observatoire devra contribuer à la mise en place d'un réseau de correspondants-producteurs ou détenteurs de données avec lesquels il définira et coordonnera sa politique en ce domaine.

Ainsi, l'Observatoire contribuera à l'ensemble des activités liées au développement humain durable. Il sera en quelque sorte le bras opérationnel du Réseau de DHD. La composition et le statut de l'équipe de cadres permanents ou contractuels qui assurera le fonctionnement de l'Observatoire, ainsi que ses personnes ressources et ses correspondants, seront définis dans le cadre d'un cahier des charges.

d) La stratégie nationale de développement humain durable :

La stratégie nationale du développement humain durable sera le cadre de référence de toutes les activités dans ce domaine. Elle a pour objet de déterminer les objectifs, établir les priorités nationales et d'envisager les moyens à mettre en oeuvre. Les principaux axes prioritaires seront :

- la lutte contre la pauvreté ;
- la sécurité alimentaire ;
- la participation des populations ;
- la création d'emplois ;
- la gouvernance et la démocratie ;
- la promotion de la femme ;
- la santé, la formation et l'éducation ;
- l'environnement ;
- l'eau et l'assainissement.

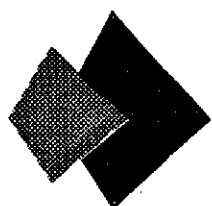
La formulation de la stratégie nationale du DHD, dont la méthodologie d'élaboration est à préciser, doit conduire à la définition d'un Plan d'action de DHD visant à mettre en oeuvre des actions conformes à la démarche de DHD.

Les différentes étapes de l'initiative de DHD qui viennent d'être présentées permettront à la Mauritanie d'affronter les grands défis auxquels elle doit faire face après plus de dix années d'ajustement structurel. L'approche DHD contribuera à impliquer constamment les communautés dans la définition, le suivi et la mise en oeuvre de la politique de développement.

Encadré 2.3 : Recommandations de l'atelier national de formation et de réflexion sur le DHD

L'atelier de formation et de réflexion sur le DHD a été marqué par un débat riche entre les représentants du gouvernement, des ONGs et de la société civile et les partenaires extérieurs (PNUD, DDSMS, UNESCO, BIT), qui a permis d'aboutir aux recommandations suivantes :

- ◆ l'accélération du processus de mise en place et l'opérationnalisation du réseau national et de l'observatoire du DHD en disponibilisant les moyens humains, matériels et financiers nécessaires ;
- ◆ l'élaboration du premier rapport national annuel en Mauritanie au cours de l'année 1996 en tenant compte des réalités spécifiques du pays ;
- ◆ la cohérence de l'initiative DHD avec les interventions des autres partenaires au développement ;
- ◆ le lancement de la formulation de la stratégie nationale de développement humain durable suivant une approche participative ;
- ◆ la sensibilisation des partenaires au développement en vue de mobiliser les moyens nécessaires à la mise en oeuvre des différentes composantes de l'initiative de DHD ;
- ◆ l'élaboration d'un plan de mise en oeuvre détaillant la réalisation de l'ensemble et précisant les échéances, les responsabilités (gouvernement, agences d'exécution, PNUD, réseau DHD), les termes de référence et les moyens nécessaires à leur mise en oeuvre.



DHD et Indicateurs composites

1. Développement humain durable et indicateurs d'insuffisances

Indicateur de développement humain : Le développement humain peut être appréhendé comme un processus visant à élargir les opportunités et choix qui s'offrent à chaque individu.

L'Indicateur de Développement Humain (IDH), développé par le PNUD en 1990, fournit une mesure simple et pratique de trois types d'opportunités fondamentales qui prévalent dans toute société : i) mener une vie longue et en bonne santé, ii) acquérir une instruction et des connaissances de base et iii) avoir accès aux ressources nécessaires à un niveau de vie décent.

Ces trois types d'opportunités sont reflétés dans les trois composantes de l'IDH qui sont i) l'espérance de vie à la naissance, ii) un indicateur d'éducation basé sur la combinaison du taux d'alphabétisation des adultes et du taux brut de scolarisation tous niveaux

confondus pour la classe d'âge 6-23 ans et iii) le PIB réel par habitant ajusté selon la méthode de la parité des pouvoirs d'achat (PPA).

Les données utilisées pour le calcul de l'IDH correspondent à des indicateurs normalisés couramment élaborés et utilisés par les gouvernements et les organisations internationales. Les modalités de calcul de l'indicateur, qui ont été affinées au fil des années depuis 1990, sont détaillées dans les notes techniques des éditions du rapport mondial sur le développement humain publié par le PNUD.

Il suffit de préciser ici que la valeur théorique maximum de l'IDH est par construction de 1, et que les pays peuvent être classés selon la valeur de leur indice.

De nombreux pays ne sont séparés que par quelques millièmes de point, et les imprécisions des statistiques de base font que de tels écarts ne sont pas significatifs.

Tableau 3.1 : L'indicateur de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique subsaharienne et pays arabes - 1993

Composantes de l'IDH (1993)	Mauritanie	Afrique subsaharienne	Pays arabes
Espérance de vie à la naissance (années)	51,7	50,9	62,1
Taux d'alphabétisation des adultes (%)	36,7	55,0	53,0
Taux brut de scolarisation tous niveaux confondus (%)	35	42	56
PIB réel ajusté par habitant (dollars/PPA*)	1610	1288	4513
IDH 1993	0,353	0,379	0,633

* PPA : Parité du Pouvoir d'Achat

Source : Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996, PNUD

La valeur de l'Indicateur de Développement Humain pour la Mauritanie publiée dans le dernier rapport Mondial sur le Développement Humain (PNUD 1996), données relatives à l'année 1993 est de 0,353, ce qui place le pays au 149ème rang mondial sur 174 pays classés (cf tableau 3.2). La valeur de l'IDH de la Mauritanie est légèrement en deçà de la moyenne pour la région Afrique subsaharienne (0,379), mais nettement inférieure à la moyenne des pays arabes (0,633).

Le retard accusé par la Mauritanie sur les autres pays d'Afrique subsaharienne est dû à la non prise en compte des bonnes performances en matière d'éducation (scolarisation, alphabétisation). On constate en effet que les deux autres composantes de l'IDH, l'espérance de vie et le PIB réel par habitant, sont sensiblement supérieurs en Mauritanie que dans le reste de l'Afrique subsaharienne.

Pour l'année 1993, le taux d'alphabétisation des adultes était estimé à 36,7 % en Mauritanie contre 55 % en Afrique subsaharienne et 53 % dans les pays de la région arabe.

Avec un taux de scolarisation tous niveaux confondus de 35 %, la Mauritanie se situait 7 points en dessous de la région Afrique subsaharienne et 20 points en dessous de la région arabe.

L'évolution de l'Indicateur de Développement Humain (tableau 3.2) entre 1990 et 1993 montre que les trois composantes de l'indicateur ont connu une évolution favorable durant cette période, la progression la plus nette étant liée à l'accroissement du PIB par tête de plus de 50 %.

On constate également que l'amélioration des performances de la Mauritanie en matière d'éducation depuis le début des années 1990 a été remarquable. Entre 1990 et 1995, le taux d'alphabétisation des adultes s'est accru de 16,8 points et de 1992 à 1995 le taux brut de scolarisation (tous niveaux confondus) a progressé de 7,6 points.

Cette amélioration des indicateurs d'éducation explique l'essentiel de l'augmentation de la valeur de l'IDH mauritanien qui passe de 0,353 en 1993 à 0,403 pour l'année 1995.

Cette évolution confirme les résultats déjà enregistrés par la Mauritanie en matière de DHD et qui l'on fait passer du 161ème rang mondial (sur 173 pays en 1990) au 149ème rang (sur 174 pays en 1993), soit un gain de 12 places.

L'indicateur de Pénurie de Capacités : L'indicateur de Pénurie de Capacités (IPC), introduit dans l'édition 1996 du Rapport Mondial sur le développement

Tableau 3.2 : Evolution de l'Indicateur de développement humain - 1990 - 1995

Composantes de l'IDH	1990	1992	1993	1995
Espérance de vie à la naissance	47,0	51,5	51,7	51,8
Taux d'alphabétisation des adultes	34,0	36,2	36,7	50,8
Taux brut de scolarisation tous niveaux	0,3 (a)	32,0	35,0	39,6
PIB réel ajusté par habitant - dollars/PPA*	1057	1650	1610	1665
IDH	0,140	0,359	0,353	0,403
Rang	161/173	150/174	149/174	n.d.

*PPA : Parité du Pouvoir d'Achat

Sources : Année '90 : Rapport PNUD 1993 ; Année '92 : Rapport PNUD 1995 ; Année '93 : Rapport PNUD 1996 ; Année '95 : Estimations du présent rapport. (a) Nombre d'années de scolarité. Dans les premiers rapports du PNUD, le nombre moyen d'années de scolarité était pris comme une des variables éducatives de l'IDH ; cette variable a été par la suite remplacée par le taux brut de scolarisation tous niveaux confondus.

humain publié par le PNUD, est la simple moyenne arithmétique de trois indicateurs de "manque" ou "déficit" en matière de développement humain. Ces trois indicateurs sont i) le taux d'enfants de moins de 5 ans présentant une insuffisance pondérale, ii) le taux de naissances non suivies par du personnel de santé spécialisé, et iii) le taux d'analphabétisme des femmes de 15 ans et plus.

L'IPC apparaît comme une mesure de la capacité des individus à se nourrir convenablement, à être à l'abri des maladies, et à bénéficier d'une instruction de base. Plus la valeur de l'IPC est faible, plus le niveau de manque ou de pénurie est réduit et donc plus la capacité des individus à accéder à une sécurité et une satisfaction des besoins essentiels est forte.

Cet indicateur composite s'interprète aussi comme une mesure non monétaire de la pauvreté car à la différence de l'IDH, il ne comporte pas d'indicateur de revenu. En outre, de par sa composition, l'IPC est particulièrement sensible à la situation de la femme et de l'enfant.

La valeur de l'IPC pour la Mauritanie, exprimée dans le Rapport du PNUD 1996 sur la période 1983-95, est de 60,9 plaçant le pays au 86ème

rang sur 101 pays pour lesquels l'IPC a été calculé (cf tableau 3.3). Il convient cependant d'interpréter ce résultat et ce classement avec une grande précaution notamment en raison des périodes de référence qui diffèrent selon les indicateurs et qui ne permettent donc pas d'avoir une mesure précise à une année donnée.

Les indicateurs de pénurie de capacités, calculés pour 1995, montrent des progressions significatives par rapport à l'indicateur disponible dans le Rapport Mondial sur le Développement Humain 1996. Les progrès enregistrés sont particulièrement marquants sur le taux d'insuffisance pondérale des enfants de moins de 5 ans, estimé en 1995 à 23 % contre 48 % durant la période 1985-1995.

Les estimations de l'Indicateur de Pénurie de Capacités mauritanien de 1995 révèlent également de très fortes disparités entre milieux urbain et rural en Mauritanie. L'IPC rural est en effet supérieur à l'IPC urbain (62,9 contre 39,5). La différence entre milieu urbain et rural est particulièrement flagrante pour l'indicateur sanitaire : plus de quatre naissances sur cinq ne sont pas suivies par du personnel spécialisé en milieu rural contre deux naissances sur cinq en milieu urbain.

L'IPC de la Mauritanie révèle d'importantes disparités au niveau sanitaire, entre milieux urbain et rural

Tableau 3.3 : Evolution de l'indicateur de pénurie de capacités mauritanien 1983 - 1995 et disparités entre milieu rural et urbain

Indicateur de pénurie de capacités	1983-95	1995		
		ensemble	rural	urbain
Naissances non suivies par du personnel spécialisé (%)	60(a)	60,4	81,4	39,0
Insuffisance pondérale enfants < 5 ans (%)	48(b)	23,0	27,2	19,5
Taux d'analphabétisme des femmes (%)	74,7(c)	70,1	80,0	60,0
IPC	60,9	51,2	62,9	39,5
Rang du pays	86 / 101	n.d.		

Sources : 2^e colonne (1983 - 95) : PNUD (a) 1983 - 95 ; (b) 1985 - 95 ; (c) 1993 ; autres colonnes : estimations du présent rapport.

2. Développement humain durable et genre

Indicateur sexospécifique de développement humain : L'Indicateur Sexospécifique de Développement Humain (ISDH) utilise les mêmes variables que l'IDH, mais à la différence de ce dernier, il prend en compte le niveau de disparités entre hommes et femmes pour chacune des composantes en intégrant un coefficient d'aversion pour l'inégalité entre sexes (égal à 2). L'estimation de la part du revenu des femmes est issue d'un traitement statistique assez complexe basé sur le rapport entre la moyenne des salaires féminins et celle des salaires masculins ainsi que les proportions respectives d'hommes et de femmes dans la population active âgée de plus de 15 ans. Les modalités de calcul de l'ISDH sont développées dans l'annexe technique du rapport mondial sur le développement humain 1996.

L'intégration de la dimension genre dans l'Indicateur de Développement Humain ne semble pas changer fondamentalement la performance et le clas-

sement de la Mauritanie (cf tableau 3.4). Le pays avec un ISDH de 0,338, se situe au 115ème rang mondial sur 137 pays classés et demeure toujours en deçà de la moyenne des pays des deux régions prises comme point de comparaison (0,366 pour la région Afrique subsaharienne et 0,513 pour la région arabe).

Malgré les insuffisances statistiques, l'analyse de l'ISDH montre que c'est dans le domaine de l'éducation que la Mauritanie doit poursuivre ses efforts (et ce en dépit de la forte progression des dernières années). En effet, le taux d'alphabétisation des femmes y est équivalent à 52 % de celui des hommes contre 70 % pour la région Afrique subsaharienne.

Indicateur de participation des femmes : L'Indicateur de Participation des Femmes (IPF) permet d'avoir une mesure de la position des femmes dans la société et plus particulièrement de leur accès aux ressources économiques et au pouvoir décisionnel politique. L'IPF est en effet basé sur une mesure de la représentation féminine i) au sein

L'ISDH de la Mauritanie montre que le taux d'alphabétisation des femmes est inférieur de moitié à celui des hommes

Tableau 3.4 : Indicateur sexospécifique de développement humain mauritanien comparé aux régions Afrique subsaharienne et pays arabes 1993

Indicateur sexospécifique du développement humain	Mauritanie	Afrique subsaharienne	Pays arabes
Femmes - Espérance de vie à la naissance (années)	53,3	52,5	64,1
Hommes - Espérance de vie à la naissance (années)	50,1	49,3	61,5
Femmes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	25,3	45,4	40,4
Hommes - Taux d'alphabétisation des adultes (%)	48,6	64,7	65,6
Femmes - Taux brut de scolarisation tous niv. confond. (%)	29,5	37,2	51,0
Hommes - Taux brut de scolarisation tous niv. confond. (%)	39,5	45,9	63,4
Femmes - part du revenu du travail (%)	37,0	35,6	20,0
Hommes - part du revenu du travail (%)	63,0	64,4	80,0
Femmes - part dans la population active (%)	44	42	25
Hommes - part dans la population active (%)	56	58	75
ISDH 1993	0,338	0,366	0,513
Rang du pays	115 / 137	n.d.	n.d.

Note : Pour le calcul de la part du revenu du travail des femmes, une estimation de 75 % a été retenue pour le ratio entre salaires non agricoles féminins et salaires non agricoles masculins.
Source : Rapport Mondial sur le développement humain 1996.

du parlement, ii) dans les fonctions d'encadrement et iii) parmi les professions libérales et techniques. Le premier indicateur reflète la participation et le pouvoir décisionnel politique alors que le second et le troisième rendent compte de la participation et du pouvoir décisionnel économique.

Comme l'ISDH, l'IPF prend aussi en compte un indicateur dit "de contrôle des ressources économiques" basé sur les rapports entre revenus féminins et revenus masculins. La valeur de l'IPF et partant les comparaisons entre pays doivent être interprétées avec beaucoup de prudence.

L'IPF permet de mettre en évidence la pénurie de cadres et de responsables féminins en Mauritanie. Selon le Rapport Mondial sur le développement humain 1996, le pays arrive en effet en 102ème position sur 104 pays classés, avec un IPF de 0,163 (contre 0,279 pour l'Afrique subsaharienne et 0,290 pour la région arabe).

Les données de ce rapport montrent qu'en Mauritanie seuls 7,7 % des cadres de direction et 20,7 % des techniciens et agents de maîtrise sont des femmes. L'entrée des femmes au Parlement qui a caractérisé les dernières législatives est de nature à améliorer le classement de la Mauritanie selon l'IPF.

liorer le classement de la Mauritanie selon l'IPF.

L'ensemble des indicateurs publiés dans le rapport 1996 sur le développement humain et les estimations du présent rapport mènent à des analyses convergentes. L'indicateur de développement humain et l'indicateur sexospécifique de développement humain situent la Mauritanie parmi les pays les plus défavorisés. Ces indicateurs révèlent que les pénuries essentielles de la Mauritanie résident dans l'axe éducation / femme. L'inégal accès à l'éducation limite les opportunités des femmes en matière d'emplois qualifiés, de contrôle des ressources économiques ainsi que leur pouvoir décisionnel tant économique que politique ; ceci explique dans une large mesure la faiblesse de l'indicateur de participation des femmes en Mauritanie. L'analyse des indicateurs de DHD conduit donc à privilégier l'éducation de base, l'alphabétisation des femmes et la santé en milieu rural comme la priorité des priorités en matière de développement humain durable.

On note aussi que la Mauritanie a réalisé depuis la publication du premier rapport mondial sur le développement humain une progression très significative.

L'analyse des indicateurs conduit à privilégier l'éducation de base, l'alphabétisation des femmes et la santé en milieu rural comme la priorité des priorités en matière de DHD

Tableau 3.5 : Indicateur de participation des femmes en Mauritanie comparé aux régions Afrique subsaharienne et pays arabes

Indicateur de Participation des Femmes (IPF) (% de femmes)	Mauritanie	Afrique subsaharienne	Pays arabes
Proportion des femmes siégeant dans les assemblées parlementaires (%) - Juin 1994	0	9,9	5,2
Proportion des femmes exerçant des fonctions d'encadrement supérieur et de direction - dernière année disponible	7,7	10,2	13,0
Proportion des femmes exerçant des fonctions techniques et d'encadrement (%) - dernière année disponible	20,7	27,9	30,0
Part des femmes dans le revenu salarial (%) - dernière années disponible	18	35,6	20,0
IPF	0,163	0,279	0,290
Rang du pays	102 / 104	n.d.	n.d.

Note : L'indicateur de part de revenu des femmes de l'IPF est nettement inférieur à celui qui apparaît dans le calcul de l'ISDH ; aucune explication n'est fournie à ce sujet dans le Rapport 1996 sur le développement humain.
Source : Rapport Mondial sur le développement humain 1996.

ve en matière de DHD selon l'indicateur de développement humain (IDH). En effet l'IDH passerait de 0,140 en 1990 à 0,353 en 1993 et à 0,403 en 1995. Cette progression est en grande partie imputable à la variable éducative qui a enregistré de bonnes performances malgré les efforts qui restent à entreprendre dans ce domaine. Les progrès en matière de scolarisation, d'alphabétisation et de situation sanitaire sont généralement perceptibles sur des longues périodes et s'inscrivent dans le cadre d'une politique volontariste de

soutien à l'offre de services. L'amélioration des principaux indicateurs sociaux (taux d'alphabétisation, taux de scolarisation, taux de couverture sanitaire) repose essentiellement sur la capacité des partenaires, au premier rang desquels figure l'Etat, à prendre en charge les dépenses d'investissement et de fonctionnement liées à l'expansion quantitative des systèmes. Dans ce cadre, la priorité accordée par le Gouvernement aux secteurs sociaux demeure une condition pour réaliser plus de progrès en matière de développement humain.

Les indicateurs composites de développement humain publiés dans le rapport du PNUD demeurent des instruments utiles pour résumer la situation en termes de développement humain dans un pays donné. Néanmoins, leur niveau élevé d'agrégation (niveau national incapable de rendre compte par exemple de la situation de régions particulières), l'insuffisance des informations disponibles et du choix des variables retenues et de leur pondération dans le calcul des indicateurs composites rendent indispensables certains développements afin de mieux guider les choix des politiques économiques et sociales. En Mauritanie, les insuffisances des données et les disparités tant entre sexes qu'entre régions, appellent à un renforcement du système de collecte de données sociales, notamment au niveau local et à inciter au développement d'indicateurs pertinents et de tableaux de bord, partiels ou composites, par wilaya. Ceci concerne au premier chef les dimensions essentielles du développement humain durable : environnement, alphabétisation, enseignement fondamental, soins de santé primaire. Il est attendu que la mise en place de l'Observatoire, un des volets de l'Initiative de Développement Humain Durable, répondra à terme aux besoins en informations nécessaires à une meilleure appréhension du développement humain en Mauritanie.

Encadré 3.1 : Note technique :

Hypothèses prises pour l'estimation de l'IDH mauritanien de 1995

Les trois indicateurs qui entrent dans la composition de l'IDH se calculent selon une formule générale identique. Si X_i est une variable (ex : espérance de vie), alors la valeur de l'indicateur I qui entre dans la composition de l'IDH du pays s'écrit :

Indicateur $I = (\text{valeur de l'indicateur } X_i \text{ dans le pays considéré} - \text{valeur minimale mondiale } X_i) / (\text{valeur maximale mondiale } X_i - \text{valeur minimale mondiale } X_i)$

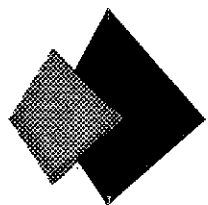
Les valeurs minimales et maximales fixées dans le rapport du PNUD 1996 et relatives à l'année 1993 sont les suivantes :

- Espérance de vie à la naissance : 25 ans / 85 ans
- Taux d'alphabétisation des adultes : 0 / 100
- Taux de scolarisation tous niveaux confondus : 0 / 100
- PIB réel par habitant (exprimée en PPA) : 100 / 40.000 \$

Pour le PIB, tout revenu supérieur à un seuil, qui par convention est équivalent au revenu mondial moyen (5711 dollars pour 1993) est ajusté selon la formule d'Atkinson rendant compte de l'utilité marginale décroissante du revenu. Ainsi, la valeur corrigée du revenu maximum de 40.000 dollars s'établit à 6040 dollars.

Le calcul de l'IDH pour 1995 a nécessité les ajustements suivants : Pour le PIB par tête : le PIB réel par habitant était en 1993 de 1610 \$ PPA en Mauritanie. En tenant compte d'une croissance annuelle de cet indicateur de 1,7 % sur la période 1993 - 95, on peut estimer le PIB réel à 1665 \$ PPA en 1995. Par ailleurs, en considérant que la croissance mondiale a été de 2,8 % par an au cours de la période 1993 - 95, on peut en déduire que le revenu mondial maximum s'élève à 42.271 \$ PPA pour 1995 (contre 40.000 \$ en 1993) et que le revenu mondial moyen est passé à 6035 \$ (contre 5711 en 1993). Nous supposons également que le revenu minimum mondial est resté stable à 100 \$ PPA. Selon ces hypothèses, en appliquant la formule d'Atkinson, la valeur corrigée du revenu maximum mondial est de 6371 \$ PPA. L'espérance de vie en Mauritanie est de 51,8 ans en 1995 ; les valeurs maximales et minimales restent inchangées par rapport au document du PNUD. Le taux d'alphabétisation a été estimé à 50,8 %, et le taux de scolarisation tous niveaux confondus à 39,6 %. Les valeurs minimales et maximales demeurent celles du rapport PNUD 1996.

L'explication des composantes des indicateurs spécifiques IPC, ISDH et IPF, se trouve en annexe, p. 61.



DHD en Mauritanie : Progrès et contraintes

1. Pauvreté et inégalités

Dans le contexte mauritanien, l'ampleur et les caractéristiques de la pauvreté sont encore insuffisamment connues. Il en est ainsi pour plusieurs raisons. Premièrement, les seuls résultats disponibles datent encore de 1990, dans l'attente de l'exploitation de l'enquête sur les conditions de vie des ménages de 1995-96. Deuxièmement, les analyses de la pauvreté qui ont été effectuées à partir des enquêtes auprès des ménages de 1987-88 et 1989-90, connaissent des limites :

- statistiques : absence de couverture du milieu nomade, connaissance imparfaite des revenus, insuffisance du système statistique ;
- conceptuelles : faible connaissance de la ligne de pauvreté en Mauritanie et des groupes socio-économiques. Une différenciation des seuils en fonction du caractère urbain ou rural, du lieu d'existence des ménages aurait sans doute été utile.

Dans ces conditions, les éléments d'analyse relatifs à la pauvreté doivent être considérés avec une certaine prudence.

Le profil de pauvreté en Mauritanie a été déterminé à partir des enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées en 1989-1990. L'analyse de la pauvreté exposée dans le présent rapport s'appuie sur les résultats de ces enquêtes. La pauvreté a été appréhendée sur la base des dépenses moyennes par tête, en prix constants de 1988 et déflatées par un indice du coût

de la vie régional. Par ailleurs, deux lignes de pauvreté ont été définies par référence aux seuils mondiaux proposés par la Banque mondiale respectivement, 370 dollars et 275 dollars, en prix constants de 1985. Ainsi, en monnaie locale ces deux seuils censés représenter, respectivement, la pauvreté et l'extrême pauvreté, sont établis à 32 800 et 24 400 UM par tête et par an. Enfin, l'agrégation de la pauvreté a été réalisée par rapport aux indices décomposables P0 et P1, à présent largement utilisés. L'indice P0 mesure l'incidence de la pauvreté : proportion de ménages en dessous de la ligne de pauvreté. L'indice P1 mesure la profondeur ou la gravité de la pauvreté : l'écart moyen entre la dépense par tête et la ligne de pauvreté exprimé en pourcentage. Le tableau 4.1 présente quelques éléments de base relatifs au profil de pauvreté en Mauritanie en 1989-90 et suggère plusieurs observations.

a) En premier lieu, il apparaît qu'en 1990 approximativement la moitié des ménages mauritaniens sont pauvres. En effet, 56,6 et 44,7 % des ménages enquêtés ont des dépenses par tête inférieures aux seuils de pauvreté considérés, respectivement de 32 800 UM et 24 400 UM - indice P0. Ce résultat est relativement comparable à ce qui prévaut dans d'autres pays d'Afrique.

b) En deuxième lieu, la pauvreté est très inégalement répartie dans l'espace. En Mauritanie, comme dans maints pays d'Afrique, la pauvreté est essentiellement rurale. Tout d'abord, l'inci-

En 1990 les résultats de l'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages ont permis de montrer que près de la moitié des ménages mauritaniens étaient pauvres

Tableau 4.1 : Eléments du profil de pauvreté en Mauritanie, 1989-90 : incidence, profondeur et inégalité de la pauvreté dans les ménages selon les zones géographiques et les groupes socio-économiques

Seuil de pauvreté	Dépenses moyennes par tête et par an en UM	Ligne de pauvreté = 24 400 UM			Ligne de pauvreté = 32 800 UM		
Paramètre		PO (%x100) Valeur	Cj (%)	P1 (%x100) Valeur	PO (%x100) Valeur	Cj (%)	P1 (%x100) Valeur
Zones géographiques							
Nouakchott	47 585	25,1	14,5	7,4	36,1	16,5	13,2
Zones loties	57 582	11,1	-	3,0	20,8	-	6,1
Zones non loties	36 749	37,4	-	11,3	49,6	-	19,5
Autres villes	45 510	31,1	12,8	11,3	44,5	14,5	17,9
Zones favorisées	69 330	7,7	-	1,0	12,2	-	3,2
Zones non favorisées	34 474	41,9	-	16,0	59,4	-	24,7
Rural fleuve	24 589	60,6	18,2	29,2	73,8	17,5	39,2
Autre rural	28 619	57,9	54,8	30,0	69,3	51,8	38,7
Est	25 892	65,1	-	33,6	75,3	-	43,0
Centre	31 977	49,1	-	25,5	62,0	-	33,4
Ensemble urbain	49 700	27,7	(27,3)	9,0	39,7	(21,0)	15,2
Ensemble rural	27 531	58,7	(73,0)	29,8	70,5	(69,3)	38,8
Ensemble du pays	36 160	44,7	100,0	20,4	56,6	100,0	28,2
Groupe socio-économique							
Indépendant agricole	25 031	62,8	47,0	32,9	74,4	43,9	42,0
Indépendant non agricole	44 864	27,6	10,9	9,2	42,3	13,2	16,1
Salarié public	47 567	29,7	11,7	11,9	39,4	12,3	17,5
Salarié privé	39 582	43,1	10,3	15,8	56,2	10,5	24,4
Chômeur	33 903	43,5	9,1	18,1	55,8	9,2	26,1
Inactif	36 948	42,3	10,1	19,2	53,3	10,1	26,6
Chef de ménage							
Homme	36 217	46,7	-	21,2	58,2	72,3	29,3
Femmes	35 984	38,7	-	18,1	51,8	27,7	25,0
Dans la publication des résultats, la somme des contributions relatives aux niveaux urbain et rural est légèrement différente de 100 %, ce qui ne devrait pas être le cas. Sources : McKay, Honeibib (1992) ; McKay, Honeibib, Coulombe (1993) ; Ministère du Plan, Office National de la Statistique (1994)							

dence de la pauvreté était deux fois plus forte en milieu rural que dans les zones urbaines. Par exemple, la prise en compte du seuil de 32 800 UM conduit à une incidence de la pauvreté parmi les ménages ruraux de 70,5 %, contre 39,7 % parmi les ménages urbains. En milieu urbain, les revenus moyens des pauvres sont inférieurs de 15 % au seuil de pauvreté de 32 800 UM, alors que cet écart est de près de 40 % en milieu rural. La profondeur ou gravité de la pauvreté est donc sensiblement plus grande en milieu rural. En réalité, les milieux rural et urbain sont très hétérogènes. Ainsi, l'incidence de la pauvreté est beaucoup plus forte dans la région du fleuve et dans l'Est du pays, où les revenus moyens des ménages sont proches du seuil de pauvreté extrême (24 400 UM). Le tableau 4.1 montre que dans ces zones entre 60 et 65 % des ménages sont très pauvres et les trois quarts sont pauvres.

De même, la pauvreté est inégalement distribuée en milieu urbain. Par exemple à Nouakchott, l'incidence de la pauvreté est au moins trois fois plus élevée dans les quartiers non lotis que dans les quartiers lotis. Ces résultats montrent, que même si l'incidence de la pauvreté est moins forte en milieu urbain un développement très inégal et des poches de pauvreté se manifestent à Nouakchott.

c) En troisième lieu, la prise en considération des groupes socio-économiques corrobore les observations précédentes. Près des trois quarts des ménages dont les membres exercent une activité indépendante agricole - agriculture de subsistance - sont pauvres. Les agriculteurs de subsistance ont le niveau de vie le plus bas du pays, phénomène qui n'est pas spécifique à la Mauritanie. En réalité, ce sous-groupe n'est pas homogène, l'incidence de la pauvreté variant selon le type d'activité. Ainsi, les agriculteurs qui pratiquent la culture irriguée et qui ont accès à certains facteurs - main-

d'oeuvre, crédit - notamment dans la région du fleuve, ont en général le niveau de vie le moins bas du milieu rural. Par contre, dans cette même région, ceux dont l'activité principale est la culture irriguée mais qui n'ont pas accès à des moyens de production suffisants ou ceux qui, dans les autres régions - Centre et Est - pratiquent l'élevage et les cultures pluviales, ont un niveau de vie très faible. En ce qui concerne les autres groupes, les salariés du secteur public et les indépendants non agricoles apparaissent comme les catégories les moins défavorisées. Ainsi, la pauvreté frappe autant les indépendants non agricoles et les salariés des secteurs publics dont le niveau de rémunération demeure faible.

d) En quatrième lieu, l'analyse de la pauvreté selon le genre ne met pas en évidence de résultats particuliers, ce qui est un peu atypique par rapport à ce qui prévaut dans les autres pays de la région.

e) En outre, la typologie des zones de pauvreté en fonction de leurs caractéristiques peut être résumée de la manière suivante :

Premièrement, les wilayas du Nord sont très affectées par la sécheresse, la dégradation de l'environnement et la crise des systèmes de production traditionnels, essentiellement centrés sur l'élevage et le maraîchage. Ces régions sont faiblement peuplées.

Deuxièmement, dans les wilayas de l'Est et du Centre, abritant la plus grande partie de la population nomade du pays, plusieurs localités demeurent enclavées et par conséquent vulnérables. Même si les activités agrosylvo-pastorales sont plus importantes qu'au Nord, la sécheresse exacerbe l'exode rural et la dégradation du milieu. Beaucoup d'agriculteurs travaillent sur des terres enclavées tandis que maints individus exercent des activités de survie le long de la "route de l'espoir". En fait, il existe des inégalités de niveau de vie au sein de ces wilayas :

La pauvreté est sensiblement plus grande en milieu rural.

En milieu urbain, la pauvreté est plus marquée dans les quartiers non lotis

la pauvreté des cultivateurs, soumis aux aléas saisonniers et climatiques contraste quelque peu avec la situation plus favorable des éleveurs.

Troisièmement, les wilayas du fleuve, composées de groupes sociaux plus variés se caractérisent par la prédominance de l'agriculture, souvent associée à l'élevage et à d'autres activités, par exemple la collecte et la vente de bois. Cependant, il s'agit d'une zone rurale où l'incidence de la pauvreté est forte. Les ménages dont l'unique activité est l'agriculture et ceux n'ayant pas accès aux terres de walo et aux périmètres irrigués sont les plus vulnérables.

Quatrièmement, les zones périphériques des agglomérations urbaines abritent surtout les populations déplacées à cause de la sécheresse et des transformations sociales. Ces migrants, souvent installés temporairement et socialement peu intégrés, sont exposés à de nombreux aléas : prédominance des activités informelles de survie, chômage, manque d'infrastructures sociales, faible accès à la santé et à l'eau, etc. L'incidence de la pauvreté est importante dans ces zones.

2. Changements structurels et informalisation du marché du travail urbain

L'ampleur de la pauvreté est en grande partie le reflet de la vulnérabilité face au marché du travail. La participation au marché du travail constitue une dimension fondamentale du développement humain, l'emploi ayant trois aspects essentiels : il est à l'origine d'une production et de la croissance économique, il génère des revenus - moyens d'existence - et il s'accompagne d'une considération sociale pour celui qui l'exerce.

Depuis le début des années 1990, la structure de l'emploi en Mauritanie est relativement proche de la situation qui prévaut dans la plupart des pays afri-

cains (tableau 4.2). L'emploi "propre compte" est la forme de travail dominante regroupant environ 50 % des occupations, tandis que le salariat concerne moins de 15 % des individus ayant une activité professionnelle.

Naturellement, il existe de profondes différences selon le milieu. Dans les zones urbaines, qui englobent plus de la moitié de la population du pays, le salariat - surtout public - occupe le quart des travailleurs - près du tiers dans la capitale - alors qu'en milieu rural, le salariat est extrêmement minoritaire avec moins de 4 % des personnes employées. En échange, les activités "propre compte" sont nettement moins répandues en milieu urbain que rural. Les indépendants urbains, qui sont en grande majorité dans les activités tertiaires, représentent 36,5 % des actifs urbains ; par contre le travail indépendant occupe près de 60 % des actifs ruraux.

La catégorie des apprentis et aides familiaux est quantitativement très importante, dépassant le tiers des actifs tant en milieu urbain que rural. Les aides familiaux représentent probablement l'essentiel de cette catégorie, l'apprentissage étant relativement peu développé en Mauritanie. Cette catégorie revêt une importance particulière en termes d'emplois pour les jeunes.

La stratification des activités constitue un déterminant majeur de l'incidence de la pauvreté. En effet, il existe en général une relation assez étroite entre le faible niveau de vie des ménages et le statut du travail précaire du chef de ménage. Parmi les formes de travail précaire figurent l'agriculture de subsistance, le travail "propre compte" sans capital, et dans une moindre mesure le salariat non protégé. La réduction de la pauvreté (appréhendée en termes monétaires) suppose en premier lieu le développement d'un cadre favorable à la promotion de nouvelles formes de travail plus rémunératrices bénéficiant d'une protection plus importante.

L'ampleur de la pauvreté est en grande partie le reflet de la vulnérabilité face au marché du travail

Le contexte macro-économique et les changements structurels des quinze dernières années ont été à l'origine de plusieurs ajustements sur le marché du travail urbain. En l'absence d'une enquête sur l'emploi, les différentes estimations qui circulent, résument les termes du défi en la matière au cours des prochaines années. Au premier rang de ces défis figure la croissance du chômage en particulier en milieu urbain.

Une telle situation est imputable à la faible croissance de l'emploi et à l'offre de travail - augmentation des demandeurs d'emploi. Du côté de l'offre de travail, on constate en particulier que le taux de croissance de la population active estimé à 4,4 % est nettement supérieur au taux de croissance de la population totale. Ceci est dû en partie à l'arrivée progressive des femmes sur le marché du travail. En outre, dans les principales villes du pays, le flux migratoire rural-urbain a fortement accentué les pressions sur le marché du travail.

On estime qu'environ 80 % du chômage urbain s'explique par le non

accès au premier emploi, ce qui signifie que les jeunes éprouvent d'énormes difficultés d'insertion sur le marché du travail. Cette situation prévaut quel que soit le sexe. Le chômage lié à une perte d'emploi, minoritaire, concerne essentiellement les hommes. Le niveau d'éducation continue à être un déterminant essentiel de l'accès à l'emploi en milieu urbain, les taux de chômage étant les plus élevés pour ceux qui ont un faible niveau d'instruction (fondamental et premier cycle du secondaire).

La faible croissance de l'emploi dans le secteur moderne est un autre ajustement majeur du marché du travail urbain. Les statistiques disponibles montrent qu'actuellement le secteur moderne - privé et public - n'est pas en mesure de répondre à la demande croissante de travail en milieu urbain.

Au cours des quelques années passées, le secteur moderne mauritanien n'a contribué que marginalement à la création d'emplois urbains.

Plusieurs facteurs sont en effet susceptibles d'expliquer cette situation, notamment la restructuration du secteur

Tableau 4.2 : Répartition des formes de travail en Mauritanie selon le milieu au cours des 12 derniers mois, 1992 - population âgée de 15 ans et plus

Paramètre	Urbain			Rural			Ensemble
	Novakchott	Autres villes	Ensemble	Rural Novakchott	Autres rural	Ensemble	
Statut							
Indépendant agricole, élevage pêche	5,0	10,7	7,7	46,6	49,1	47,4	29,7
Autre indépendant	28,7	28,9	28,8	10,4	14,0	11,5	19,2
Salarié public	20,9	12,7	17,1	1,8	2,2	1,9	8,7
Salarié privé	11,6	5,0	8,5	1,6	1,8	1,7	4,7
Apprenti/aide familial	29,9	39,1	34,2	39,0	31,3	36,6	35,6
Autre actif	3,9	3,5	3,7	0,6	1,7	1,0	2,2
Ensemble	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Taux d'activité ¹	-	-	52,4	-	-	70,4	60,3
Taux de chômage	37,3	28,7	33,6	8,5	18,9	12,0	23,1
Pourcentage de la population totale	-	-	51,3	-	-	48,7	100,0
¹ Population de 7 ans et plus.							
Sources : A partir de Ministère du Plan, Office National de la Statistique (1992).							

80 % du chômage urbain s'expliquent par le non accès au premier emploi.

Les jeunes ont ainsi d'énormes difficultés d'insertion sur le marché du travail

public productif entreprise par le gouvernement mauritanien au cours des dernières années. L'objectif de cette restructuration est d'accroître les performances de ce secteur et limiter la participation de l'Etat aux entreprises ayant une importance stratégique et à celles qui fournissent des services publics qui ne peuvent être assurés par le secteur privé. Ce programme, déjà bien engagé, comprend des mesures visant à la réhabilitation, la privatisation et la liquidation d'entreprises publiques. Comme depuis la fin des années 1980, le souci de rigueur budgétaire devrait se traduire par la limitation des recrutements annuels dans la fonction publique et la mise en oeuvre de procédures de départs volontaires dans le secteur des entreprises publiques.

L'électrification des 15 principales villes du pays et la réalisation d'un réseau de télécommunication en plus de l'amélioration du cadre général d'exercice de l'activité privée, sont de nature à donner un élan nouveau à l'activité économique, et partant, à la création d'opportunités d'emplois dans le secteur privé moderne.

L'expansion de l'emploi dans le secteur informel apparaît comme un corollaire de la stagnation des autres types et opportunités d'emploi face à l'augmen-

tation de la population active. Les éléments d'analyse précédemment avancés montrent que le secteur informel urbain a joué un rôle majeur en termes d'emploi et plus généralement, d'équilibre du système social. Il importe cependant de souligner les difficultés d'appréhender quantitativement le secteur informel. Les informations issues d'enquêtes auprès d'établissements apportent quelques éléments pour la capitale (Nouakchott). Au cours de la première moitié des années 1980, les activités du commerce ont connu une croissance rapide, 18,5 % annuellement. Par contre, le dynamisme du secteur informel se serait considérablement ralenti durant la deuxième moitié des années 1980. Les taux de croissance des activités manufacturières, du commerce et des services s'établiraient respectivement à -3,6 %, 3 % et 8,1 %. On observe donc une tendance à l'essoufflement du secteur informel dont la croissance se ralentit et le poids dans la population active totale diminue depuis le début des années 1980. Ceci suggère que la capacité d'absorption par le secteur informel de la main d'oeuvre employée ou sous-employée pourrait être insuffisante si des politiques judicieusement élaborées n'étaient pas rapidement mises en oeuvre. En définitive,

Encadré 4.1 : D'autres formes de chômage et de sous-emploi

L'approche en termes d'activité/non activité ne peut appréhender la complexité des phénomènes liés à la sous-utilisation de la main-d'oeuvre. Les taux de chômage précédemment avancés sont inaptes à rendre compte du degré et de la nature des ajustements sur le marché du travail. Il existe deux autres formes de sous-emploi qui permettent de mieux spécifier les ajustements sur le marché du travail urbain. D'une part, certains individus bien qu'exerçant une activité sont à la recherche d'un emploi ; il s'agit surtout de personnes qui se sont engagées dans des activités "propre compte" parce qu'elles ont perdu leur emploi - généralement salarié - ou parce qu'elles s'insèrent pour la première fois sur le marché du travail. Ces personnes, dont la rémunération réelle est inférieure à celle qu'elles pourraient obtenir dans l'emploi recherché, peuvent être considérées comme sous-occupées. D'autre part, de nombreux individus n'ont aucune activité et ne recherchent pas d'emploi ; logiquement, ils ne font pas partie de la population active. En réalité, ces individus intégreraient la population active si les conditions du marché du travail se modifiaient. Il s'agit de chômeurs dits "marginaux", constitués traditionnellement en majorité de femmes. Les statistiques mauritaniennes ne permettent pas de mettre en évidence de manière explicite ces ajustements sur le marché du travail ("chômage marginal" et "recherche d'emploi en situation de sous-emploi") qui conduisent à réévaluer à la baisse le niveau d'emploi. L'enquête de 1987-88 a cependant permis de repérer des catégories de chômeurs habituellement non appréhendées statistiquement, à savoir les personnes qui : (i) ne recherchent pas du travail car il n'y en a pas ; (ii) ne savent pas rechercher du travail, et (iii) attendent une initiative de travail. Ces trois catégories représenteraient respectivement 35 %, 4% et 10 % de la population active.

la caractéristique majeure du marché du travail semble être le développement, sous l'impulsion d'un ensemble de facteurs, d'un processus d'informalisation du travail. L'ampleur du secteur informel est en partie l'expression des changements structurels de la société mauritanienne tels la sédentarisation et l'urbanisation. Elle a en outre été favorisée par la faiblesse du capital humain, l'inadaptation de l'environnement institutionnel et une précarisation des formes d'emploi y compris salarié.

3. Sécurité alimentaire et sanitaire et accès à l'éducation

Sécurité alimentaire et situation nutritionnelle : L'accès à la sécurité alimentaire est une priorité de toute stratégie visant à promouvoir un développement humain durable. Plusieurs indicateurs sont généralement examinés :

- les indicateurs macro-économiques : taux de couverture des besoins alimentaires par la production nationale, taux de couverture des importations alimentaires par les exportations nationales, part du secteur agricole dans le PIB et part des importations alimentaires par rapport aux importations totales ;
- les indicateurs sectoriels liés à la production nationale - production de céréales traditionnelles et de riz par wilaya, surfaces mises en culture, utilisation des engrais, etc ;
- les indicateurs conjoncturels de suivi des marchés, des importations et des stocks de produits alimentaires afin de mesurer les variations de prix et d'évaluer les stocks et les importations en cours par rapport aux besoins du marché ;
- les indicateurs de suivi des zones et groupes à risque, pour lesquels des politiques spécifiques doivent être menées.

Dans le contexte mauritanien, plusieurs éléments statistiques tendent à mettre en évidence la relative précarité

de la situation alimentaire (tableau 4.3). On observe que l'indice de la production céréalière par habitant sur une base 100 en 1988 est tombé à un indice 91 en 1993. Cependant, la situation s'est rapidement améliorée durant la période récente sous l'effet des mesures d'ajustement sectoriel et de conditions climatiques plus favorables. Ainsi, le volume de la production céréalière a augmenté de 80 % entre 1991 et 1994. Malgré ces bons indices, le taux de couverture de la production céréalière demeure assez faible - moins de 50 % actuellement - et subit de fortes fluctuations. Stable aux alentours de 40-45 % au cours des années 1986-89, il a décliné par la suite autour de 25 % en 1991 pour se redresser depuis lors. Les indicateurs macro-économiques de sécurité alimentaire, malgré une amélioration très sensible des dernières années, montrent que la Mauritanie reste un pays vulnérable car fortement tributaire des importations de céréales.

L'apport journalier de calories par habitant est un autre indicateur clé de sécurité alimentaire. Il était estimé en 1993 à 2685 calories par jour et par habitant, valeur qui est en outre nettement supérieure à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne. Cependant, les indicateurs de malnutrition infantile demeurent très élevés. Selon l'enquête du Ministère du Plan/UNICEF, parmi les enfants de moins de 5 ans, 44 % présentent un retard de croissance ; 23 % ont une insuffisance pondérale et 7,2 % sont émaciés. En outre le Rapport Mondial sur le Développement Humain (1996), révèle que l'anémie chez la femme enceinte est également très fréquente puisqu'elle est estimée à 24 %. Ces quelques éléments fragmentaires ne suffisent pas à donner un aperçu complet de la situation nutritionnelle de la population mauritanienne.

Malheureusement, on dispose de très peu de données sur la situation des groupes de la population à risque ou

L'informalisation est la caractéristique majeure du marché du travail en Mauritanie

*Malgré
l'amélioration de
ces dernières
années, la sécurité
alimentaire du
pays reste
vulnérable, car
fortement tributaire
des importations de
céréales et des
conditions
climatiques*

vulnérables, notamment dans les quartiers défavorisés des grandes villes. Au premier rang de ces groupes à risque figurent les femmes enceintes et allaitantes, les enfants en bas âge et les personnes âgées disposant de faibles ressources. L'analyse met en évidence la relative fragilité de la sécurité alimentaire de façon générale. Ce constat est d'autant plus important qu'il existe une inégalité des schémas de consommation alimentaire selon les ménages.

Les plus pauvres, dont la structure de consommation est dominée par les produits alimentaires de base, sont plus vulnérables à l'évolution des prix des denrées alimentaires. Dans cette optique, il s'agit d'élaborer des indicateurs plus ciblés selon les régions de manière à mesurer périodiquement l'état nutritionnel et sanitaire des populations concernées au regard de la sécurité alimentaire.

Le suivi et la prévention des problèmes nutritionnels impliquent aussi des efforts en matière d'information et d'éducation dans ce domaine.

Santé et environnement sanitaire : Les déterminants de la santé sont multiples. Trois paramètres influencent considérablement l'accès des individus à la sécurité sanitaire :

- le pouvoir d'achat qui dépend du revenu et des prix de certains biens et services notamment la nourriture, le logement, l'énergie, l'eau et les services médicaux,
- l'environnement sanitaire : climat, niveau de santé publique, existence de maladies transmissibles,
- les attitudes des individus par rapport à la nutrition, la santé et l'hygiène.

Dans les années 1970 et surtout 1980, la précarité de la situation sanitaire est demeurée très marquée sous l'influence de plusieurs facteurs : exode rural se traduisant par une pression accrue sur les services de santé urbains, pénurie de médicaments, d'équipement et de matériels médicaux, insuffisance de la formation du personnel de santé, crédits budgétaires limités.

Dans le cadre du programme de restructuration du secteur de la santé,

Tableau 4.3 : Sélection de quelques indicateurs de sécurité alimentaire, 1980-94

Paramètre	Année											Variations/an (%)		
	'80	'85	'86	'87	'88	'89	'90	'91'	'92	'93	'94	75-84	85-89	90-AR'
Production céréalière par tête (1986-88=100)	117	103	100	100	100	103	104	103	93	91	-	-0,3	0,6	-3,4
Volume des céréales (sorgho, mil, riz et maïs)	47	-	126	151	173	183	102	104	105	168	186	-	13,2	16,2
Valeur exp. agricole (dollars, prix courants)	39	36	32	31	32	33	43	39	40	40	-	6,7	-1,0	3,2
Volume imp. de céréales ¹	166	304	188	201	250	199	198	342	301	286	-	8,3	-5,5	12,1
Volume de l'aide alimentaire ²	26	135	137	38	54	70	72	101	36	42	-	15,1	-18,3	-15,8
Déficit céréalière ³														
Brut	-	-	157,1	147,0	202,6	163,4	319,9	255,4	321,8	288,7	-	-	1,3	-3,4
Net	-	-	3,3	24,1	24,6	4,8	19,9	1,0	71,8	27,6	-	-	13,3	11,5

¹ Année la plus récente ; ² La cohérence des données est incertaine, étant donné la diversité des sources utilisées. Les déficits sont calculés pour les céréales suivantes : blé, riz, culture traditionnelle et farine. Le déficit brut est la différence entre les disponibilités et les emplois de céréales. Il est calculé hors importations commerciales et aide alimentaire ; ³ milliers de tonnes.

Source : Banque Mondiale (1996) ; Ministère du Développement Rural, Cellule de planification (1994).

qui s'étend sur la période 1992-97, les orientations suivantes ont été définies :

- la mise en oeuvre d'une décentralisation effective avec la mise en place des directions régionales de l'action sanitaire et sociale ;
- la généralisation des soins de santé primaire et la mise en oeuvre d'une politique de médicaments essentiels ;
- la promotion du fonctionnement des structures sanitaires par la stimulation et la systématisation de la participation communautaire, ainsi qu'un effort budgétaire accru de l'Etat ;
- l'amélioration de la couverture sanitaire pour atteindre 80 % de la couverture de base en 1996 et le renforcement des références départementales, régionales et nationales par des interventions de réhabilitation, de construction et d'équipement.

La poursuite de ces politiques, dans le cadre de l'Initiative de Bamako, a permis au secteur de la santé d'enregistrer des progrès très significatifs au cours des dix dernières années. Le tableau 4.4 montre qu'en dépit de ces progrès, l'état sanitaire de la population mauritanienne demeure préoccupant. Le profil épidémiologique et sanitaire de la Mauritanie ne diffère guère de celui des autres pays de la région. Les infections respiratoires aiguës, les diarrhées, le paludisme, les parasitoses intestinales ont une forte incidence. Le taux de mortalité des enfants de moins d'un an et de moins de cinq ans sont même supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (114 et 194 % en Mauritanie contre 97 et 174 % en Afrique subsaharienne). La mortalité des enfants de moins de cinq ans est due à quatre affections principales - diarrhées, infections respiratoires, rougeole et paludisme - liées à un environnement sanitaire déficient. Même si les taux de couverture vaccinale se sont sensiblement améliorés pour chacune des quatre maladies principales (entre 55 et 80 %), l'immunisation généralisée reste à réaliser.

La mortalité infantile et juvénile est renforcée par l'état nutritionnel déficient de nombreux enfants et mères, le manque d'eau potable, l'ignorance en matière de soins - à peine une mère sur deux pratique la thérapie par réhydratation orale - d'hygiène et d'assainissement. La mortalité maternelle est la principale composante de la mortalité féminine, à la fois pour des raisons médicales et socioculturelles - grossesses multiples et rapprochées et les mariages précoces.

Parmi les succès, on note l'extension de la couverture sanitaire et de l'accès aux services de santé. Au cours des dix dernières années, l'accroissement des dépenses publiques consacrées à la santé - en hausse de 5,1 % à 7,7 % entre 1985 et 1994 - a permis d'accroître les infrastructures sanitaires. Entre 1985 et 1992, deux hôpitaux ont été construits, le nombre de dispensaires a doublé et les autres formations sanitaires ont augmenté de 30 %. Le nombre d'habitants par sage-femme et par médecin a été réduit significativement. Cette amélioration très nette de la couverture sanitaire, confirmée par la rapide augmentation du taux d'accès aux services de santé (63 % actuellement contre 30 % il y a dix ans) n'a cependant pas permis de réduire l'écart entre monde rural et urbain. Environ un tiers de la population rurale est couvert géographiquement par un centre de santé contre près des trois quart en milieu urbain (Rapport Mondial sur le Développement 1996). Les infrastructures sanitaires demeurent quantitativement et qualitativement insuffisantes et inégalement réparties. Dans la plupart des régions du pays existent encore une pénurie de personnels qualifiés - médecins, sages-femmes, infirmiers.

L'expansion du système sanitaire subit les contraintes de la variable budgétaire : le poids des dépenses du personnel dans le budget de la santé est élevé - environ 70 % - et croissant. En outre, la dépendance vis à vis des

Le suivi et la prévention des problèmes nutritionnels impliquent des efforts en matière d'information et d'éducation dans ce domaine

Tableau 4.4 : Le secteur de la santé en Mauritanie : quelques indicateurs 1985-95

	1985	1990	1995
Ressources financières			
Dépenses publiques de la santé - % budget de l'Etat	5,1	5,6 ^a	7,7 ^a
Fonctionnement : budget de la santé/budget Etat	-	5,6 ^a	6,3 ^a
Investissement : budget de la santé/budget Etat	-	4,5 ^a	8,1 ^a
Dépenses de santé des ménages - % dépenses totales			
Urbain	-	1,0	-
Rural	-	0,6	-
Infrastructures sanitaires			
Nombre d'hôpitaux	15	16 ^a	17 ^a
Nombre de dispensaires	34	56 ^a	70 ^a
Nombre d'autres formations sanitaires	296	322 ^a	403 ^a
Personnel de santé			
Nombre d'habitants par médecin	10 225	9 891	9 518 ^a
Nombre d'habitants par sage-femme	13 089	12 380	10 391
Nombre d'habitants par infirmier d'Etat	5 086	6 072	5 860
Perspectives de survie			
Espérance de vie à la naissance (années)	45,1	46,6	51,8 ^a
Mortalité infantile (pour 1 000 naissances vivantes)	131	120	114
Mortalité des enfants de moins de 5 ans (pour 1 000)	-	214	194
Mortalité maternelle (pour 100 000 naissances vivantes)	-	800	300
Malnutrition infantile			
Enfants exclusivement allaités (%)	-	12,0 ^a	48,1 ^a
Retard de croissance - < 5 ans (%)	-	48,0	44,0
Emaciation - < 5 ans (%)	-	16,0	7,2
Insuffisance pondérale - < 5 ans (%)	-	57,0	23,0
Prévalence de diarrhée - < 5 ans (%)	-	-	28,6
Utilisation de la TRO - < 5 ans (%)	-	54,0	51,3
Immunisation			
BCG	-	75,0 ^a	80,5
DTC 3	-	28,0 ^a	55,5
Polio 3	-	28,0 ^a	56,3
Rougeole	-	33,0 ^a	67,2
Tétanos néonatal	-	-	62,9
Accès : santé, eau et assainissement			
Accès à des installations sanitaires adéquates ¹¹ (%)	5,0	33,1	31,6
Accès aux services de santé (%)	30,0	64,0	63,0
Accès à l'eau potable ¹²	36,0	66,0	70,0

¹ 1989 ; ² 1994 ; rapport des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la santé à l'ensemble des dépenses publiques ; ³ 1992 ; ⁴ 1994 ; ⁵ 1992 ; ⁶ estimation 1993 incluant les dentistes, les pharmaciens et les médecins ; ⁷ 50,9 ans pour les hommes et 52,8 ans pour les femmes ; ⁸ 0-3 mois ; ⁹ 0-11 mois ; ¹⁰ 0-1 an ; ¹¹ système d'égout, fosse septique et latrines couvertes ; ¹² Branchement, borne-fontaine, puits cimentés avec margelle et achat.

Sources : Ministère du Plan, Office National de la Statistique (1994), (1995a) ; Banque Mondiale (1992b), (1996) ; McKay, Hountbib (1992), (1993) ; enquête Ministère du Plan/UNICEF 1995 ; Ministère de la Santé et des Affaires Sociales (1996) ; PNUD (1993), (1995) et (1996).

baillleurs de fonds pour ce qui est des dépenses d'investissement est quasi-totale : près de 85 % . Au delà de la couverture sanitaire, l'accès aux soins de santé primaire se pose de plus en plus en termes financiers.

Le recours au financement des communautés pour le recouvrement du coût des médicaments essentiels et des dépenses de fonctionnement a été étendu. La privatisation du secteur des médicaments a induit une hausse du prix de ces derniers, ce qui a réduit les possibilités d'approvisionnement des structures publiques et des ménages. Le développement actuel des produits génériques amoindrit cette situation. Il importe aussi de souligner que la couverture des systèmes formels de sécurité sociale est relativement limitée - fonctionnaires, indigents, personnel des grandes entreprises privées et publiques - et incertaine.

L'environnement sanitaire s'est aussi considérablement amélioré depuis la fin des années 1980 avec une forte augmentation du taux d'accès à l'eau potable (36 % en 1985, 66 % en 1990 et 70 % en 1995) et aux services d'assainissement (5 % en 1985 et 33 % en 1990). Cependant l'accroissement rapide des populations dans les principales villes du pays et en particulier à Nouakchott exerce une pression considérable sur les infrastructures existantes en milieu urbain.

Les niveaux actuels d'accès à l'eau potable, aux services de santé et d'assainissement restent supérieurs à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne.

Education et capital humain : Depuis deux décennies, le secteur de l'éducation en Mauritanie est en pleine restructuration. La stratégie gouvernementale a pour objectifs d'augmenter les possibilités d'accès à l'éducation de base surtout dans les zones rurales, d'adapter les programmes à l'environnement économique et culturel du pays et d'amé-

liorer l'enseignement technique et scientifique. Cet effort s'intègre dans une orientation globale visant à développer le secteur rural et à lui fournir une main-d'oeuvre qualifiée. Les grands axes de la politique éducative visent principalement à :

- réallouer les ressources humaines et matérielles vers le fondamental ;
- réguler les flux des sortants du primaire (par l'introduction de critères de sélection pour l'admission au second cycle et l'orientation des élèves vers les filières scientifiques, techniques et professionnelles) ;
- améliorer le recouvrement des coûts du matériel pédagogique et encourager l'expansion du système par une plus grande prise en charge des constructions par les collectivités.

L'accès à l'éducation s'effectue dans un contexte où interfèrent plusieurs contraintes. Le bas niveau de vie et la faiblesse des moyens financiers limitent les ressources qui peuvent être allouées au secteur de l'éducation tant du côté des ménages que de l'Etat. La part du budget de l'Etat consacrée à l'éducation s'est stabilisée entre 20 et 22 % environ depuis une dizaine d'années, niveau comparable à celui des autres pays de la région, mais encore insuffisant eu égard aux besoins à combler. Dans un contexte de contraintes budgétaires et en accord avec la priorité accordée à l'éducation de base, on note aussi une hausse notable de la part du budget de l'éducation consacrée à l'enseignement fondamental (44 % en 1995 contre 33,2 % en 1990). D'autre part, la politique de recouvrement des coûts est susceptible de défavoriser les ménages les plus pauvres en matière d'accès à l'éducation à tous les niveaux.

Le système éducatif mauritanien présente plusieurs spécificités (cf tableau 4.5). Globalement, le niveau du "capital humain" demeure faible en comparaison avec les pays de la sous-région, et ce, en dépit des progrès réa-

*Malgré
l'amélioration
notable de la
couverture
sanitaire, la
mortalité
maternelle
demeure élevée*

Tableau 4.5 : Le secteur de l'éducation en Mauritanie : quelques indicateurs - 1985-95

	1985	1990	1995
Dépenses publiques - % budget de l'Etat	22,6	21,8	22,0 ¹
Enseignement fondamental - % budget de l'éducation	32,2	33,2	44,0
Enseignement secondaire - % budget de l'éducation	25,4	32,3	30,0
Enseignement fondamental			
Rapport élèves/enseignant	46	44	47 ²
Rapport élèves/classe	55	46	52 ²
Taux brut de scolarisation	46,0 ³	45,8	87,1
Garçons	41,0 ³	51,6	85,8
Filles	35,0	39,6	88,5
Taux net de scolarisation ⁴	-	37,8	54,0
Garçons	-	39,0	54,7
Filles	-	34,5	53,3
Taux d'inscription en 1ère année	-	-	88,4
Garçons	-	-	88,5
Filles	-	-	88,3
Pourcentage de filles dans le cycle fondamental	40,0	41,0	44,0
Taux de redoublement	18,5	19,3	18,0 ⁵
Indicateurs d'efficacité			
% cohorte atteignant la fin du primaire	-	68,0	-
% d'inscrits du primaire en 1ère année du secondaire	-	18,0	-
années requises pour le primaire - % nombre théorique	-	150,0	-
Enseignement secondaire			
Rapport élèves/enseignant	26	18	16 ²
Rapport élèves/classe	51	41	39 ²
Taux brut de scolarisation	16 ⁶	13,2	15,0 ⁷
Garçons	23 ⁶	18,0	19,0 ⁷
Filles	10 ⁷	9,0	10,0 ⁷
Taux de redoublement	10,6	13,8 ⁸	11,0
Pourcentage de filles dans le cycle secondaire	27,0	30,0	40,0
Enseignement supérieur			
Pourcentage des 20-24 ans inscrits	-	3,0	3,7

¹ Estimation ; ² 1992-94 ; ³ 15 ans et plus ; ⁴ 1986 ; ⁵ 6-11 ans ; ⁶ 1987 ; ⁷ 1991-93 ; ⁸ 1988.

Sources : Ministère du Plan, Office National de la Statistique (1994) ; Ministère de l'Éducation Nationale, Direction de la planification ; Banque Mondiale (1996) ; République Islamique de Mauritanie (1996) ; Enquête Ministère du Plan/UNICEF 1995 ; Banque Mondiale (1992b).

lisés depuis dix ans. Près de 49,2 % des adultes - 15 ans et plus - sont analphabètes. Lorsque l'on connaît l'impact de l'alphabetisation en termes de productivité du travail, on mesure l'ampleur du coût économique et social occasionné par une telle situation.

Le faible taux d'alphabetisation, en particulier de la population féminine constitue le déficit majeur du pays en termes de développement humain (voir analyse des indicateurs composites du DHD dans le chapitre 3 du présent rapport).

Le taux brut de scolarisation au niveau du primaire a progressé de manière spectaculaire, passant de 46 % en 1986 à près de 87 % actuellement. Cette progression est en large partie due à l'augmentation de l'accès en première année du fondamental (taux d'inscription supérieur à 88 % pour les filles comme les garçons).

L'analyse du taux net de scolarisation donne une image quelque peu différente de la situation. L'écart de 33,1 % qui existe entre taux net et taux brut de scolarisation semble indiquer essentiellement une faible efficacité interne du système (avec un taux de redoublement aux alentours de 20 %) ainsi que l'arrivée tardive dans le système (entrée dans l'enseignement fondamental d'élèves ayant dépassé l'âge normal d'admission au premier cycle).

Des disparités en matière d'éducation selon le lieu de résidence persistent. Dans certaines wilayas comme le Guidimakha, le Hodh Charghi, l'Assaba et le Gorgol, les taux bruts de scolarisation dans le fondamental se situent entre 60 et 65 %. Les taux d'analphabétisme sont de 30 % à Nouakchott ou Nouadhibou, mais s'élèvent à plus de 65 % dans les wilayas du Tagant ou du Guidimakha.

Le bas niveau de vie et la faiblesse des moyens financiers limitent les ressources qui peuvent être allouées au secteur de l'éducation

Encadré 4.2 : L'apprentissage dans le secteur informel en Mauritanie

La valorisation du potentiel humain s'effectue aussi en dehors du système d'éducation formel. L'un des atouts des activités économiques non structurées ou secteur informel est de fournir une formation susceptible de déboucher sur une insertion effective dans le monde du travail. Dans le contexte mauritanien, il semble qu'une stratégie de développement des ressources humaines gagnerait à s'appuyer sur le potentiel offert par l'apprentissage dans le secteur informel. En effet, il apparaît que comparativement à d'autres pays d'Afrique - notamment au sud du Sahara -, l'emploi des apprentis demeure faible. Le tableau 4.6 présente la distribution des apprentis par secteur d'activités. En 1992, les trois centres urbains de Nouakchott, Nouadhibou et Kaédi, employaient environ 3 200 apprentis, ce qui représentait moins de 4 % de la population âgée de 15-25 ans. On observe que le secteur informel urbain emploie en moyenne 0,2 apprentis par entreprise, mais qu'il existe de fortes disparités selon les secteurs. Ainsi, le commerce emploie très peu d'apprentis alors que l'inverse prévaut pour les activités de production et de service. Par ailleurs, il apparaît que 8,2 % de l'emploi informel sont constitués d'apprentis.

Tableau 4.6 : Distribution des apprentis du secteur informel urbain - Nouakchott, Nouadhibou, Kaédi - selon le secteur d'activités, 1992

Secteur	Nombre entreprises enquêtées	Nombre d'apprentis	Apprentis/entreprise	Rapport apprentis/emploi total (y compris indépendants) (%)	Nombre d'entreprises - population cible	Nombre d'apprentis - population cible
Production	213	99	0,46	17,3	1 911	888
Services	238	143	0,60	20,4	2 835	1 703
Commerce	299	14	0,05	2,4	13 254	621
Total	750	256	0,18	8,2	18 000	3 212

Sources : Lachaud (1996b)

*Le niveau du
"capital humain"
demeure
insuffisant,
en dépit des
progrès importants
réalisés depuis
dix ans*

En outre, la progression rapide des taux de scolarisation est accompagnée d'une réduction des écarts entre garçons et filles au cours des dix dernières années. Alors que l'écart entre taux brut de scolarisation masculin et féminin était de 6 points en 1985 en faveur des garçons, il est actuellement de près de 3 points au profit des filles.

Au niveau de l'enseignement secondaire, l'accès reste variable selon les sexes : environ 20 % des garçons de la classe d'âge concernée accèdent au secondaire contre 10 % des filles. Les chances de succès dans l'enseignement sont aussi inégales entre garçons et filles. Le taux de déperdition féminin semble en effet élevé. Ce contexte explique la volonté des pouvoirs publics de continuer à promouvoir l'expansion du système éducatif. Le programme quinquennal 1995-2000 se propose au terme de cette période :

- d'augmenter l'accès à l'enseignement primaire en réduisant les disparités régionales et selon le genre, l'objectif étant de parvenir à un taux brut de scolarisation de 100 % et d'approcher la parité garçons-filles ;
- d'intensifier les efforts d'amélioration de la qualité de l'enseignement à tous les niveaux ;
- d'assurer l'expansion de l'enseignement secondaire et le renforcement de l'enseignement professionnel.

4. Intégration sociale et genre

En Mauritanie les femmes participent activement au processus de développement. Une meilleure intégration des femmes dans tous les domaines est cependant nécessaire pour accélérer le processus de développement économique et social. Les femmes apparaissent notamment comme le pivot des politiques de lutte contre la pauvreté. Elles contribuent plus fortement que les hommes à satisfaire les besoins de base du ménage, et en particulier des élé-

ments vulnérables du ménage (enfants en bas âge, personnes âgées). Par conséquent, améliorer les opportunités économiques des femmes conduit à réduire l'incidence de la pauvreté. La réduction des disparités selon le genre, notamment en matière d'accès à l'éducation et à l'emploi, non seulement diminue la dépendance des femmes et rehausse leur statut, mais engendre des bénéfices sociaux et économiques considérables : amélioration de la survie et du développement des enfants - situation nutritionnelle, pratiques d'hygiène et de santé etc -, élévation du revenu des ménages et hausse de la productivité du travail sont les plus manifestes de ces bénéfices.

La stratégie nationale de promotion féminine pour 1994-97 vise l'amélioration de la situation socio-économique des femmes en conformité avec les valeurs mauritaniennes. Cinq axes prioritaires ont été définis :

- améliorer la rentabilité du travail des femmes, en particulier par un appui aux coopératives et associations, le développement des réseaux d'approvisionnement et de commercialisation de la production ;
- augmenter la participation des femmes dans les instances de développement à la base par un appui à la création de réseaux de participation de femmes ;
- adopter une politique de la famille ;
- élaborer une stratégie d'information, d'éducation et de communication (IEC), en accompagnement à la mise en oeuvre de la stratégie nationale de promotion féminine ;
- renforcer les capacités institutionnelles du Secrétariat d'Etat à la condition féminine.

L'intégration sociale des femmes s'est considérablement améliorée au cours des dix dernières années. Toutefois des disparités selon le genre persistent encore, notamment dans trois domaines : la position sur la marché du travail, la réussite dans le système sco-

laire, la participation à l'exercice du pouvoir et au processus de prise de décision.

Bien qu'en progression rapide, la participation des femmes au marché du travail demeure encore faible en Mauritanie. Le taux d'activité des femmes en milieu urbain - 15 ans et plus - a doublé au cours des deux dernières décennies, passant de 13,6 % en 1977 à 26 % en 1995 ; il est cependant trois fois moins élevé que celui des hommes.

Les femmes représentent moins du cinquième des effectifs salariés (le salariat fournissant généralement un statut relativement stable). De plus lorsque les femmes travaillent dans le salariat, elles occupent rarement des emplois qualifiés. Les femmes actives exercent donc majoritairement une activité dans le secteur informel - artisanat et commerce de détail plus particulièrement - ou en tant qu'aides familiales, avec un niveau de vulnérabilité élevé.

Comme déjà mentionné, durant les dix dernières années l'accès des filles au système éducatif a progressé. Les disparités demeurent cependant élevées, surtout en milieu rural et aux niveaux supérieurs d'enseignement. Ensuite, plusieurs facteurs inhérents au système social handicapent l'accès et la participation des jeunes filles à l'école. En particulier, l'âge précoce du mariage et la garde des enfants constituent des causes importantes de déperdition scolaire. Aux niveaux supérieurs d'enseignement et dans les filières techniques, la très faible représentation féminine pénalise fortement leurs chances d'accès à un emploi qualifié et à des postes de décision au sein de la société.

L'accès des femmes aux postes de responsabilité est très réduit. Les femmes sont très peu représentées à des niveaux de responsabilité politique et dans la vie économique. Sur le plan politique seulement trois femmes ont accédé pour la première fois à l'Assemblée Nationale suite aux élec-

tion législatives d'octobre 1996. Au plan économique les cadres moyens ou supérieurs et professions libérales sont en grande majorité des hommes : ainsi, 7,7 % des postes de direction et 20,7 % des emplois de cadre et technicien sont occupés par des femmes (cf chapitre 3 sur les indicateurs composites du DHD).

Au plan social, les coutumes sont favorables à une forte fécondité et favorisent le mariage précoce des femmes. Jusqu'à une période récente, une femme sur deux était mariée avant 15 ans et quatre sur cinq, avant 18 ans. Or, la précocité du mariage, les grossesses répétées accentuent les risques de maladies. Le mariage précoce affecte également la stabilité de la première union : 30 % des premiers mariages sont rompus par divorce.

5. Environnement

Désertification et surexploitation des ressources : Par suite des effets conjugués d'un déficit pluviométrique et d'une exploitation inadaptée des ressources, la désertification provoque l'appauvrissement et la dégradation du potentiel biologique productif du milieu - sols, eau, végétation, faune. En Mauritanie, la détérioration climatique a engendré une amplification du phénomène de la désertification dont plusieurs aspects peuvent être notés.

Une baisse sensible de la pluviométrie a été observée depuis la fin des années 1960. Les déficits ont varié de 30 à 60 % selon les régions, ce qui s'est traduit par la dégradation de la couverture végétale. L'instabilité des pluies s'est accompagnée d'une chute de la productivité des milieux et a rendu les cultures pluviales très aléatoires. Alors que les forêts et les zones arborées n'occupent que 4,2 % du territoire, les surfaces boisées auraient diminué de manière très sensible. Selon le PNUD (Rapport Mondial sur le Développe-

L'amélioration des opportunités économiques des femmes conduit à réduire l'incidence de la pauvreté

*Desertification et
surexploitation des
ressources :
le potentiel
biologique
productif se
dégrade et
s'appauvrit*

ment Humain, 1990) le taux annuel de déboisement s'établirait à 2,9 % durant les années 1980 en Mauritanie contre 0,9 % pour l'ensemble de l'Afrique subsaharienne.

Le phénomène le plus spectaculaire que connaît le territoire mauritanien est la progression rapide de l'ensablement. Ce dernier se manifeste essentiellement par la mise en place de dunes vives et les dépôts des édifices sableux. L'ensablement, qui concerne la quasi-totalité de la Mauritanie, menace les oasis, les terres agricoles, les retenues d'eau, les agglomérations urbaines, les sites de sédentarisation, les routes, les points d'eau et les côtes dont l'érosion s'intensifie graduellement.

Le corollaire de la désertification et de l'ensablement est bien souvent la mise en valeur agressive des ressources. D'une manière générale, plusieurs phénomènes majeurs expliquent l'exploitation excessive des ressources : des pratiques agricoles nocives, une consommation accrue en énergie domestique et une gestion irrationnelle des parcours.

En premier lieu, l'effet des pratiques agricoles. La sécheresse a conduit les agriculteurs à mettre en exploitation des sols marginaux particulièrement sensibles à l'érosion et les éleveurs à surexploiter les pâturages autour des points d'eau. La réduction du temps de jachère, la diminution des superficies des cultures pluviales, la croissance et la diversification des besoins des hommes ont eu pour conséquence une dilapidation progressive du patrimoine pédologique, ce dernier étant devenu très sensible aux facteurs d'érosion consécutivement à la dégradation de la couverture végétale. En outre, le développement de la riziculture dans la vallée du fleuve Sénégal s'est traduit par l'expansion de techniques culturales modernes agressives et l'utilisation croissante d'éléments polluants - azote, phosphore, potassium. La mise en service des ouvrages de l'OMVS

accroît les effets pervers des pratiques agricoles sur l'environnement, en particulier dans le delta. Le défrichement lié à l'irrigation a été à l'origine de la disparition de zones forestières et a affecté la biodiversité. Ces éléments expliquent en grande partie la contamination des nappes phréatiques et la série de perturbations agro-écologiques au niveau de la vallée du fleuve Sénégal.

En deuxième lieu, la consommation en énergie domestique. La consommation de bois de feu (directement ou sous forme de charbon de bois) est de l'ordre de 1,5 millions de m³ par an - environ 1 million de tonnes - soit 1,5 fois plus que l'accroissement naturel de la biomasse ligneuse de tout le pays. Il en résulte un épuisement rapide des ressources. En fait, le problème de l'énergie domestique diffère selon le milieu et les régions. Dans les centres urbains - sauf Nouadhibou et Nouakchott où le gaz butane est très utilisé - l'effet est plus destructeur étant donné la concentration de la collecte par les vendeurs de bois de feu. Dans le nord, le prix du charbon est très élevé et le recours au gaz est difficile ; de ce fait, les nomades utilisent souvent des brindilles d'arbustes pour satisfaire les besoins en combustibles. Dans la région du fleuve, la collecte du bois est encore très répandue. Cette région est la principale productrice de bois et son potentiel renouvelable est dix fois moins élevé que la demande.

En troisième lieu, la gestion des parcours. A la suite des déficits pluviométriques successifs, les pâturages et la productivité des parcours se sont sensiblement réduits. Ainsi, la productivité des pâturages en matières sèches s'est affaiblie. Ces phénomènes varient selon les régions et les espèces en présence. C'est ainsi que l'élevage camelin, essentiellement concentré au nord, agit particulièrement sur le couvert végétal arbustif et arboré. Les bovins, les ovins-caprins, fortement assujettis à la localisation des points d'eau, contri-

buent substantiellement à la dégradation de l'ensemble du couvert végétal. La concentration du cheptel et des hommes autour des points d'abreuvement s'est accompagnée d'une diffusion sans précédent du phénomène de la désertification, surtout dans les provinces méridionales.

Environnement urbain : L'environnement urbain en Mauritanie appelle des observations particulières. Depuis les années 1970, la croissance urbaine accélérée s'accompagne de problèmes environnementaux dont l'ampleur varie proportionnellement à la taille des villes. A cet égard, la dégradation de l'environnement urbain est particulièrement liée à l'absence ou l'insuffisance des systèmes d'assainissement, à l'inadaptation des plans d'urbanisme répondant aux exigences de l'évolution du nombre des citoyens et à la mauvaise gestion des espaces urbains dont l'extension est souvent mal maîtrisée. Même pour les villes, telles Nouakchott et Nouadhibou, où des schémas directeurs d'urbanisme existent, leur application demeure partielle et le tissu urbain s'étale souvent en dehors de toutes normes urbanistiques.

Les implications de l'urbanisation sur les modes d'habitat et l'environnement sanitaires sont considérables. Selon le recensement de 1988, l'évacuation des eaux usées, quant elle existe, se fait essentiellement par fosses septiques et puits, ces deux modalités étant utilisées par 28,3 % des ménages. Sur l'ensemble des ménages, 2,3 % principalement situés à Nouakchott, bénéficient d'un système d'égouts et 61,9 % ne disposent d'aucun système d'évacuation des eaux usées. Dans ces conditions, le déversement des eaux et des ordures ménagères dans les rues et les espaces publics engendre de lourdes conséquences environnementales. En effet, en 1990, le ramassage des ordures ménagères par camion ne concernait que 22 % des ménages à Nouakchott et

30,7 % dans les autres villes du pays. Cette situation est aiguë à Nouakchott où l'écoulement de l'eau et l'entassement des ordures - quotidiennement 0,76 kg par habitant, soit 476 tonnes chaque jour - dans les rues de la plupart des quartiers, provoque l'insalubrité du cadre urbain. L'émission d'odeurs nauséabondes pollue l'atmosphère et favorise la propagation d'insectes pathogènes diffuseurs de maladies. Ce phénomène s'aggrave lors de l'hivernage lorsque la fermentation à l'air libre des déchets est favorisée par le climat - chaleur et humidité.

L'extension des villes sur des espaces peu propices à l'occupation humaine accentue les risques de catastrophe naturelle. L'exemple le plus significatif à ce titre est celui de la ville de Nouakchott qui s'étend continuellement vers le littoral dont elle n'est séparée que par quelques centaines de mètres.

Les nouveaux lotissements, souvent privés d'infrastructures, sont particulièrement vulnérables. En effet, l'extraction du sable destiné aux chantiers urbains à partir des dunes côtières, affaiblit le cordon dunaire et accroît la probabilité d'inondations en cas de marée exceptionnelle.

Stratégies pour l'environnement :

Depuis la décennie 1970, la question de l'environnement est au centre des préoccupations du gouvernement mauritanien. Cette volonté s'est manifestée dans les différents plans et programmes de développement. Les options environnementales visent globalement :

- l'arrêt du processus de dégradation de l'environnement ;
- la régénération du milieu naturel ;
- l'autosuffisance alimentaire par la fixation des populations dans leur terroir et la réhabilitation de l'environnement ;
- la valorisation optimale des ressources agro-sylvo-pastorales ;
- la lutte contre la désertification.

Le déversement des eaux et des ordures ménagères dans les rues et les espaces publics engendre de lourdes conséquences environnementales

L'existence de systèmes démocratiques pluralistes et respectueux des droits de l'homme est une condition du développement humain durable

Les orientations nationales ont conduit à l'élaboration du plan directeur de lutte contre la désertification. L'exécution de ce plan s'est concrétisée par le programme multisectoriel de lutte contre la désertification qui a abouti à l'élaboration d'une série de programmes régionaux au niveau de neuf wilayas - Hodh El Gharbi, Hodh Ech Charghi, Assaba, Brakna, Gorgol, Guidimakha, Trarza, Inchiri, Adrar.

Ce souci de préservation de l'environnement s'est traduit également par l'élaboration par le gouvernement mauritanien de la stratégie nationale de conservation. Cette stratégie a abouti à plusieurs propositions de nature à renforcer les cadres stratégiques existants dont le plan directeur de lutte contre la désertification n'est qu'un aspect. Plusieurs projets et programmes - dont certains sont encore en cours d'exécution - ont été engagés. Au niveau législatif, plusieurs organes de gestion et de protection de l'environnement ont été mis en place par le gouvernement :

- le Comité National de Lutte contre la Désertification, remplacé depuis 1995 par le Comité National pour l'Environnement et le Développement ;
- le Parc national du Banc d'Arguin ;
- le Parc national de Diawling ;
- la Direction de l'environnement et de l'aménagement rural et les délégations régionales du Ministère du Développement Rural et de l'Environnement, issues de la réorganisation de ce ministère en 1993.

Les stratégies mises en oeuvre pour lutter contre la dégradation de l'environnement comportent des limites. Il apparaît de façon claire que pendant longtemps, la réflexion et les efforts ont été concentrés sur un seul aspect, la lutte contre la désertification. Malgré l'importance de ce phénomène, il serait opportun d'envisager les questions environnementales dans une optique plus globale. L'intégration des questions environnementales dans les politiques de développement est rarement

réalisée. Or, il existe une étroite relation entre environnement et développement humain durable ; il importe en particulier de mieux cerner les effets de l'environnement sur la santé. Les stratégies de préservation de l'environnement devraient impérativement être mises en oeuvre en liaison étroite avec les communautés concernées. L'expérience montre qu'il s'agit là d'une condition essentielle de la réussite des opérations projetées.

6. Gouvernance

La gouvernance fait référence à un ensemble de dimensions relatives aux droits des individus, à leur participation aux décisions qui les concernent, à la gestion des affaires publiques et à l'obligation faite aux responsables de cette gestion de rendre compte de leurs décisions devant les populations, directement ou par l'intermédiaire de leurs élus. L'existence de systèmes démocratiques pluralistes et respectueux des droits de l'homme est une condition du développement humain durable. Une interaction positive doit s'instaurer entre développement politique, économique et social. La bonne gouvernance est une dimension dont la prise en compte contribue grandement à l'efficacité de la gestion économique et qui veille à établir un consensus sur les conditions de la distribution des fruits de la croissance. Il s'agit là d'un principe de base largement reconnu par la communauté internationale depuis le début des années 1990. La Mauritanie a connu successivement depuis l'indépendance un régime à parti unique (1960-78) puis un régime militaire d'exception (1978-91) qui s'écartaient notablement des principes de la démocratie pluraliste. Depuis 1991, on assiste à la mise en place d'une démocratie représentative multipartiste dont les principes sont énoncés dans la Constitution du 20 juillet 1991 (cf chap. 1.3).

L'Etat et l'administration publique :

L'efficacité et la responsabilité de l'administration publique constituent une condition nécessaire à la bonne gouvernance. L'Etat et l'administration mauritanienne n'ont pas une longue tradition de service public. Des efforts importants sont en cours pour diffuser auprès de l'ensemble du corps social les notions d'intérêt collectif et d'éthique de service public. La connaissance puis l'appropriation de ces normes par les populations les conduira inmanquablement à faire pression pour qu'elles soient de plus en plus respectées.

Le développement des institutions de contrôle et de vérification de l'utilisation des ressources publiques contribuera à atteindre ces objectifs. La Cour des Comptes créée en 1991 est déjà en mesure d'exercer sa fonction de contrôle dans le sens d'un respect plus rigoureux des règles des finances publiques.

Lors du démarrage du premier programme d'ajustement structurel en 1985, le Gouvernement avait réalisé un diagnostic de l'administration et de la gestion de ses personnels. Ce diagnostic a révélé des déficits dans la capacité institutionnelle de l'administration qui risqueraient d'entraver la réussite des programmes de développement et des réformes envisagés. Dans ce contexte, fut lancée à partir de l'année 1987 la réforme administrative.

Malgré les acquis importants qui ont été réalisés au cours des dix dernières années, des progrès restent encore à faire dans plusieurs domaines essentiels touchant à la fois des questions d'organisation, d'évaluation et de motivation du personnel de l'Etat.

La poursuite des actions et mesures initiées dans la réforme de la fonction publique doivent augmenter l'efficacité de l'administration en améliorant notamment les rémunérations et la qualité des prestations dans ce secteur.

L'administration publique doit, par ailleurs, fournir un cadre favorable au

développement des initiatives des communautés et des activités de production de biens et services par le marché. L'environnement dans lequel opérait le secteur privé formel n'était pas réellement propice au développement économique. En effet, les investisseurs se heurtaient à plusieurs obstacles :

- des formalités longues et compliquées pour créer des entreprises ;
- le manque d'informations disponibles sur les lois et procédures ;
- l'absence de structure formelle pour faciliter la promotion de l'investissement étranger ;
- le cadre juridique incertain et mal appliqué ;
- l'accès limité au crédit bancaire local pour les PME. La révision du code des investissements en cours est destinée à revoir toutes ces insuffisances pour les corriger.

En matière de fiscalité, il existe en Mauritanie une multitude de taxes grevant les activités commerciales, les importations et plus généralement, le développement des entreprises. La réforme fiscale engagée, qui a concerné dans un premier temps l'introduction de la taxe sur la valeur ajoutée au 1er janvier 1995 pour les entreprises soumises au régime réel d'imposition des bénéfices devrait améliorer le climat d'investissement. La Chambre de Commerce, d'Industrie et d'Agriculture de Mauritanie est en situation de léthargie depuis plusieurs années. En fait, ses activités sont très réduites. La Chambre offre très peu de services d'assistance et de conseils aux opérateurs économiques et elle n'est pas consultée par les pouvoirs publics sur les projets de réglementation. La réforme dont elle est l'objet actuellement, lui permettra de jouer pleinement son rôle.

Le système judiciaire : Il s'agit là d'une des institutions capitales pour la bonne gouvernance. Le système judiciaire constitue en effet un instrument essentiel de l'Etat de droit. Le recours à

Le bon fonctionnement du système judiciaire constitue une condition indispensable à l'Etat de droit

Les déficits en matière de développement humain ont incité les pouvoirs publics à promouvoir l'accès aux besoins de base en s'appuyant sur la participation des communautés

l'appareil judiciaire pour régler les conflits reste cependant limité. D'autres formes sociales de résolution des conflits existent - arbitrage, conciliation - qui ne font pas appel aux formes modernes de la justice. Des motifs culturels conduisaient souvent à préférer ces formes.

Par ailleurs, la justice moderne a disposé par le passé de peu de moyens et sa crédibilité et son indépendance restent à établir auprès des justiciables. C'est pourquoi le gouvernement entreprend actuellement un vaste programme destiné à restaurer la confiance du secteur privé envers l'appareil judiciaire. En outre, la constitution de juillet 1991 consacrant l'indépendance du pouvoir judiciaire, les réformes en cours permettront d'enrayer définitivement toutes les tares que d'aucuns lui reprochaient.

Participation et développement : Une des dimensions essentielles de la bonne gouvernance est la participation des populations aux décisions qui déterminent leur destin. L'avènement de la démocratie pluraliste en 1991 a permis de mettre progressivement en place les éléments d'un régime véritablement démocratique. La phase actuelle, qui se caractérise sur le plan institutionnel par l'instauration du pluralisme politique, induit une participation accrue des populations au développement.

Plusieurs exemples permettent d'illustrer ce nouveau cheminement du développement. Tout d'abord, à partir du milieu des années 1980, on observe des changements dans les pratiques de développement. Le gouvernement appuyé par des bailleurs de fonds et des organisations non gouvernementales a favorisé le développement du mouvement coopératif, pour stimuler le développement à la base : association des populations, développement local, etc. Par ailleurs, on observe un développement du partenariat de l'Etat avec les organisations communautaires - par

exemple, dans le domaine de l'hydraulique villageoise. Cette approche du développement a été particulièrement suivie dans le cadre de la stratégie de la promotion féminine. D'une part, le Secrétariat d'Etat à la condition féminine a réalisé un effort de déconcentration, en mettant en place des antennes régionales chargées de l'impulsion et de l'encadrement local. D'autre part, les femmes ont été incitées à constituer localement des groupements exclusivement féminins, de manière à ce qu'elles soient en mesure de gérer elles-mêmes leurs organisations. Ainsi, il existerait aujourd'hui plus de 600 coopératives féminines, dont certaines sont importantes. Par exemple à Nouakchott, l'Association féminine de Salubrité et d'Hygiène Publique gère pratiquement tout le système de collecte des ordures. De même, l'Union Mauritanienne des Femmes Commerçantes a réalisé un grand marché dans la capitale. Il faut rappeler également que depuis quelques années le rôle des femmes dans les organisations non gouvernementales est croissant. Cependant des difficultés persistent à divers niveaux : le cadre juridique n'est pas considéré comme adapté par le mouvement associatif et les lourdeurs de l'administration conduisent à des délais importants ou à l'absence de suivi des dossiers.

Plus généralement, les déficits en matière de développement humain ont incité les pouvoirs publics à promouvoir l'accès aux besoins de base en s'appuyant sur la participation des communautés.

En matière de santé, le programme développé depuis 1992 a été décentralisé au niveau des centres médicaux de toutes les moughataas, de manière à associer la population à la gestion et à l'organisation de la santé. Un décret de 1992 autorise la généralisation d'un système de médicaments essentiels et d'un minimum de prestations éducatives et curatives dans les formations sanitaires, ainsi que l'implication des

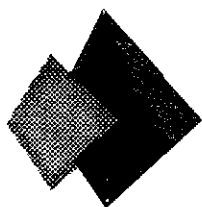
populations par la participation aux coûts, à la gestion et au contrôle des moyens mobilisés pour la réalisation des prestations sanitaires à travers les comités de gestion. En 1995, la mise en place de la stratégie des soins de santé primaires est effective dans 53 centres de santé des chefs lieux des moughataas du pays, 152 postes de santé de base et 360 unités de santé de base. Dans le domaine de l'éducation, un programme de construction d'établissements scolaires a été engagé. Il vise à faire participer les parents d'élèves aux charges inhérentes aux constructions, aux équipements et aux fournitures scolaires. S'agissant de l'environnement, les populations sont également associées à la conservation de l'écosystème. Par exemple, chaque année, le Ministère du Développement Rural et de l'Environnement met à la disposition des populations des arbres pour le reboisement. De même, au niveau de l'enseignement fondamental un projet d'information et de formation à l'environnement est développé dans toutes les wilayas. Un des enjeux du DHD en Mauritanie est la généralisation de cette approche participative qui fait des individus, et surtout des communautés qui les représentent, les acteurs principaux des projets de développement.

La décentralisation est une des formes institutionnelles et politique du rapprochement entre décideurs et ceux auxquels les décisions s'appliquent. Ce processus est en cours en Mauritanie et les communes sont amenées à jouer un rôle croissant dans maints domaines - voirie, santé, éducation, eau, assainissement, etc. A cet égard, on observe que le taux de participation aux élections communales augmente régulièrement - 36,8, 48,5 et 70,1 %, respectivement en 1986, 1990 et 1994. Néanmoins, la question de l'autonomie financière des communes reste posée et l'approfondissement du processus de décentralisation est nécessaire. Parallèlement à cette décentralisation de l'Etat, la déconcen-

tration en cours de quelques services et institutions publiques est à même de faciliter l'accès des populations aux biens collectifs.

Presse, information et communication : Le développement humain durable ne peut être envisagé sans un renforcement de l'information et de la communication. L'accès à l'information est un moyen essentiel de promotion de la participation des individus au processus démocratique et au développement. Néanmoins, le développement de l'information est fonction des conditions structurelles et conjoncturelles auxquelles n'échappe pas la Mauritanie. En effet, les ressources limitées, la rareté des infrastructures physiques en termes de communication, le fort taux d'analphabétisme, la dispersion des populations et l'absence de tradition dans la presse écrite sont des facteurs susceptibles de ralentir les transformations nécessaires de l'environnement institutionnel en termes d'information et de communication. D'importants changements formels ont été réalisés en Mauritanie au cours des années récentes. L'avènement de la démocratie pluraliste en 1991 a entraîné le développement d'une presse écrite libre. Il existe aujourd'hui de multiples journaux en arabe et en français. La presse écrite non officielle, indépendante, est susceptible d'exprimer des opinions très variées. Elle joue un rôle substantiel en matière de diffusion d'une information pluraliste, et peut commencer à constituer un contre-pouvoir, élément structurel fondamental du jeu démocratique. La liberté de la presse écrite est soumise cependant à un contrôle a priori qui peut conduire à des interdictions temporaires de paraître. L'information radiodiffusée et télévisée est toutefois toujours soumise au monopole d'Etat. Malgré ces limites, la liberté de la presse en Mauritanie est sans commune mesure avec celles que connaissent la plupart des pays de la région.

La presse écrite non officielle, indépendante, participe à la diffusion d'informations pluralistes et constitue un élément fondamental du jeu démocratique



Habitat et indicateurs sociaux

L'immigration incontrôlée des ruraux vers les villes a abouti à la prolifération de quartiers sous-intégrés avec plusieurs gammes d'habitat dit précaire : baraques, tentes

1. Evolution de l'habitat en Mauritanie

L'habitat d'un pays dépend des spécificités physiques, sociologiques et institutionnelles d'une part, et du niveau de vie d'autre part. En Mauritanie, les transformations socio-économiques des dernières décennies ont engendré une nouvelle répartition spatiale de la population qui s'est accompagnée du changement graduel des modes d'habitat. Un certain nombre d'éléments d'information fournis par diverses enquêtes mettent en évidence ces évolutions.

Les types d'habitat ont connu une importante évolution consécutive aux transformations vécues par la Mauritanie depuis les années 1970, suite notamment au phénomène de la sécheresse - exode rural - dont le corollaire majeur est l'accélération du changement de la structure du peuplement.

Avant la décennie 1970, la société mauritanienne était constituée à plus de 70 % de nomades habitant des tentes formant des campements mobiles. Les ruraux sédentaires représentaient moins de 25 % de la population totale correspondant à quelques agglomérations de paysans autour des sites agricoles et des villages dont bon nombre formés au cours de la période coloniale.

La case et la maison en banco étaient les principales demeures des ruraux sédentaires. Les centres urbains, caractérisés par l'existence de l'habitat en dur apparu avec la colonisation, n'abritaient qu'environ 3 % de la population du pays dont la plupart

vivaient dans des maisons en banco et autres matériaux locaux.

Consécutivement à l'urbanisation et à la sédentarisation rapide, la part relative de chacun de ces types d'habitat a subi des modifications notables et de nouvelles catégories d'habitat, avec une multitude de nuances, ont vu le jour surtout en milieu urbain. Selon le recensement de 1988, les proportions de nomades, ruraux sédentaires et urbains s'établissaient respectivement à 12 %, 48 % et 40 %. L'immigration incontrôlée des ruraux vers les villes a abouti à la prolifération de quartiers sous-intégrés avec plusieurs gammes d'habitat dit précaire : baraque, tente. Le phénomène de l'habitat précaire en ville n'est pas pour autant récent : déjà, en 1975, une enquête de la Société de Construction et de Gestion Immobilière (SOCOGIM) établissait que 43 % des ménages dans les 7 principales villes du pays résidaient dans ces types de logement.

L'enquête permanente sur les conditions de vie des ménages de 1990 (tableau 5.1.) met en évidence la prévalence de l'habitat précaire sur l'ensemble du pays : près de 45 % des ménages vivaient dans des tentes, des cases ou des baraques. A Nouakchott, l'habitat précaire abritait 48 % de la population, soit nettement plus que dans les autres villes (27 % environ). Cette détérioration est liée au large dépassement des capacités d'accueil de Nouakchott en matière de logement qui a conduit les migrants à la création d'habitat spontané, principalement dans

la périphérie en raison, entre autres, des facilités d'accès aux terrains "illégalement occupés", ce qui n'occasionne pas de charges financières immédiates.

Il semble cependant qu'on assiste ces dernières années à une légère diminution de l'habitat sous-intégré en milieu urbain. La décélération des courants migratoires, partiellement captés par des agglomérations intermédiaires et le lotissement de terrains urbains, seraient à l'origine de ce redressement de tendance.

Le statut d'occupation des logements est très variable selon le lieu de résidence. En milieu rural, 92 % des ménages étaient propriétaires de leur logement en 1988, contre 68 % en ville et 81 % pour l'ensemble du pays. La location existe principalement dans les centres urbains où elle concerne près de 15 % des ménages (entre 1 et 2 % en zone rurale).

Selon l'enquête 1992 sur les priorités, Dimensions Sociales de l'Ajustement (DSA), la proportion des locataires à Nouakchott (18,6 %) et dans les autres villes (16,8 %) aurait tendance à croître. Cette situation est fondamentalement liée au coût élevé des parcelles et matériaux de construction eu égard au pouvoir d'achat moyen des citadins.

2. Habitat et précarité

L'analyse de la situation de l'habitat à partir de l'enquête Ministère du Plan/UNICEF de 1995 permet d'appréhender de façon plus exhaustive les variables explicatives des grandes caractéristiques de l'habitat. Les développements qui suivent sont basés sur les données de cette enquête réalisée auprès de 4 928 ménages. L'enquête met en relief les liens entre types d'habitat et indicateurs sociaux.

Le tableau 5.1 présente plusieurs caractéristiques relatives à la relation entre habitat et indicateurs sociaux. Le type d'habitat qui prévaut aujourd'hui en Mauritanie est majoritairement constitué de maisons en banco (29,5 %), de tentes (22,4 %) et de baraques (12,2 %), les constructions en dur ne représentant que 27,4 %. La nature du toit est une indication de la précarité de l'habitat : moins de 11 % des couvertures sont en béton ou en fibre de ciment. De toute évidence, le type d'habitat est lié aux modes de vie des populations et aux conditions naturelles. Si l'habitat durable ne concerne qu'un quart environ des habitations en Mauritanie, cela s'explique aussi en partie par les conditions physiques qui prévalent. Les tentes, associées au

Le type d'habitat qui prévaut aujourd'hui en Mauritanie est majoritairement constitué de maisons en banco, de tentes et de baraques

Tableau 5.1 : Répartition des ménages selon le lieu de résidence et le type de logement

Type de logement	Lieu de Résidence			
	Nouakchott	Autres villes	Rural	Ensemble
Tente	4,2	9,5	32,9	22,4
Case	1,6	1,7	17,4	10,3
Baraque	42,2	15,7	0,5	12,2
Maison en banco	5,5	29,8	38,7	29,5
Maison en ciment	27,0	32,6	7,7	17,6
Appartement/Chambre/Studio	19,5	10,7	2,8	8,0
Total logement	100	100	100	100
Source : EPCI, 1990				

Tableau 5.2 : Quelques caractéristiques de l'habitat en Mauritanie, 1995

Zone	Rural		Urbain		Ensemble	
	% colonne	% ligne	% colonne	% ligne	% colonne	% ligne
Type d'habitat	100,0	51,3	100,0	48,7	100,0	100,0
Maison en dur	10,5	19,6	45,2	80,4	27,4	100,0
Pierre/banco	57,0	71,7	23,7	28,3	40,7	100,0
Baraque	3,3	10,4	29,8	89,6	16,2	100,0
Tente	15,4	96,1	0,7	3,9	8,2	100,0
Autre	13,8	95,2	0,7	4,8	7,4	100,0
Nature du toit	100,0	50,9	100,0	49,1	100,0	100,0
Béton	2,8	15,8	15,3	84,2	8,9	100,0
Fibres de ciment	1,5	46,7	1,8	53,3	1,7	100,0
Zinc galvanisé	27,8	31,5	62,4	68,5	44,8	100,0
Paille	32,6	87,5	4,8	12,5	19,0	100,0
Autre	35,3	70,0	15,6	30,0	25,6	100,0
Mode d'éclairage	100,0	51,2	100,0	48,8	100,0	100,0
Bougie	20,7	33,4	43,4	66,6	31,8	100,0
Lampe à pétrole	49,9	71,2	21,2	28,8	35,9	100,0
Lampe à gaz	1,2	40,3	1,9	59,7	1,5	100,0
Electricité	0,7	2,2	32,5	97,8	16,2	100,0
Groupe électrogène	0,5	94,6	0,0	5,4	0,3	100,0
Autre	26,9	97,7	1,0	3,3	14,3	100,0
Combustible de la cuisine	100,0	51,2	100,0	48,8	100,0	100,0
Bois	74,9	82,1	17,2	17,9	46,7	100,0
Charbon	15,4	26,4	45,1	73,6	29,9	100,0
Gaz	9,0	21,3	35,2	78,7	21,8	100,0
Electricité	0,5	17,9	2,5	82,1	1,5	100,0
Autre	0,2	65,6	0,1	34,4	0,1	100,0
Nombre de pièces d'habitation	100,0	51,2	100,0	48,8	100,0	100,0
Une pièce	46,3	53,8	41,7	46,2	44,0	100,0
Deux pièces	33,7	55,1	28,7	44,9	31,3	100,0
3-4 pièces	16,6	40,6	25,5	59,4	21,0	100,0
5-9 pièces	2,3	40,6	3,6	59,4	2,9	100,0
> = 10 pièces	1,0	67,1	0,5	32,9	0,8	100,0
Nombre de personnes/pièce	3,4	-	3,4	-	3,4	-
Accès à l'eau	100,0	51,3	100,0	48,7	100,0	100,0
Branchement	6,4	23,1	22,5	76,9	14,2	100,0
Borne-fontaine	12,4	67,2	6,4	32,8	9,5	100,0
Sondage	2,9	71,5	1,2	28,5	2,1	100,0
Puits cimenté avec margelle	19,9	85,8	3,5	14,2	11,9	100,0
Puits cimenté sans margelle	17,3	91,1	1,8	8,9	9,7	100,0
Puits simple	33,9	79,2	9,4	20,8	21,9	100,0
Rivière/marigot	3,5	99,2	0,0	0,8	1,8	100,0
Achat	1,0	2,0	53,0	98,0	26,3	100,0
Autre	2,7	55,4	2,3	44,6	2,5	100,0
Accès aux sanitaires	100,0	51,0	100,0	49,0	100,0	100,0
Aucune installation	48,2	68,6	23,0	31,4	35,9	100,0
Système d'égouts	0,8	13,9	5,0	86,1	2,8	100,0
Fosse septique	8,5	51,0	8,5	49,0	8,5	100,0
Latrines couvertes	10,4	26,1	30,7	73,9	20,4	100,0
Latrines non couvertes	22,4	44,8	28,6	30,7	25,4	100,0
Autre	9,7	70,7	4,2	29,3	7,0	100,0

Source : A partir de la base de données de l'enquête réalisée par le Ministère du Plan et l'UNICEF en 1995.

nomadisme, représentent plus de 15 % de l'habitat rural. Environ 45 % des habitations urbaines sont constituées de maison en dur contre seulement 10 % en milieu rural.

Sans aucun doute, le poids de la migration a accru l'importance relative de l'habitat précaire. Néanmoins, ce processus a été exacerbé par des facteurs institutionnels - absence du contrôle de l'urbanisation ou non respect des règles existantes ; rareté des opérations d'habitat social ou de rénovation urbaine ; manque d'équipements et d'infrastructures, décentralisation insuffisante ; prix élevé des parcelles viabilisées.

La précarité de l'habitat est associée à l'insuffisance et/ou l'absence d'infrastructures. L'électricité est peu répandue, 16 % des habitations en étant équipées. De ce fait, l'utilisation des bougies et des lampes à pétrole est le mode d'éclairage de plus des deux tiers des ménages, tandis que le bois et le charbon constituent les combustibles utilisés dans près de 80 % des habitations. La lampe à pétrole est le mode d'éclairage dominant en milieu rural ; par contre, dans les villes, les bougies sont largement utilisées - 43,4 % . Plus de 80 % des citoyens utilisent le charbon ou le gaz - respectivement, 45,1 et

35,2 % ; or, en milieu rural, le bois est la source énergétique de base utilisée par près des trois quarts des ménages.

La précarité de l'habitat s'accompagne de la vulnérabilité de l'environnement sanitaire. Moins du tiers des ménages accèdent à des installations sanitaires adéquates - système d'égouts, fosses septiques et latrines couvertes. En milieu rural, près d'un logement sur deux n'est desservi par aucune installation sanitaire, contre environ un sur quatre en milieu urbain. Le puits cimenté avec ou sans margelle, ou simple, est le type d'accès à l'eau pour trois ménages ruraux sur quatre. A l'inverse, les ménages urbains dépendent de l'achat d'eau à plus de 50 % .

Les surfaces habitables disponibles pour les individus apparaissent relativement limitées. Les trois quarts des habitations ont moins de deux pièces seulement, et chacune de ces dernières est occupée en moyenne par 3,4 personnes. Quel que soit le milieu, 90 % des habitations très précaires sont constituées par une seule pièce. Dans ces conditions, le nombre de personnes par pièce est beaucoup plus important dans les baraques, les tentes et les maisons en banco que dans les logements en dur. Par exemple, en milieu urbain, les habitations en dur abritent en moyenne trois

La précarité de l'habitat s'accompagne de la vulnérabilité de l'environnement sanitaire

Tableau 5.3 : Habitat, eau, assainissement et type de ménage selon le milieu et le genre en Mauritanie 1995 - pourcentage

Habitat, environnement et type de ménage	Rural		Urbain		Ensemble
	Chef de ménage masculin	Chef de ménage féminin	Chef de ménage masculin	Chef de ménage féminin	
Habitat					
Habitat précaire	89,7	89,2	46,4	70,9	72,6
Non accès à l'eau potable	61,6	49,7	13,0	14,2	36,0
Installation sanitaire inadéquate	85,0	72,1	48,8	69,3	68,3
Type de ménage					
Monoparental	9,6	90,4	18,0	82,0	21,9
Nucléaire	95,9	4,1	94,7	5,3	44,4
Elargi	53,9	46,1	61,0	39,0	33,8

Source : A partir de la base de données de l'enquête réalisée par le Ministère du Plan/UNICEF en 1995.

personnes, alors que les baraques logent entre quatre et cinq personnes par pièce.

2. Habitat, genre et santé

Le tableau 5.3. affiche le type d'habitat et les facilités qui lui sont associées en fonction du sexe du chef de ménage et du type de ménage. Trois types de ménages sont distingués :

- **monoparental** : un seul parent - avec ou sans enfants - sans autres personnes apparentées au chef ;
- **nucléaire** : chef de ménage et épouse avec ou sans enfants - sans autres personnes apparentées au chef de ménage ;
- **élargi** : chef de ménage, épouse - avec ou sans enfants - et autres personnes apparentées au chef.

Les ménages monoparentaux sont gérés essentiellement par les femmes, tant en milieu rural - 90,4 % - que dans les zones urbaines - 82 % . De même, la proportion des autres types de ménages - nucléaires et élargis - est relativement comparable entre les zones urbaines et rurales.

L'influence du sexe du chef de ménage sur le type d'habitat et d'accès à l'eau et aux installations sanitaires

diffère fortement selon le milieu. Dans le secteur rural la structure des ménages n'aurait qu'une incidence très limitée sur le type d'habitat, dans la mesure où ce dernier est majoritairement constitué de tentes et de cases en banco. En outre beaucoup de ménages monoparentaux gérés par une femme bénéficient d'une solidarité familiale, notamment en provenance de l'époux ayant migré dans les zones urbaines.

L'habitat précaire dans les zones rurales est aussi répandu dans les ménages dirigés par une femme que dans ceux dirigés par un homme. On constate même que l'environnement sanitaire est plus défavorable dans les ménages ayant à leur tête un homme. Par exemple, ces ménages ont des installations sanitaires inadéquates à 85 % contre 72 % pour ceux gérés par une femme. Par contre, en milieu urbain, l'incidence de la structure des ménages sur le type d'habitat est forte : ménage monoparental, chef de ménage féminin et habitat précaire sont associés. Les ménages gérés par les femmes sont plus vulnérables que ceux qui ont un homme à leur tête, car ils ont plus fréquemment une structure monoparentale. Cette situation pourrait expliquer le différentiel d'accès selon le genre à des condi-

En milieu urbain, les habitations en dur abritent en moyenne trois personnes, alors que les baraques logent entre quatre et cinq personnes par pièce

Tableau 5.4 : Habitat et indicateurs de santé des enfants selon le milieu, Mayritanie 1995 - pourcentage de ménages

Habitat, environnement et type de ménage	Rural		Urbain		Ensemble
	précaire	non précaire	précaire	non précaire	
Habitat					
Insuffisance pondérale < 5 ans	31,7	24,5	30,8	22,1	28,9
Absence de vaccination BCG - 6-19 mois	24,8	11,2	12,8	11,4	17,7
Absence de vaccination DTC - 6-19 mois	18,1	11,4	15,5	6,6	14,3
Absence de vaccination polio - 6-19 mois	15,9	6,1	13,4	6,3	12,4
Absence de vaccination rougeole - 6-19 mois	26,7	35,3	25,9	14,9	23,9
Diarrhées < 5 ans (deux dernières semaines)	39,8	44,7	31,3	31,1	35,5

L'interprétation du tableau est la suivante : par exemple, 31,7 au croisement de la première colonne et de la première ligne signifie que 31,7 % des ménages ayant un habitat précaire englobent un ou des enfants ayant une insuffisance pondérale. Par ailleurs, on notera que les ménages pris en compte sont ceux pour lesquels il existe des enfants aux âges considérés ;

Source : A partir de la base de données de l'enquête réalisée par le Ministère du Plan/UNICEF en 1995.

tions de vie adéquates, surtout en termes d'habitat. Les ménages urbains gérés par une femme sont beaucoup plus défavorisés en termes d'habitat et d'assainissement, que leurs homologues en milieu rural. Ainsi en milieu urbain, 70,9 % des ménages ayant une femme à leur tête habitent des logements précaires, alors que cette proportion est de 46,4 % lorsque le chef de ménage est un homme. En matière d'accès à des installations sanitaires adéquates, les chiffres montrent aussi que la situation des ménages dirigés par une femme est inférieure à celle des ménages ayant à leur tête un homme.

L'habitat précaire est le reflet d'un niveau de vie modeste, qui réduit ou empêche l'accès à un environnement

sanitaire adéquat. Le tableau 5.4 montre des relations significatives entre indicateurs de santé et habitat.

On observe que l'incidence de l'insuffisance pondérale et de l'absence d'immunisation est plus forte dans les ménages - ruraux et urbains - qui occupent des logements précaires. Par exemple en milieu rural, 31,7 % des ménages vivant dans des habitations modestes ont un ou des enfants souffrant d'insuffisance pondérale, contre 24,5 % pour ceux dont le logement est adéquat. De même, dans ces derniers, les taux de non immunisation sont deux fois moins élevés que dans les premiers. Par contre, la prévalence des diarrhées apparaît indépendante du type d'habitat.

Encadré 5.1 : L'explosion urbaine : une capitale macrocéphale

Un des défis majeurs que doivent relever les autorités mauritaniennes, est la maîtrise et la gestion de la croissance phénoménale de la population urbaine, tant il est vrai que l'urbanisation représente, à n'en pas douter, la transformation la plus spectaculaire de l'Afrique contemporaine, celle aussi qui pose le plus de problèmes.

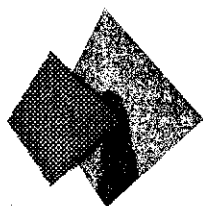
La Mauritanie n'échappe pas à la règle. Au lendemain des indépendances, avec seulement 3 % de sa population (soit environ 30 000 personnes) dans les villes, elle se présentait comme le pays le moins urbanisé du Sahel. Aujourd'hui, elle est en passe de s'installer dans la sphère des pays dits "urbains" puisque ce même taux d'urbanisation avoisine 45 %, soit cinq points au-dessus de la moyenne calculée pour les pays au sud du Sahara.

Les centres urbains se sont développés de façon explosive sous les effets combinés des contraintes écologiques, des transformations sociales et surtout des catastrophes climatiques. Ils abritaient déjà en 1977, 304 000 citadins, soit près de 23 % d'une population totale chiffrée à l'époque à 1 340 000 habitants. Avec un taux de croissance annuelle de plus de 10 % soutenu jusqu'à la fin des années 1980, cette population citadine a continué de croître pour atteindre 764 000 personnes en 1988.

Le pays était mal préparé à s'accommoder des effets brutaux d'une transformation radicale, conséquence d'un exode rural durablement élevé et d'une sédentarisation massive d'une large fraction de sa population nomade.

Mais plus que tout autre centre urbain, c'est l'évolution de la jeune capitale, Nouakchott, qui révèle l'intensité des changements intervenus. A l'origine peu peuplée, la ville de Nouakchott a connu une croissance démographique vertigineuse qui l'a fait passer de 5 800 habitants en 1962 à plus de 138 500 habitants en 1977 : plus de 23 % de croissance annuelle moyenne soutenu pendant 15 ans ! Malgré le ralentissement à partir de 1977 de ce taux de croissance (toujours élevé et estimé à 8 % en 1993), Nouakchott a continué d'être alimenté par de vastes courants migratoires qui lui font aujourd'hui supporter le poids de plus de la moitié de la population urbaine du pays et vraisemblablement, plus du 1/5ème de sa population totale. Cette croissance démographique exceptionnelle s'accompagne d'une extension spatiale remarquable dans la mesure où le tissu bâti ne parvient pas à absorber le surplus annuel de populations : la superficie de l'agglomération est passée de 240 ha en 1962 à plus de 7 000 ha en 1993 !

Source : Rapport National : République Islamique de Mauritanie, présenté à la Conférence des Nations Unies pour les établissements humains - Habitat II, 1996.



Conclusion

Le lancement par le Gouvernement appuyé par le PNUD de l'Initiative de Développement Humain Durable (DHD) en 1995 constitue une manifestation de la prise de conscience du rôle que peut jouer le DHD dans le développement de la Mauritanie.

Ce premier rapport présente l'initiative de développement humain durable et établit un diagnostic de la situation du DHD en Mauritanie à partir de l'analyse des principaux indicateurs en la matière. Cette analyse montre que la Mauritanie a réalisé d'importants progrès dans le domaine du développement humain et ce malgré un contexte interne caractérisé par la persistance des effets de la sécheresse et un environnement externe difficile (poids de la dette, hausse des prix des produits de base, etc...)

En effet, la situation macro-économique s'est améliorée au cours des dernières années avec un taux de croissance du produit intérieur brut qui dépasse le taux de croissance de la population. Les principaux indicateurs, dans les domaines de la santé, de la sécurité alimentaire, de la régénération de l'environnement, de la lutte contre la pauvreté, de la promotion de la femme et de la gouvernance ont connu également une nette amélioration. Par ailleurs, le processus démocratique engagé depuis 1991, suite à l'adoption de la constitution qui a jeté les bases d'une démocratie pluraliste et d'un Etat de droit se poursuit en se consolidant, après la tenue d'élections législatives en octobre 1996.

Néanmoins, en dépit de ces performances, l'analyse des indicateurs met en évidence les retards accusés par le pays en matière de développement humain durable et les disparités entre milieu urbain et rural et entre hommes et femmes. Le milieu rural reste encore défavorisé sur le plan des services sociaux de base et de grandes différences persistent entre hommes et femmes notamment pour ce qui est de l'accès à l'emploi en général et aux postes de responsabilité en particulier.

Les indicateurs analysés dans ce rapport font ressortir les principaux défis du développement humain durable que la Mauritanie doit affronter et qui sont surtout liés à la pauvreté et à la dégradation de l'environnement.

La création de l'Observatoire National de DHD et la formulation d'une stratégie globale et cohérente de développement humain durable en cours de préparation dans le cadre de l'Initiative constitueront autant d'outils devant contribuer à relever ces défis. A cet effet le contexte nouveau du pays, caractérisé par l'assainissement économique et la croissance de la production par tête entraînant l'apparition d'une marge de manœuvre quant à la gestion de développement, constitue un environnement favorable à la poursuite des progrès du DHD.

Ce rapport qui est le premier produit de l'initiative de DHD en Mauritanie contribuera à une plus grande sensibilisation des partenaires internes (en particulier la société civile) et externes autour des priorités du DHD.

La Mauritanie a réalisé d'importants progrès en matière de DHD. Les défis à affronter sont liés à la lutte contre la pauvreté et la protection de l'environnement

Références bibliographiques

Agresti, A. 1990. *Categorical data analysis*, New York, John Wiley & Sons.

Arkadie, B.V. 1995. "The role of institutions in development", Washington, Proceeding of the World bank annual conference on development economies, 1989.

Banque mondiale 1993. *Poverty reduction. Handbook*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1992a. *Rapport sur le développement dans le monde 1992. Le développement et l'environnement*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1992b. *Tendances économiques et sociales en Afrique*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1993. *Rapport sur le développement dans le monde 1993. Investir dans la santé*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1995a. *Rapport sur le développement dans le monde 1995. Le monde du travail dans une économie sans frontières*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1995b. *Global economic prospects and the developing countries*, Washington, Banque mondiale.

Banque mondiale 1996. *African development indicators 1996*, Washington, Banque mondiale.

Birdsall, N., Ross, D., Sabot, R. (1995). *Inequality and growth reconsidered : lessons from East Asia*, The world bank economic review, vol.9, n°3.

Charmes, J. 1992. *La contribution du secteur informel à l'emploi et au produit national brut en Mauritanie, 1977-92*, Paris, Orstom.

Charmes, J. 1994. *L'économie mauritanienne au risque de l'informalisation*, Politique africaine, n°55, octobre.

Chouaib, O.A., Merzoug, M.S.O. 1995. *Gestion et préservation de l'environnement en Mauritanie*, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.

Chouaib, O.A. 1995. *Migration et urbanisation en Mauritanie*, Fonds des Nations Unies pour la Population (FNUAP) /Office National de la Statistique/Ministère du plan.

REFERENCES

- Cunin, P., Le Joud, D.O.** 1995. Annuaire épidémiologique des maladies dans les rapports 1993, Nouakchott, Ministère de la santé et des affaires sociales, Direction de la planification, de la coopération et de la statistique.
- Dahi, M.L.O.** 1995. Développement humain et liberté en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- Diallo, M.S.** 1995. Croissance économique, démographique et lutte contre la pauvreté en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- El Hacen, M.O., Mahboubi, S.A.O.** 1996. Evolution et gestion de l'environnement urbain et développement humain durable en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- El Hacen,** 1995. Santé et développement humain durable en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- Etounga-Manguelle, D.** 1990. L'Afrique a-t-elle besoin d'un programme d'ajustement culturel, Ivry-sur-seine, Editions nouvelles du Sud.
- Foster, J.E., Greer, J., Thorbecke, E.** 1884. A class of decomposable poverty measure, *Econometrica*, n°52.
- Fields, G.** 1988. Changes in poverty and inequality in the developing countries, New York, Cornell University, Ithaca.
- Genois, G.** 1994. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes, familles et droit, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.
- Genois, G.** 1994. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes et vie associative, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.
- Grootaert, C.** 1993. The evolution of welfare and poverty under structural change and economic recession in Côte d'Ivoire, 1985-88, Washington, poverty analysis and policy, working papers 1078, Banque mondiale.
- Hademine, A.O., Eleyou, I.O.** 1996. Information, sensibilisation, formation et développement humain durable en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- Hook, B. Martin,** 1994. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes et environnement, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.
- Hyde, K.A.L.** 1993. "Sub-Saharan Africa", dans l'ouvrage publié sous la direction de Hill, A., King, E.M.: Womens education in developing countries, London, The Johns Hopkins University Press.
- Kakwani, N.** 1993. Poverty and economic growth with application to Côte d'Ivoire, Review of income and wealth, série 39, n°2, juin.
- Lachaud, J.-P.** 1994. Pauvreté et marché du travail urbain en Afrique subsaharienne : analyse comparative, Genève, Institut international d'études sociales.

Lachaud, J.-P. (avec la collaboration de Diarra A.) 1996a. Le secteur informel urbain et l'emploi en Mauritanie : analyse et politiques, Nouakchott, Ministère de la fonction publique, du travail, de la jeunesse et des sports, Direction de l'emploi.

Lachaud, J.-P. 1996b. Les femmes et le marché du travail urbain en Afrique subsaharienne, Bordeaux, série de recherche 1, Université Montesquieu - Bordeaux IV, Centre d'économie du développement.

Lee Poy, P. 1994. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes et santé, population, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.

McKay, A., Houeibib, O.C.H. 1992. Profil de pauvreté en Mauritanie (I), Nouakchott, février.

McKay, A., Houeibib, O.C.H., Coulombe, H. 1993. Profil de pauvreté en Mauritanie (II), Nouakchott, juillet.

Martin, L. 1994a. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes et auto-emploi, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.

Martin, L. 1994b. Stratégie nationale de promotion féminine : femmes et éducation-formation, Nouakchott, Secrétariat d'Etat à la condition féminine, Direction des programmes.

Ministère du développement rural, Cellule de planification 1994. Le développement rural en chiffres, Nouakchott.

Ministère du développement rural, Direction du développement des ressources agro-pastorales 1996. Atelier national pour la validation des indicateurs de sécurité alimentaire, Nouakchott.

Ministère de l'équipement et des transports 1996. Rapport national, Nouakchott, Conférence des Nations unies pour les établissements humains, Habitat II, Istanbul, juin.

Ministère de la Santé et des Affaires Sociales 1996. Rapport de la Mauritanie sur l'application de la convention internationale sur les droits de l'enfant, Nouakchott, Ministère de la santé et des affaires sociales, Direction de la planification de la coopération et de la statistique.

Ministère du plan, Office national de la statistique 1992. Enquête sur les priorités. Dimensions sociales de l'ajustement. Résultats, Nouakchott.

Ministère du plan, Office national de la statistique 1994. Stratégie de lutte contre la pauvreté en Mauritanie : Eléments pour un plan d'action, Nouakchott.

Ministère du plan, Office national de la statistique 1995a. La Mauritanie en chiffres, Nouakchott.

Ministère du plan, Office national de la statistique 1995b. Annuaire statistique de Mauritanie. Année 1993, Nouakchott.

Ministère du plan, Office national de la statistique 1996. Eléments de conjoncture, Nouakchott, mars.

REFERENCES

- Ministère du plan, Direction des ressources humaines** 1996a. Eléments de réflexion pour une adéquation éducation formation-emploi, Nouakchott.
- Ministère du plan, Direction des ressources humaines** 1996b. Actes de l'atelier de formation et de réflexion sur le DHD en Mauritanie, Nouakchott.
- Moser, C.** 1995. La femme et la ville, dans le rapport publié sous la direction de l'OCDE, Les femmes, les distinctions hommes/femmes et la politique de développement urbain, Paris, OCDE.
- Morris D.M.** 1979. Measuring the condition of the world's poor. The physical quality of life index, Oxford, Pergamon press.
- Zeïdane M.O Ousmane, D.A.** 1996. Evolution des indicateurs du DHD en Mauritanie, Nouakchott, Ministère du plan, Direction des ressources humaines.
- Petters-Berris** 1993. Putting development policies into practice : the problems of implementating policy reforms in Africa, Genève, WEP 2-19/WP 63, Organisation internationale du travail.
- PNUD** 1993. Rapport mondial sur le développement humain 1993, Paris, Economica.
- PNUD** 1995. Rapport mondial sur le développement humain 1995, Paris, Economica.
- PNUD** 1995. From equity to poverty. An empowering and enabling strategy, New York.
- PNUD** 1995. Poverty eradication : a policy framework for country strategies, New York.
- PNUD** 1996. Rapport mondial sur le développement humain 1996, Paris, Economica.
- Ravallion, M., Datt, G.** (1991). Growth and redistribution components of changes in poverty measures. A decomposition with applications to Brazil and India in the 1990s, Washington, LSMS, working papers n°83, Banque mondiale.
- Ravallion, M.** (1992). Poverty comparisons. A guide to concepts and methods, Washington, LSMS, working papers n°88, Banque mondiale.
- République islamique de Mauritanie** 1996. Document-cadre de politique économique, 1996-98, Nouakchott.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine** 1994. Diagnostic de la situation des femmes en Mauritanie et stratégie de promotion féminine, Nouakchott, juin, Mauritanie.
- Secrétariat d'Etat à la condition féminine** 1996. Rapport de recherche sur les ONG nationales, femmes, famille, enfants, avril.
- Sen, A.** 1992. Inequality reexamined, Oxford, Clarendon press.
- Williamson, O.E.** 1995. The institutions and governance of economic and reform, Washington, Proceeding of the World bank annual conference on development economics, 1994.

Annexe

Notes techniques :

Les trois composantes de l'IPC

Les trois variables composant l'IPC couvrent un champ considérable de l'expérience humaine : elles vont de la nutrition et la santé de l'ensemble de la population (insuffisance pondérale des enfants), aux possibilités d'accès aux soins de gynécologie et d'obstétrique et à l'accès effectif aux services de santé en général (naissances non suivies par du personnel soignant), en passant par le niveau d'éducation de base, avec également des informations sur l'inégalité sociologique entre les sexes (analphabétisme des femmes adultes). Cette dernière variable permet par exemple d'évaluer les pays d'après la façon dont ils traitent le groupe le plus défavorisé de leur société. Plutôt que de viser l'exhaustivité et de tenter de rendre compte de la misère dans la totalité des domaines prioritaires de l'existence humaine, cet indicateur souligne les points essentiels dans lesquels les progrès sont les plus nécessaires.

Le taux d'alphabétisation des femmes correspond au pourcentage de femmes âgées de 15 ans et plus qui peuvent, en le comprenant, lire et écrire un texte simple et court se rapportant à leur vie quotidienne. Le taux d'analphabétisme chez les femmes est une variable informative permettant d'évaluer l'état de la pauvreté générale des femmes qui a un effet multiplicateur fort sur le bien-être de la famille et sur le niveau général de développement humain de la société.

A mesure que le taux d'alphabétisation des femmes augmente, le taux de fécondité baisse, la santé des nourrissons et des enfants s'améliore, le niveau d'éducation des enfants s'élève et les conditions d'alimentation et d'hygiène des ménages s'améliorent.

On considère qu'un enfant souffre d'insuffisance pondérale lorsque son poids corporel est inférieur de deux écarts-types au poids médian par âge d'une population internationale de référence. C'est une variable significative qui reflète le manque de potentialités dans divers domaines, en particulier les services de santé, l'eau potable, l'assainissement et l'alimentation.

En tant que variable de sortie (résultat), elle exprime les effets de nombreuses variables d'entrée. Le pourcentage de naissances non suivies par un personnel de santé spécialisé est une variable d'entrée, mais qui constitue un indicateur prévisionnel fiable de substitution à la capacité de procréer dans de bonnes conditions de sécurité et de santé. La définition du personnel de santé utilisée ici est large : médecins, infirmières, sages-femmes, aides-soignants qualifiés et accoucheuses ayant reçu une formation traditionnelle. Malgré l'ampleur de cette définition, le taux de naissances non suivies reste très élevé dans un grand nombre de pays.

L'indicateur sexospécifique du développement humain ISDH

L'ISDH est composé des mêmes variables que l'IDH. Il diffère, néanmoins de l'IDH en ceci que nous avons corrigé les niveaux moyens obtenus par chaque pays en termes d'espérance de vie, de niveau d'éducation et de revenu de façon à refléter les disparités sociologiques entre les hommes et les femmes dans ces trois domaines. Nous avons retenu pour cela un coefficient de pondération qui exprime une aversion modérée pour l'inégalité, le paramètre E de valeur 2. Cette valeur correspond à la moyenne harmonique des valeurs masculines et féminines.

Nous avons également corrigé, dans le calcul de l'ISDH, les valeurs maximales et minimales de l'espérance de vie pour tenir compte de l'avantage biologique des femmes dans ce domaine. Pour les femmes, la valeur maximale de l'espérance de vie est ainsi de 87,5 ans et la valeur minimale de 27,5 ans. Pour les hommes ces valeurs sont respectivement de 82,5 ans et 22,5 ans.

Le calcul de la composante du revenu est plus complexe. Pour calculer les parts de revenu de travail des hommes et des femmes, nous utilisons deux données : le rapport entre la moyenne des salaires féminins et celles des salaires masculins et la part de la population active âgée de 15 ans et plus. Concernant les pays pour lesquels il n'y a pas de données disponibles sur le rapport des salaires, nous avons retenu une valeur de 75 %, qui correspond à la moyenne pondérée du rapport des salaires pour tous les pays pour lesquels les données sont disponibles. Nous pondérons ensuite le PIB moyen corrigé par habitant sur la base de la disparité entre les sexes en matière de parts de revenus et de proportion de femmes et d'hommes dans la population, avant d'indexer la valeur du revenu.

La dernière opération du calcul de l'ISDH consiste à additionner les indicateurs de l'espérance de vie, du niveau d'éducation et du revenu et à diviser la somme par 3.

L'indicateur de la participation des femmes IPF

L'indicateur de la participation des femmes (IPF) a pour composantes des variables définies explicitement pour mesurer la maîtrise que les hommes et les femmes peuvent exercer sur leur destinée dans les domaines politique et économique.

Le premier ensemble de variables a été choisi pour rendre compte de la participation et du pouvoir décisionnel économique. Il comprend les pourcentages d'hommes et de femmes exerçant, d'une part des fonctions de direction et d'encadrement supérieur et, d'autre part, des professions techniques et libérales. Ce sont là des catégories d'emplois très vastes et aux définitions assez floues. Les groupes de population concernés par ces deux grandes catégories étant différents, nous avons calculé des indicateurs distincts pour chacun d'eux, que nous avons ensuite additionnés. La troisième variable est constituée par le pourcentage de femmes et d'hommes occupant des fonctions parlementaires. Elle a été choisie pour refléter la participation à la vie politique et le pouvoir de décision des femmes.

Nous appliquons à chacune des trois variables la méthode de la moyenne pondérée (E-1) en fonction de la population pour calculer un pourcentage équivalent également réparti (PEER) pour les deux sexes considérés conjointement. Chaque variable est ensuite indexée en divisant le PEER par 50 %. La variable de revenu est choisie pour exprimer le contrôle des ressources économiques. Elle est calculée de la même manière que pour l'ISDH, à la différence près que c'est le PIB réel par habitant non corrigé que nous utilisons ici (au lieu du PIB corrigé). La valeur maximale du revenu est, là encore, de 40.000 dollars (PPA) et la valeur minimale de 100 dollars (PPA). En dernière étape, nous additionnons les indicateurs des trois variables - participation et pouvoir décisionnel économique, contrôle des ressources économiques - avant de diviser le résultat par 3 pour obtenir l'IPF global.

Les membres de la réalisation du Rapport National sur le Développement Humain Durable 1996

Ce rapport a été préparé sous la coordination conjointe du Directeur des Ressources Humaines, M. Sidi Mohamed Ould Sidina (Ministère du Plan) et du Représentant Résident du PNUD en Mauritanie, M. Patrice Coeur-Bizot.

Son élaboration a commencé par la réalisation de plusieurs études sur les principaux thèmes du DHD qui ont fourni les éléments essentiels d'un diagnostic thématique en la matière. Ces rapports ont été préparés par différents consultants nationaux.

Ensuite une version provisoire du présent rapport a été rédigée par deux consultants, M. Chouaib Ould Abdellahi, Consultant National, et M. Jean Pierre Lachaud, Consultant International, après une collecte des données complémentaires nécessaires.

Les représentants des Agences du Système des Nations Unies, M. Jean Le Nay (DADSG), M. Marc Cohen (UNESCO) et M. Josué Mamder (BIT) ont contribué à l'élaboration de ce rapport.

Ont participé à la finalisation du document :

M. Sidi Mohamed Ould Sidina, Directeur des Ressources Humaines
M. Chouaib Ould Abdellahi, Consultant National

et l'équipe de la représentation du PNUD :

M. Rachid Ayadi, Représentant Résident Adjoint
M. Sylli Gandega, Economiste National
M. Demba Diop, Assistant Représentant Résident
M. Alejandro Pardo Vegezzi, Chargé de Programme, Cellule Economique

La maquette et la configuration ont été réalisées par Mme. Brigitte Kuchar, Consultante/PNUD.